

L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

**Connaître l'espace agricole et rural,
le comprendre pour mieux le gérer**

Diagnostic agricole réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi



Juin 2017

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation
du PLUi du Conseil Communautaire de la CCFI
en date du 27 janvier 2020

Signé par : Valentin BELLEVAL
Date : 24/02/2020
Qualité : Vice-Président URBANISME

SOMMAIRE

Sommaire	2
Préambule	4
Méthode.....	5
Avertissement	7
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE : ELEMENTS DE CONTEXTE	8
Géographie et morpho-pédologie du territoire	9
Localisation du territoire.....	9
Composition du territoire	9
Des territoires et des paysages diversifiés	11
Des conditions propices à l'activité agricole	12
La Communauté de Communes de Flandre Interieure : un territoire très rural en mutation	14
Occupation de l'espace : une agriculture fortement presente... ..	14
...mais une accélération de la consommation de foncier agricole.....	14
Des formes urbaines différentes.....	14
L'AGRICULTURE, COMPOSANTE CLE DE LA STRUCTURATION D'ESPACE AUX USAGES MULTIPLES	16
Identité agricole du territoire	17
Une relative diminution du nombre d'exploitations.....	17
Une densité importante d'exploitations	17
Chefs d'exploitation et main d'œuvre agricole : dimension humaine	19
Des exploitations agricoles qui évoluent	19
Des exploitations pourvoyeuses d'emplois : chefs d'exploitation et salariés.....	20
Réseaux et organismes facilitant l'organisation du travail	25
L'organisation et la gestion de l'espace agricole	28
Un renforcement des dispositifs de préservation du foncier agricole dans les textes	28
Foncier et parcellaire agricole.....	29
Le foncier bâti : les bâtiments agricoles.....	36
Productions et filières emblématiques sur le territoire	39
Un territoire riche de la diversité de ses productions agricoles	39
Des exploitations performantes.....	51
Les bassins de production agricole et les filières (agroalimentaires et autres)	52
Vers une professionnalisation des activités de diversification.....	66
Un recours à la vente directe en developpement.....	66
L'accueil à la ferme : une offre diversifiée	68

La production d'énergie sur la ferme : des activités peu pratiquées.....	68
La prestation de services.....	69
AGRICULTURE, TERRITOIRE ET SOCIETE : les interactions entre activite agricole, environnement et societe	71
Eau, paysage et environnement.....	72
L'eau, un enjeu important sur la Flandre Intérieure.....	72
Un paysage façonné par l'activité agricole	73
Des enjeux environnementaux présents	74
Des agriculteurs acteurs au quotidien de la préservation de l'environnement.....	75
Les difficultés rencontrées par les agriculteurs	76
Les difficultés de circulation : un problème général	76
Une pression foncière variable	77
Des dégradations et incivilités à atténuer.....	78
Des dégâts de gibier assez localisés	78
Des relations de voisinage assez peu conflictuelles.....	78
Une pression environnementale différemment ressentie.....	79
IDENTIFICATION DES DYNAMIQUES AGRICOLES DU TERRITOIRE ET DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	80
ANALYSE AFOM	81
Besoins et enjeux agricoles	90
Préconisations pour le PLUI : assurer la pérennité des exploitations et leur développement, maillon essentiel à de nombreuses filières.....	90
Enjeux complémentaires.....	91
SPATIALISATION DES ENJEUX	92
ANNEXES	95
GLOSSAIRE, SIGLES ET ABBREVIATIONS	96

PREAMBULE

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure a été créée le 1^{er} janvier 2014 après la fusion de six intercommunalités auxquelles s'ajoutent trois communes isolées (Hazebrouck, Blaringhem et Wallon Cappel) :

- Communauté de Communes de l'Houtland,
- Communauté de Communes de la Voie Romaine
- Communauté de Communes du Pays des Géants
- Communauté de Communes du Pays de Cassel,
- Communauté de Communes des Monts de Flandre Plaine de la Lys
- Communauté de Communes Rurales des Monts de Flandre

Le périmètre de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure s'étend ainsi sur 50 communes. On observe au 1^{er} janvier 2016 une grande hétérogénéité des documents d'urbanisme sur le périmètre puisque, 31 communes disposent d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal ou intercommunal (Communauté de Communes des Monts de Flandre Plaine de la Lys), 12 communes ayant un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou un PLU à contenu POS et 7 communes ne disposent que d'une carte communale ou sont soumises au Règlement National d'Urbanisme.

Compte-tenu de l'hétérogénéité des documents d'urbanisme sur son territoire, des dernières évolutions législatives et de sa compétence en aménagement de l'espace, la CCFI a prescrit par délibération le 30 septembre 2014 le lancement d'une procédure de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur son territoire.

Le futur PLUi correspond à un document d'aménagement du territoire élaboré à l'échelle du territoire intercommunal et support de son projet de territoire. A travers son diagnostic sur l'ensemble des thématiques du territoire, son projet d'aménagement et de développement durables, ses orientations d'aménagement et de programmation, son zonage et le règlement qui s'y applique, le PLUi représente l'ambition de la CCFI en matière de développement et d'aménagement de son territoire pour les 10 ans à venir.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure souhaite que l'agriculture soit au mieux prise en compte dans la définition du territoire. Elle a ainsi confié à la Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais la réalisation d'un diagnostic agricole sur son périmètre dans le cadre d'une convention de subvention.

Dans le même temps, le Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre s'est engagé dans la révision du SCOT Flandre Intérieure à l'échelle de son territoire qui inclut la Communauté de Communes de Flandre intérieure et la Communauté de Communes de Flandre-Lys. La réalisation des enquêtes ont été menées de concert dans un souci d'efficacité pour les deux dossiers. Le diagnostic agricole réalisé dans le cadre de la révision du SCoT fait l'objet d'un traitement et d'un rapport spécifique. Le présent rapport est le fruit du travail réalisé à l'échelle du PLUi.

Cette étude présente les résultats du diagnostic et se décline en deux étapes :

- Première étape : état des lieux de l'agriculture sur le territoire
- Deuxième étape : identification des enjeux, des besoins et des préconisations concernant l'agriculture sur le territoire

Le dossier est composé d'un rapport et d'un atlas cartographique (cartes thématiques et cartes à enjeux).

Ce travail servira de base pour proposer des orientations et des outils d'aide à la décision pour prendre en compte au mieux l'agriculture du territoire dans les documents d'urbanisme.

METHODE

Le diagnostic agricole a été réalisé par le service Etudes de la Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais dans le cadre d'une convention cadre de partenariat et d'une convention opérationnelle passée avec la Communauté de Communes de Flandre Intérieure le 3 Novembre 2015. Le travail s'est déroulé en deux étapes :

PREMIERE ETAPE : ANIMATION DU MILIEU, COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES

Le diagnostic agricole s'appuie pour cette étude sur un important travail d'enquêtes de terrain. Près de **834 exploitations en activité ont été identifiées** sur le périmètre d'étude et invitées à participer à l'enquête. Le travail d'enquête a été réalisé de la façon suivante :

- La Chambre d'Agriculture, le Syndicat Mixte du SCoT et la CCFI ont envoyé en amont des réunions des courriers d'information cosignés aux **maires** et aux responsables agricoles locaux pour les associer à cette démarche.
- **Deux séries de réunions** ont été organisées entre mars et début juillet pour un total de **13 réunions**. Certaines communes ont été regroupées en respectant les logiques de territoire afin de totaliser à chaque environ 70 agriculteurs invités. Les listes des agriculteurs ont fait l'objet d'échanges avec responsable agricole local de chaque commune et avec les mairies.
Les réunions étaient animées par la **Chambre d'Agriculture** et par des représentants du **Syndicat Mixte** du SCOT et/ou de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. **Les maires** étaient également invités ; en définitive, la quasi-totalité des communes a été représentée par un élu. Un **Comité de Pilotage** composé d'élus et de responsables agricoles a également été mis en place conjointement afin d'assurer la continuité et le suivi du travail.

Les réunions se déroulaient en deux temps :

- Un temps **d'information et d'échanges** sur la procédure d'élaboration du PLUi et sur la méthode du diagnostic agricole.
- Une phase **d'enquêtes** engagée suite à la réunion, puis lors de permanences. Les enquêtes ont été réalisées par la Chambre d'Agriculture. Les entretiens duraient 30 minutes et se basaient sur un questionnaire par exploitation et sur un travail cartographique à partir de la cartographie anonyme des îlots PAC (RPG 2013).

Les **agriculteurs ciblés** par l'enquête sont les agriculteurs **en activité** (incluant celles conduites en double activité, pratiquant l'élevage hors sol et celles faisant des cultures spécialisées), qui ont leur **siège dans le périmètre de la CCFI**. Quelques sites secondaires d'exploitations extérieures au territoire du SCOT ont pu être repérés dans la plupart des cas à dire d'exploitants et notifiés en tant que non enquêtés. Le taux de réponse obtenu sur le territoire est de **78 % des exploitations recensées**. Nous avons veillé à une **bonne répartition** de ces enquêtes sur l'ensemble du territoire.

Pour notre étude, il faut distinguer deux cas de figure :

- **Les agriculteurs enquêtés** : enquêtes réalisées lors de **permanences**. Un important travail de relance a été réalisé afin d'enquêter un maximum d'agriculteurs. Les agriculteurs relancés en priorité pour les permanences étaient ceux dont les exploitations étaient situées à proximité de l'urbanisation, celles ayant une activité d'élevage et/ou étant gérées par des jeunes.

Un certain nombre d'éléments ont été recueillies pour ces exploitations via :

- Le **questionnaire**
- Le **repérage cartographique** : les sièges d'exploitation, les sites secondaires, les projets, les surfaces en cultures spécialisées, les éléments de fonctionnalité des exploitations (forages, irrigation...)
- **Les agriculteurs non-enquêtés** : ont été repérés :
 - A minima le siège d'exploitation
 - Certains sites secondaires
 - L'orientation des exploitations, a minima la présence ou non d'élevage

Ces informations ont été collectées à dire d'exploitants, de responsables agricoles, d'agriculteurs voisins ou d'élus et sont données à titre indicatif.

	CCFI
Agriculteurs invités (données CA NPDC. Listes validées par les responsables professionnels, voire les mairies)	834
Taux de participation aux réunions	38 %
Agriculteurs enquêtés	647
Taux d'enquêtés	78 %

D'autres sources de données ont été utilisées, comme le Recensement Général Agricole (RGA), des données internes à la Chambre d'Agriculture, des fichiers de la CCI ou de la MSA afin de caractériser le plus précisément l'agriculture sur le territoire de la CCFI.

Un travail sur trois filières emblématiques du territoire (lait, porcs et pommes de terre) a également été réalisé.

DEUXIEME ETAPE : DEFINITION DES ENJEUX ET DES BESOINS DE L'AGRICULTURE

Elle se décompose en trois parties :

- Synthèse des enjeux agricoles à partir de la méthode AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)

Cette étape correspond à l'approfondissement des spécificités agricoles identifiées lors de l'état des lieux. Cette synthèse a été enrichie lors de deux réunions composées de responsables bien répartis sur l'ensemble du territoire et représentant les différentes composantes de l'agriculture.

Cette synthèse est présentée sous la forme d'un tableau présentant les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces de l'agriculture dans toutes ses dimensions afin de déterminer les principaux enjeux agricoles du territoire.

- Définition des enjeux et des besoins de l'agriculture

Il s'agit de déterminer à partir du travail de synthèse les besoins de l'agriculture par rapport au PLUI, mais également des enjeux complémentaires afin d'approfondir d'autres problématiques agricoles

- Travail cartographique

Il s'agit de la représentation cartographique des enjeux agricoles spatiaux liés au bâti agricole et au parcellaire.

AVERTISSEMENT

- **Définition de l'exploitation agricole**

Le présent rapport comporte des sources d'informations et de données multiples : Enquêtes agricoles (Chambre d'agriculture), Recensement Général Agricole (DRAAF), fichiers divers (Mutualité Sociale Agricole, données internes), etc. Une certaine prudence est donc nécessaire dans la comparaison des résultats entre eux car la définition de l'exploitation agricole est légèrement différente.

Le **RGA** par exemple, qui permet notamment de comparer les territoires entre eux et de connaître l'évolution de l'agriculture dans le temps (entre 1979 et 2010), considère comme étant une exploitation « *une unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante* ». Par conséquent, le RGA inclut un certain nombre de petites structures conduites par des retraités qui gardent une surface dite de subsistance. C'est pour cette raison que les données Chambre d'Agriculture basées sur les exploitations en activité dénombrent toujours moins d'exploitations que le RGA.

De plus, le RGA 2010 est basé sur des enquêtes qui ont été recueillies en 2009 tandis que nos enquêtes ont été réalisées en 2015, pour un rendu prévu en 2016.

En définitive, suite aux enquêtes, on compte 834 exploitations en 2015 qui ont leur siège sur le territoire du PLUi alors que le RGA de 2010 en dénombre 1 051.

- **Précautions d'utilisation des données RGA**

Certaines données du RGA, et particulièrement du RGA 2010 sont soumises au **secret statistique**. C'est le cas lorsqu'il y a moins de 3 établissements dans une case élémentaire d'un tableau et/ou lorsqu'un seul établissement fabrique au moins 85 % du produit. Cela empêche dans certains cas de faire une analyse complète des données du RGA : dans ces cas là, la présence du secret statistique est précisée.

- **Cible des enquêtes :**

Les enquêtes ont couvert pour cette étude 78 % des exploitations du territoire. C'est une cible représentative de l'activité agricole du territoire mais les données ne sont pas exhaustives.

- **Validité des données**

Ces données sont valables à un temps T et n'ont **pas de valeur juridique**. Elles correspondent à la situation de l'exploitation au moment des enquêtes. Une actualisation et des compléments peuvent être nécessaires.

- **Cartographie**

La cartographie de l'espace agricole des exploitations est principalement basée sur le Registre Parcellaire Général de 2013, issu des déclarations des agriculteurs dans le cadre de la Politique Agricole Commune des éléments repérés lors des enquêtes.

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE : ELEMENTS DE CONTEXTE

GEOGRAPHIE ET MORPHO-PEDOLOGIE DU TERRITOIRE

LOCALISATION DU TERRITOIRE

Situé au carrefour entre Dunkerque au nord, Saint Omer et Aire sur la Lys à l'ouest, Béthune au sud et Lille à l'Est, le territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure apparait comme un cœur rural dynamique qui subit les pressions de ces trois agglomérations. Il est également limitrophe avec la Belgique sur sa façade Est sur une quarantaine de kilomètres.

COMPOSITION DU TERRITOIRE

Le périmètre de la CCFI est constitué de 50 communes étendues, d'une surface moyenne de 1 318 ha, avec toutefois une grande disparité selon les territoires : Pradelles s'étend sur 323 ha et Morbecque sur 4 454 ha. Afin de traiter plus aisément les données, le territoire a été divisé en trois secteurs géographiques cohérents :

- **Le secteur Ouest de la Voie romaine**

C'est le secteur le moins peuplé de la CCFI (14 % de la population, densité de population inférieure à la moyenne nationale de 118 hab/km²). C'est également le secteur le plus agricole, avec 83 % de son territoire cultivé. Il représente ¼ du territoire, de la SAU et du

nombre d'exploitations recensées et se caractérise par des villages ruraux et un habitat groupé. On recense 12 exploitations par commune qui exploitent en moyenne 57 ha, soit la SAU moyenne la plus importante du secteur.

- **Le secteur des Monts de Flandre**

De superficie identique au secteur Ouest Voie Romaine, ce secteur est deux fois plus peuplé et représente 39 % de la population de l'EPCI. Il regroupe également 25 % de la superficie, de la SAU et des exploitations de l'EPCI mais se distingue par un tissu d'exploitation plus dense (17 par commune) dotées d'une SAU moyenne de 38 ha, soit la moyenne la plus faible sur le territoire. Ce secteur est structuré autour de deux villes conséquentes : Cassel et Steenvoorde.

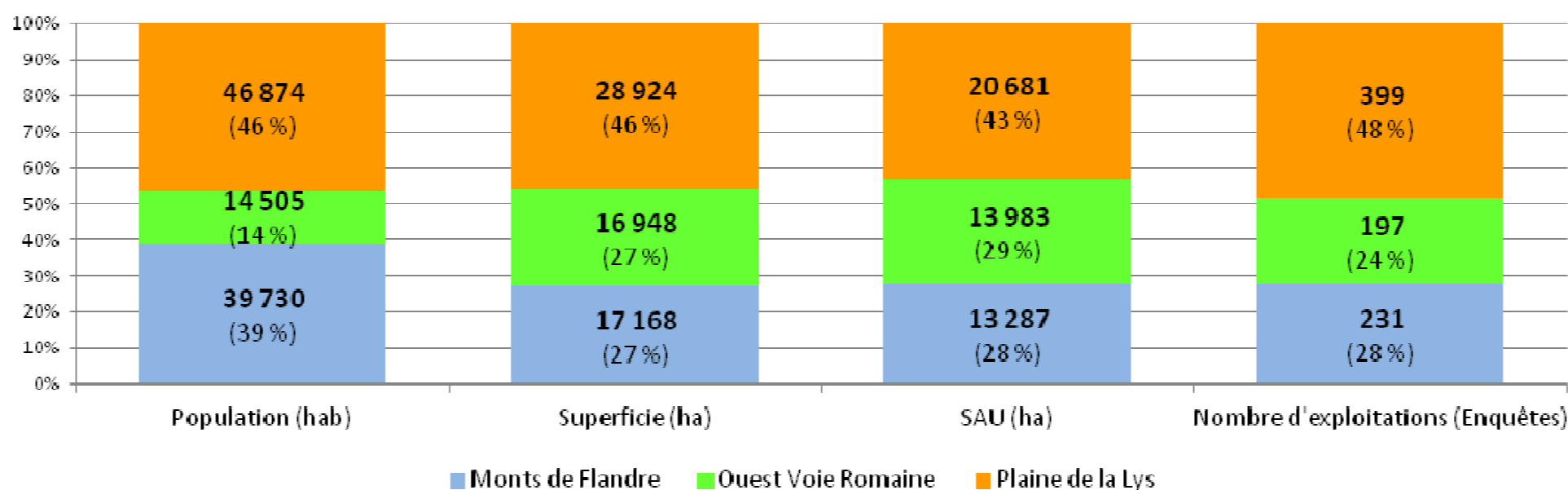
- **Le secteur de la Plaine de la Lys**

C'est le secteur le plus grand et le plus peuplé de la CCFI. Il se caractérise par des communes de grande taille, par un nombre important d'exploitations par commune (21) qui dispose d'une SAU moyenne de 43 ha, équivalente à la moyenne de la CCFI.

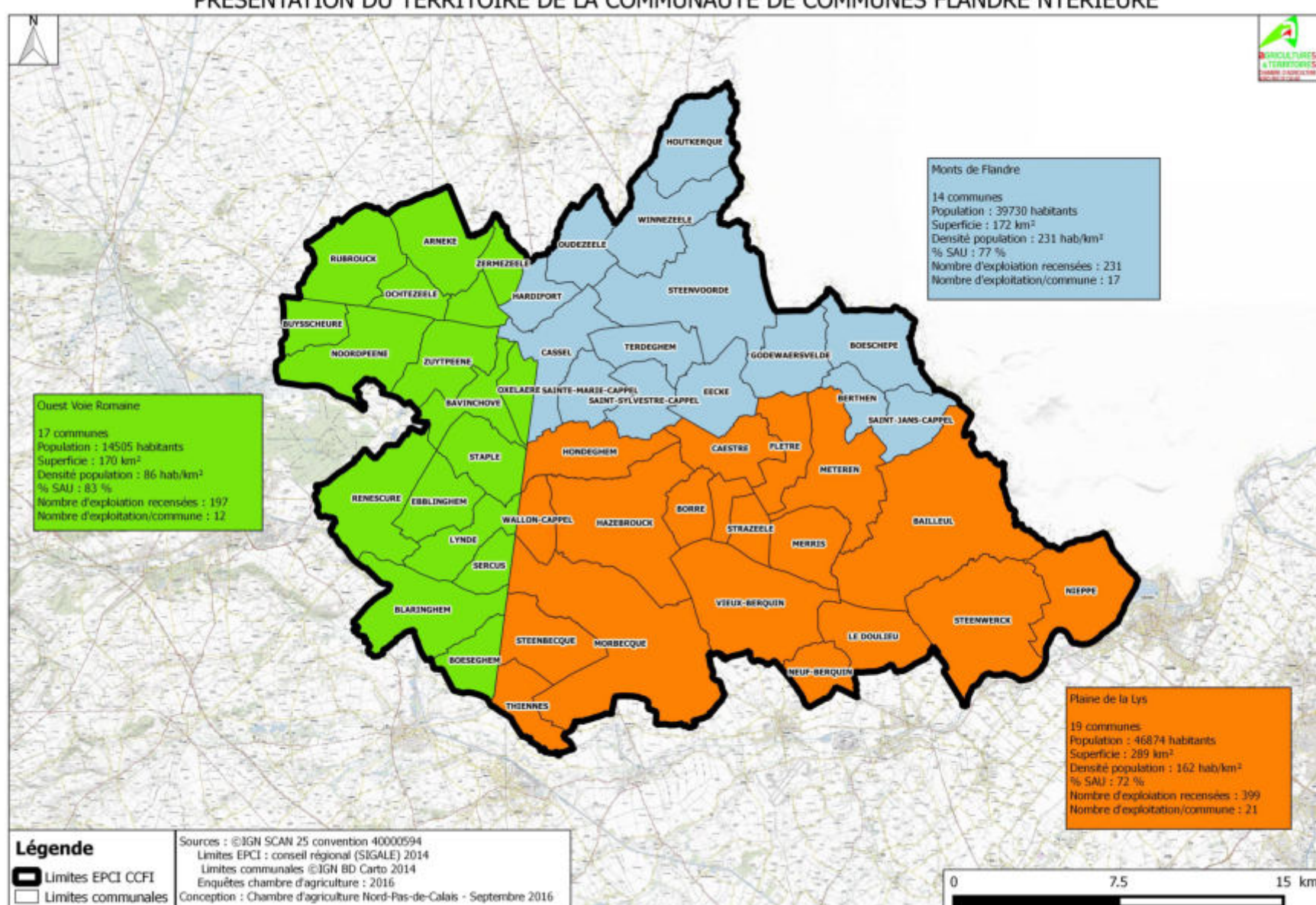
	Ouest Voie Romaine	Monts de Flandre	Plaine de la Lys	CCFI
Nombre de Communes	17	14	19	50
Population 2012 ⁽¹⁾	14 505	39 730	46 874	101 109
Densité de population ⁽¹⁾	86 hab/km ²	231 hab/km ²	289 hab/km ²	160 hab/km ²
Superficie (en km ²) ⁽¹⁾	170 km ²	172 km ²	289 km ²	630 km ²
Surface Agricole Utile (SAU) ⁽²⁾	13 983 ha	13 287 ha	20 681 ha	47 951 ha
Part de la SAU dans le territoire ⁽³⁾	83 %	77 %	72 %	76 %
Nombre d'exploitations ⁽³⁾	197	231	399	827
Nombre moyen d'exploitation par commune ⁽³⁾	12	17	21	17
SAU moyenne par exploitation ⁽³⁾	57 ha	38 ha	43 ha	45 ha

Sources : INSEE 2012 (1), RPG 2013 (2), Chambre d'Agriculture (3)

Contexte du territoire Flandre Intérieure



PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Flandre INTERIEURE



Diagnostic agricole du PLUi de Flandre Intérieure – Juin 2017

DES TERRITOIRES ET DES PAYSAGES DIVERSIFIES

DES PAYSAGES VARIES

D'une superficie de 630 km², le secteur d'étude se décompose en deux entités géographiques et paysagères distinctes¹ qui recoupent les limites des petites régions agricoles :

- Le **secteur Flandre Intérieure**, ou autrement dit « Houtland » constitue la partie nord de la zone d'étude. C'est un territoire marqué par un paysage vallonné, surplombé par une ligne de reliefs plus prononcés : les Monts de Flandre, dont le point culminant est à Cassel (176 m).

Le nom toponymique « Houtland » signifie littéralement « pays du bois », en opposition avec le « Blootland », soit le « pays nu » qui correspond au secteur plat et labouré de la Flandre maritime. En effet, des éléments bocagers subsistent par endroits, en lien avec l'élevage bovin : des haies et des prairies disposant de mares... A noter également la présence de quelques bois : Forêt de Nieppe, bois de Saint Acaire...

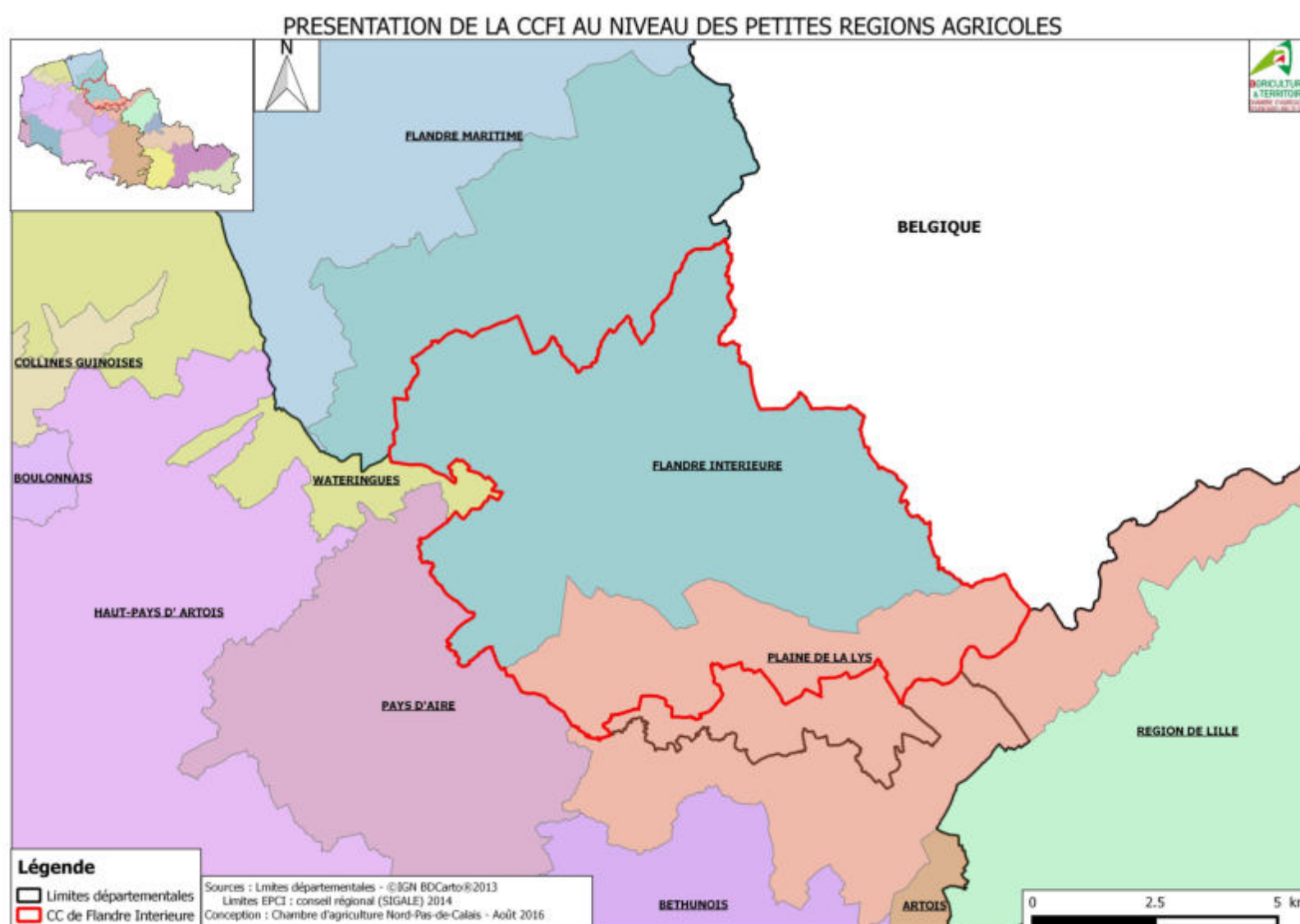
Les espaces artificialisés sont peu nombreux sur ce

secteur très rural et l'urbanisation se concentre à proximité des villes/villages et dans les hameaux. Les exploitations agricoles sont implantées sur l'ensemble du territoire et constituent des sites diffus assez isolés.

- Le secteur de la **Plaine de la Lys** se caractérise quant à lui par une quasi absence de relief et de pente (l'altitude est comprise ici entre 10 et 20 m), une nette domination des terres labourées et par une présence accrue de secteurs urbanisés et industrialisés, surtout le long de la Lys.

L'habitat et les activités économiques se sont développées de façon linéaire le long des principaux axes de communication qui sont un peu plus nombreux sur ce secteur, ce qui engendre une pression plus importante sur les terres agricoles et les exploitations.

Ce secteur est également marqué par un réseau hydrographique plus dense, en raison de sa position basse par rapport aux territoires voisins, ce qui a contraint l'homme à creuser de nombreux fossés pour assainir la zone.



¹ Atlas des paysages du Nord Pas de Calais

DES CONDITIONS PROPICES A L'ACTIVITE AGRICOLE

TYPES DE SOLS RENCONTRES

En ce qui concerne la zone d'étude, on rencontre des sols limoneux ou limoneux argileux, assez épais et de une bonne qualité agronomique.

EROSION

L'érosion des sols est un phénomène naturel qui se déroule en deux étapes : des particules et de petits agrégats se détachent par l'impact des gouttes de pluie. Ensuite, ce sol est entraîné vers l'aval par le ruissellement. Les facteurs d'érosion sont la pluie, les sols de type limoneux et sablo-limoneux, le relief, l'occupation du sol et les pratiques culturales.

Le secteur d'étude est particulièrement soumis au phénomène d'érosion, notamment sur la partie centrale de la zone d'étude. Cette sensibilité plus forte s'explique par des sols plus limoneux et un relief un peu plus vallonné.

UN CLIMAT PROPICE AUX ACTIVITES AGRICOLES

En ce qui concerne le climat de la zone d'étude, il est de type tempéré océanique. La pluviométrie est moyenne sur le secteur, avec près de 700 mm de pluie par an, mais étalés sur 118 jours. La variation des températures entre l'été et l'hiver est plutôt faible, avec un écart moyen de 10° et un ensoleillement plus faible que la moyenne nationale².

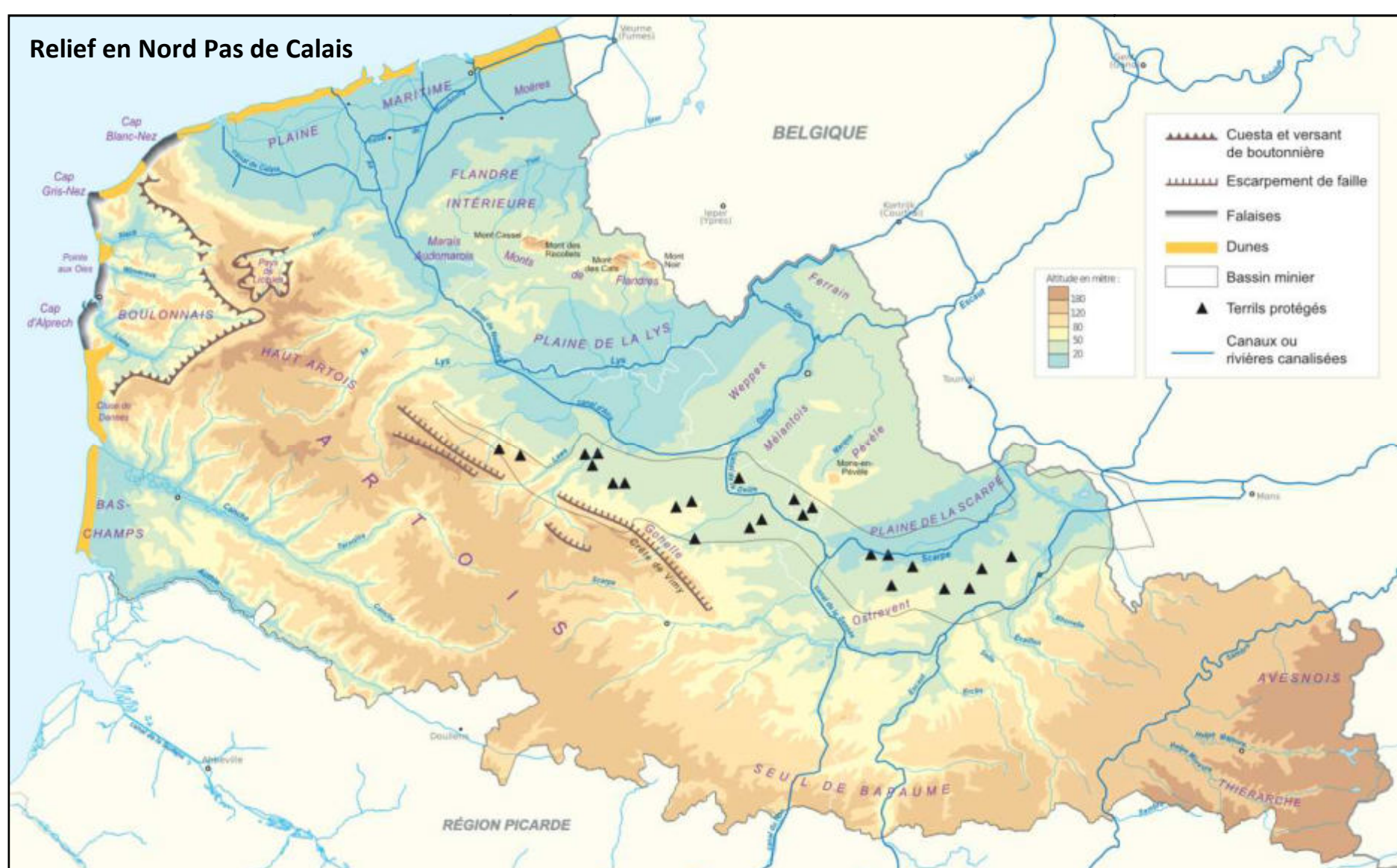
Les conditions topographiques et climatiques sur la Flandre Intérieure présentent peu de contraintes pour l'activité agricole, bien que l'on recense des crues lors de fortes pluies de façon localisée sur le territoire.

UN RESEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE

Le territoire du PLUi ne dispose pas de ressources souterraines en eau potable conséquentes : ses besoins en eau sont donc assurés par les champs captants situés sur la région de Saint Omer.

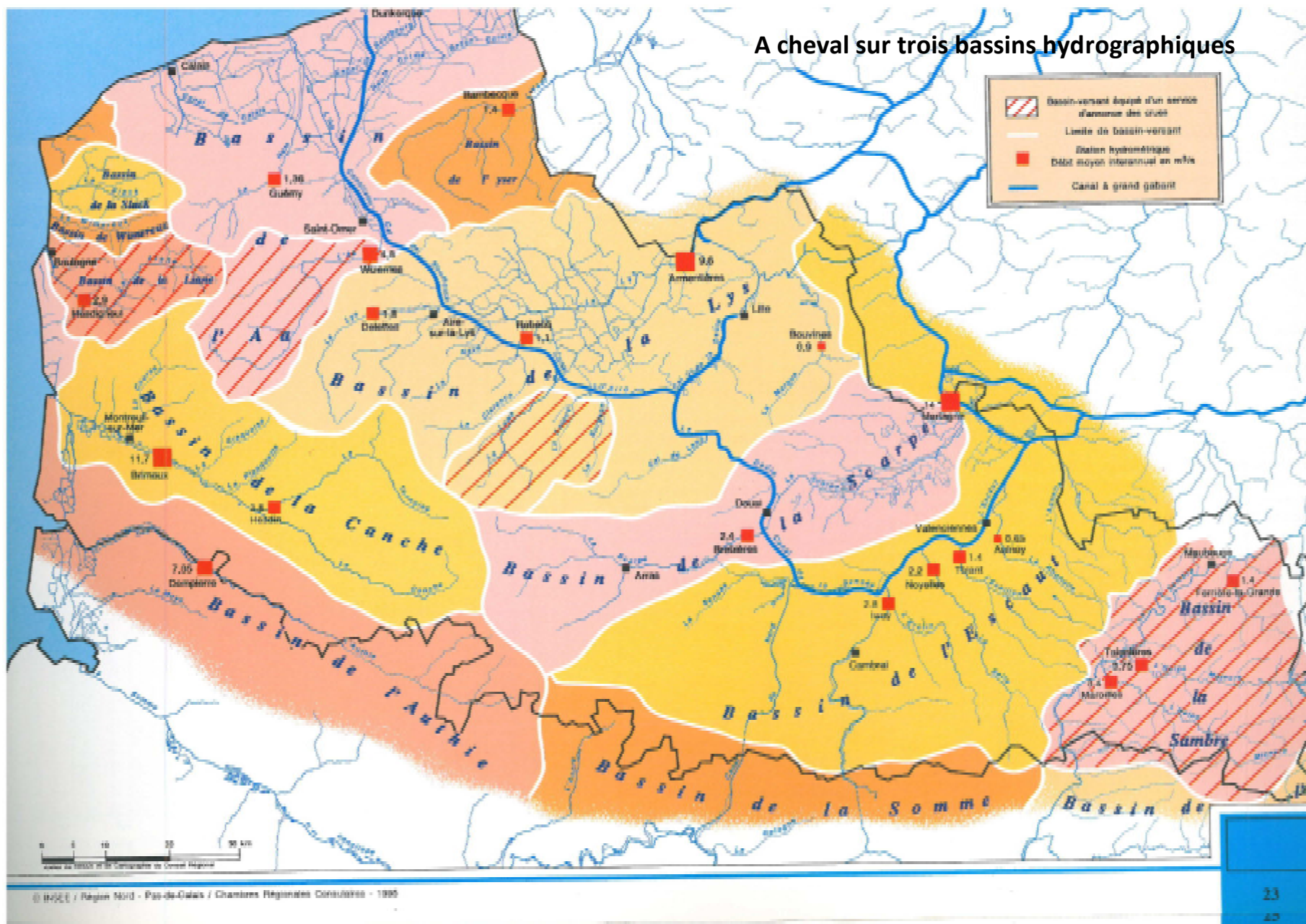
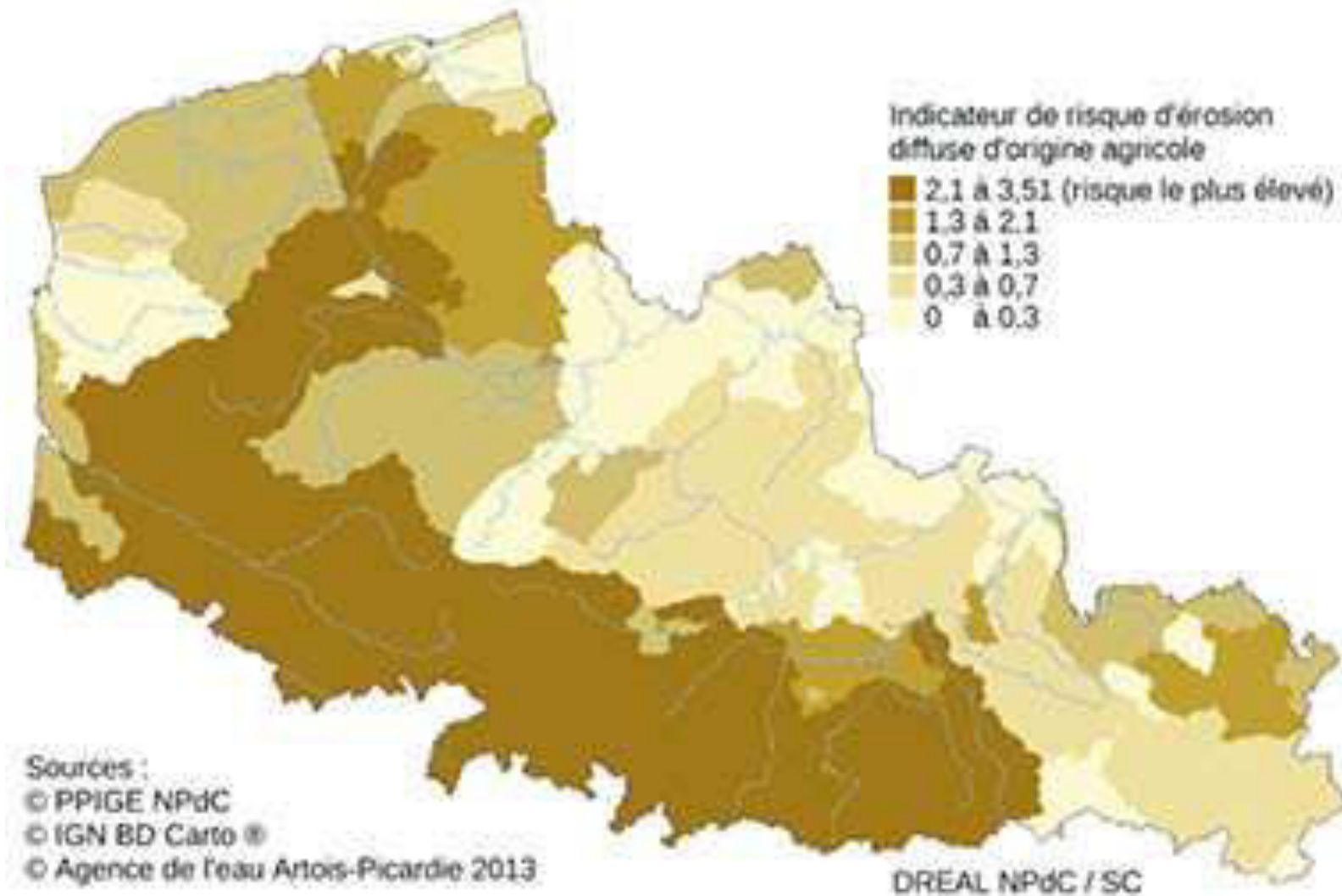
En ce qui concerne les eaux superficielles, le territoire est concerné par deux bassins versants : celui de l'Yser et celui de la Lys. Ces deux rivières disposent de nombreux affluents qui quadrillent l'ensemble du territoire. De nombreux canaux ont également été réalisés par l'homme, principalement au niveau de la plaine de la Lys afin de drainer au mieux et d'assainir le territoire.

Toutefois, en raison de la densité de cours d'eau et de la quasi absence de pente à certains endroits, les crues occasionnent des dégâts aux cultures importants sur certains secteurs.



² Données Météo France

Un territoire sensible à l'aléa érosion



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE : UN TERRITOIRE TRES RURAL EN MUTATION

OCCUPATION DE L'ESPACE : UNE AGRICULTURE FORTEMENT PRESENTE...

Le territoire de la Flandre Intérieure est très rural : 82.7% des surfaces disponibles sont mises en valeur par l'agriculture (57 % à l'échelle du Nord Pas de Calais). Les surfaces artificialisées sont en proportion moins présentes : 11.2 % du territoire contre 17 % à l'échelle du Nord Pas de Calais. Les surfaces boisées sont également en proportion moins importantes sur la CCFI (5,9%)³.

...MAIS UNE ACCELERATION DE LA CONSOMMATION DE FONCIER AGRICOLE

La CCFI connaît une croissance démographique assez soutenue du fait de sa situation géographique et de sa bonne connexion aux infrastructures de transport : sa population a augmenté de 25 % entre 1962 et 2012, passant de 80 962 à 101 109 habitants. Cette augmentation était de 11 % sur la même période à l'échelle du Nord Pas de Calais.

Par conséquent, on constate qu'entre 1999 et 2008, près de 350 ha⁴ ont été urbanisés sur le secteur Flandre Intérieure (sans le canton de Cassel), essentiellement sur des terres agricoles, soit 34 ha par an (surfaces artificialisées).

DES FORMES URBAINES DIFFERENTES

Le territoire est caractérisé par des villes moyennes et des communes rurales et périurbaines

Le secteur Ouest de la Voie Romaine étant le moins peuplé, il se démarque par la présence de villages et d'un habitat très groupé dans les bourgs et les hameaux. Les sites agricoles sont en général isolés par rapport aux secteurs urbanisés.

Les communes situées dans le secteur des Monts de Flandre sont un peu plus peuplées mais on constate que

les surfaces artificialisées sont également bien regroupées. Les sites agricoles sont assez isolés sur le secteur.

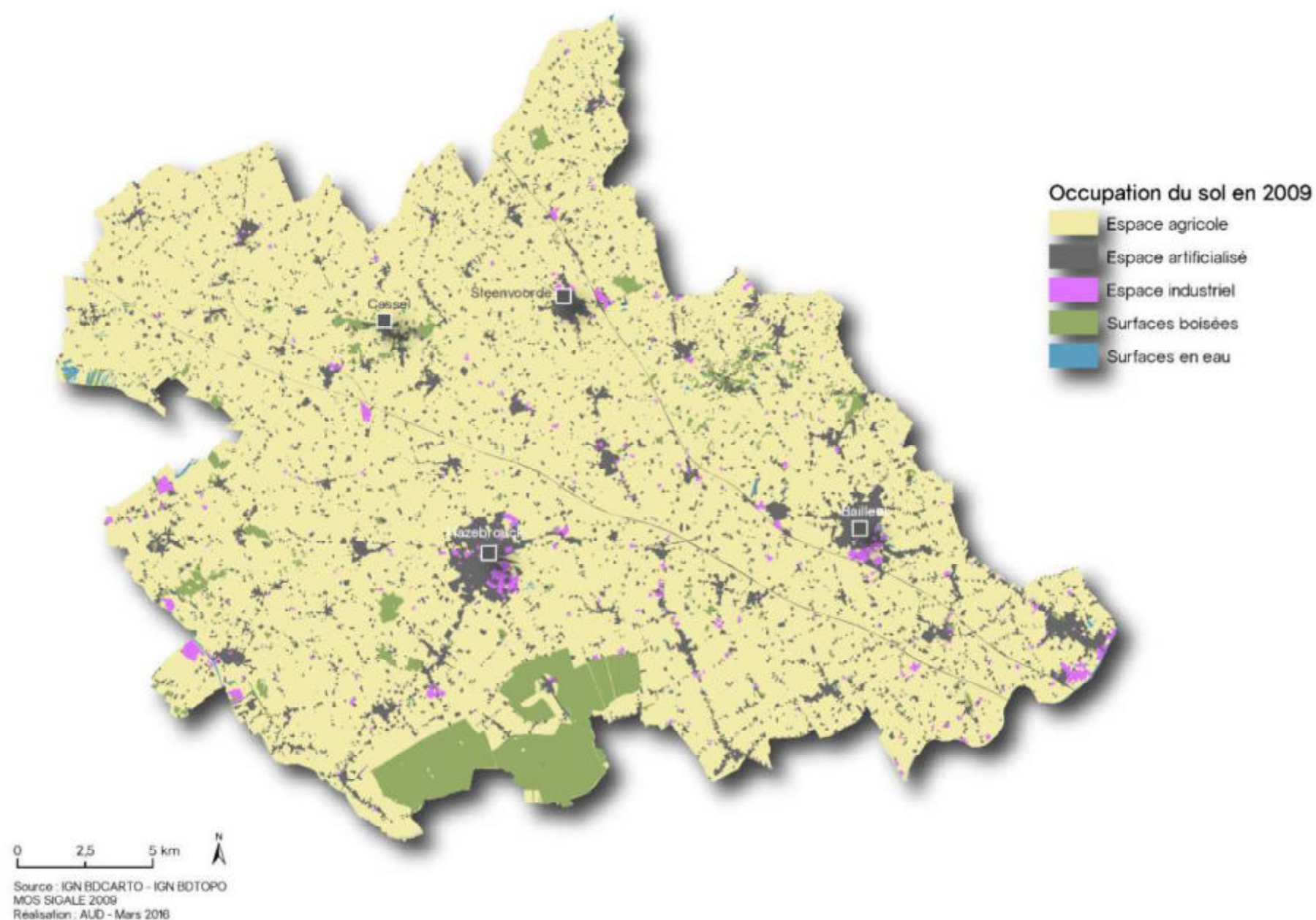


Beaucoup plus peuplé, le secteur de la Plaine de la Lys se caractérise également par des surfaces artificialisées relativement concentrées, mais avec par endroits un développement de l'urbanisation le long des principaux axes routiers (D 947 de Vieux Berquin à Steenvoorde, route Morbecque/Hazebrouck). On compte davantage d'exploitations à proximité ou même enserrées dans le tissu urbain.



³ Source : MOS 2009

⁴ DGFIP, fichiers fonciers 2009, retraitement CETE Nord-Picardie ; Conseil régional NordPas-de-Calais, SIGALE 1998



POINTS DE REPÈRE

L'essentiel

Un territoire essentiellement rural, une part importante dédiée à l'agriculture

Une croissance démographique soutenue

Un habitat essentiellement concentré dans les bourgs, des sites agricoles dispersés mais une tendance au développement de l'habitat linéaire et au mitage

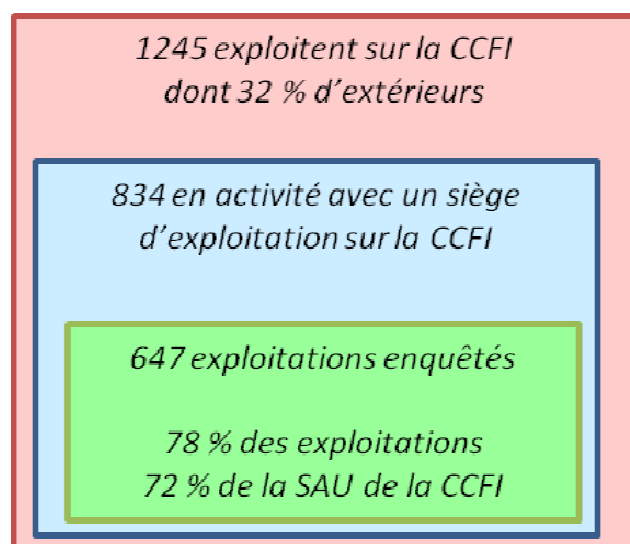
Un contexte géomorphologique favorable aux activités agricoles

La gestion de l'eau : un enjeu primordial pour l'agriculture sur le secteur

L'AGRICULTURE, COMPOSANTE CLE DE LA STRUCTURATION D'ESPACE AUX USAGES MULTIPLES

IDENTITE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Les éléments présentés ci-après se basent sur des données générales (RGA, RPG) et sur les résultats des enquêtes effectuées auprès des agriculteurs du territoire.



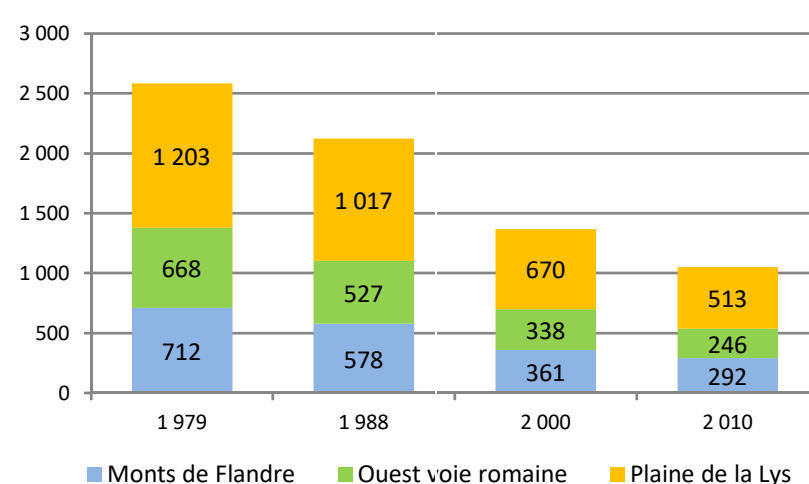
Suite au travail d'enquêtes agricoles, nous avons recensé 834 exploitations agricoles en activité avec un siège sur la CCFI. De plus, il apparaît qu'au total 1 245 exploitations agricoles cultivent des terres sur la CCFI, soit 32 % d'exploitations extérieures. Toutefois, les 647 exploitations que nous avons enquêtées (soit 78 % des exploitations qui ont un siège) cultivent 72 % de la SAU. Les exploitations non enquêtées cultivent 15 % de la SAU de la CCFI et les extérieures cultivent les 13 % restants.

Cela signifie que de nombreuses exploitations qui ont leur siège en dehors de la CCFI viennent cultiver sur ce territoire mais sur de petites surfaces.

UNE RELATIVE DIMINUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS

La tendance générale dans les pays industrialisés est à la diminution du nombre d'exploitations. Toutefois, bien qu'importante, cette diminution est inférieure à celle enregistrée à l'échelle du Nord Pas de Calais : en trente ans, la CCFI a perdu 59 % de ses exploitations à un rythme moyen de 50 exploitations par an (64 % à l'échelle de la région sur la même période).

Evolution du nombre d'exploitations sur la CCFI



Source : RGA 1979-2010

La baisse la plus forte est enregistrée sur le secteur Ouest Voie Romaine avec une baisse de 63 % du nombre d'exploitations. La diminution a été moins importante sur les secteurs de la Plaine de la Lys : -57 %.

Cette baisse était plus forte entre 1988 et 2000 et se poursuit depuis de façon plus modérée : - 23 %, équivalente à la baisse enregistrée en région sur la même période. On tend vers une relative stabilisation du nombre d'exploitations.

La baisse générale du nombre d'exploitations s'explique par plusieurs facteurs :

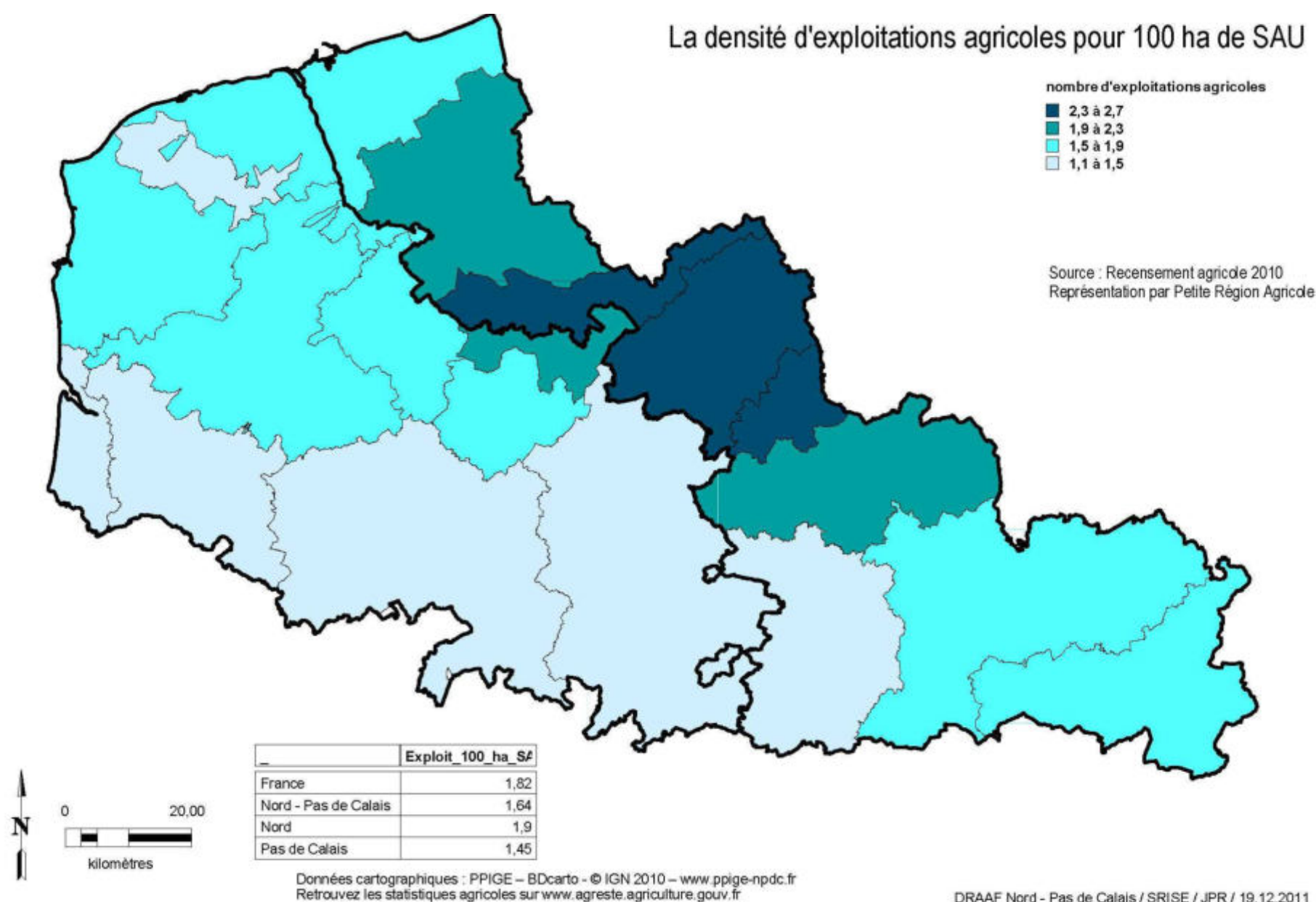
- Une tendance à la diminution des surfaces agricoles et liée à l'augmentation de la pression foncière, ce qui rend plus difficile l'installation des jeunes,
- A partir de la moitié du 20^e siècle, l'agriculture française s'est modernisée et professionnalisée, ce qui a entraîné une disparition progressive des petites structures, l'accroissement de la surface moyenne par exploitations et l'augmentation du nombre d'exploitations regroupées sous forme sociétaire (cela participe aussi à la diminution comptable du nombre d'exploitations agricoles).

UNE DENSITE IMPORTANTE D'EXPLOITATIONS

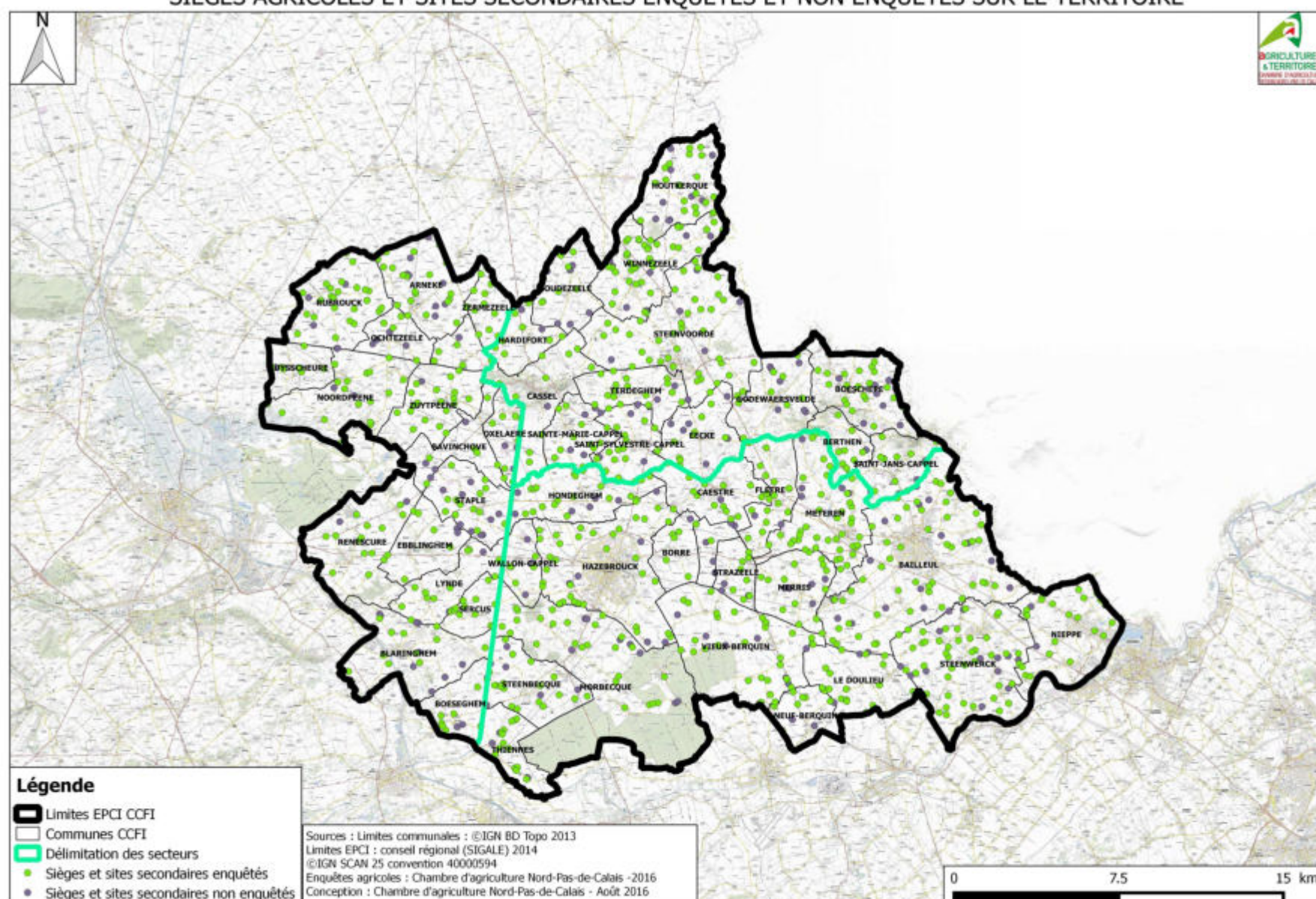
En définitive, la Flandre Intérieure dispose d'une densité d'exploitations importante avec **2,2 exploitations pour 100 ha de SAU (RGA 2010)**, soit un peu plus que la moyenne régionale.

Au niveau des exploitations recensées, on compte 1,7 exploitations pour 100 ha de SAU, proche de la densité relevée sur la Métropole Européenne de Lille (MEL) : 2.

La densité d'exploitations agricoles pour 100 ha de SAU



SIEGES AGRICOLES ET SITES SECONDAIRES ENQUETES ET NON ENQUETES SUR LE TERRITOIRE



CHEFS D'EXPLOITATION ET MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE : DIMENSION HUMAINE

DES EXPLOITATIONS AGRICOLES QUI EVOLUENT

LE NOMBRE DE CHEFS D'EXPLOITATION DIMINUE

La diminution du nombre d'exploitations s'est naturellement accompagnée d'une diminution du nombre d'exploitants et coexploitants agricoles.

On note toutefois au fil du temps une augmentation du nombre de chefs d'exploitation et associés par structure : de 1 actif pour 1 exploitation en 1979 on passe à 1,3 personne pour 1 exploitation en 2010 (identique au niveau des enquêtes), ce qui traduit un recul des exploitations individuelles sur le secteur.

UNE CERTAINE PROGRESSION DES FORMES SOCIÉTAIRES

Lors de leur installation, les exploitants doivent définir le statut de leur exploitation : entreprise individuelle ou formes sociétaires. Le statut « **d'entreprise individuelle** » offre l'avantage d'une plus grande liberté d'action et d'une absence de formalisme (MSA, 2011). Dans ce type d'exploitations, les membres de la famille qui participent aux travaux de l'exploitation peuvent avoir accès à un statut social (aide familial, associé d'exploitation, conjoint collaborateur).

Les **formes sociétaires**, quant à elles, présentent l'avantage de permettre une dissociation entre le patrimoine personnel et celui de l'entreprise. Ainsi, en cas de difficulté financière, les créanciers de l'entreprise n'ont pas d'emprise sur les biens personnels. L'organisation en société offre aussi l'avantage de regrouper les moyens humains, matériels et financiers, et facilite la transmission de l'exploitation (MSA, 2011). Le GAEC et l'EARL sont les sociétés de forme civile les plus courantes :

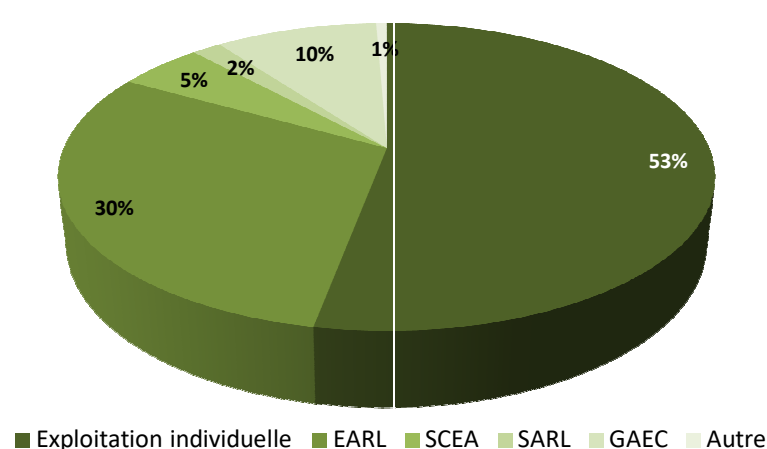
- **l'EARL** offre l'avantage de pouvoir être constituée par une seule personne, en dissociant biens professionnels et biens privés,
- **le GAEC** offre, quant à lui, une transparence juridique, sociale et fiscale : il permet d'avoir plusieurs chefs d'exploitation sur une même structure

Via une société, les agriculteurs peuvent faire le choix de s'associer (ou non), avec un autre agriculteur qui aura aussi le statut de chef d'exploitation ou avec des associés qui apportent des capitaux.

On constate également la progression des formes sociétaires sur la Flandre Intérieure : la quasi-totalité des exploitations du secteur relevaient en 1979 du statut individuel (96 % via le RGA) ; en 2010, seulement 64 % des exploitations étaient de type individuel.

Le diagramme suivant présente la tendance actuelle (RGA 2010) sur les exploitations du PLUi : les exploitations individuelles représentent un peu plus de la moitié des exploitations du territoire. Le secteur Mont de Flandre compte davantage d'exploitations individuelles que la moyenne : 57 %.

Statut des exploitations enquêtées



Sources : Enquêtes 2015-2016

Toutefois, une exploitation sociétaire n'a pas forcément plusieurs chefs d'exploitation. C'est le cas de certaines EARL ou SCEA. Sur notre échantillon, 48 % des exploitations sociétaires sont dirigées par une seule personne.

En définitive, 75 % des exploitations sont gérées par une seule personne.

DES EXPLOITATIONS POURVOYEUSES

D'EMPLOIS : CHEFS D'EXPLOITATION ET SALARIES

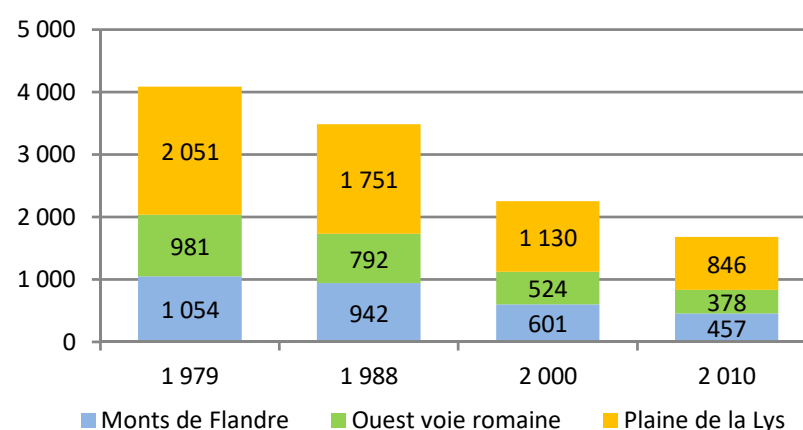
L'emploi agricole se mesure par le biais des **Unités de Travail Agricole (UTA)**. Elles permettent de mesurer la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole.

Une unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année, qu'elle soit salariée ou non, en saison ou à temps complet.

Le nombre d'actifs agricoles a diminué de la même manière que le nombre d'exploitation en raison de l'évolution du contexte agricole.

On observe toutefois avec la carte ci-dessous que le secteur Flandre Intérieure conserve de nombreux emplois agricoles, avec entre 3 et 3,5 emplois agricoles pour 100 ha de SAU, soit plus que la moyenne régionale.

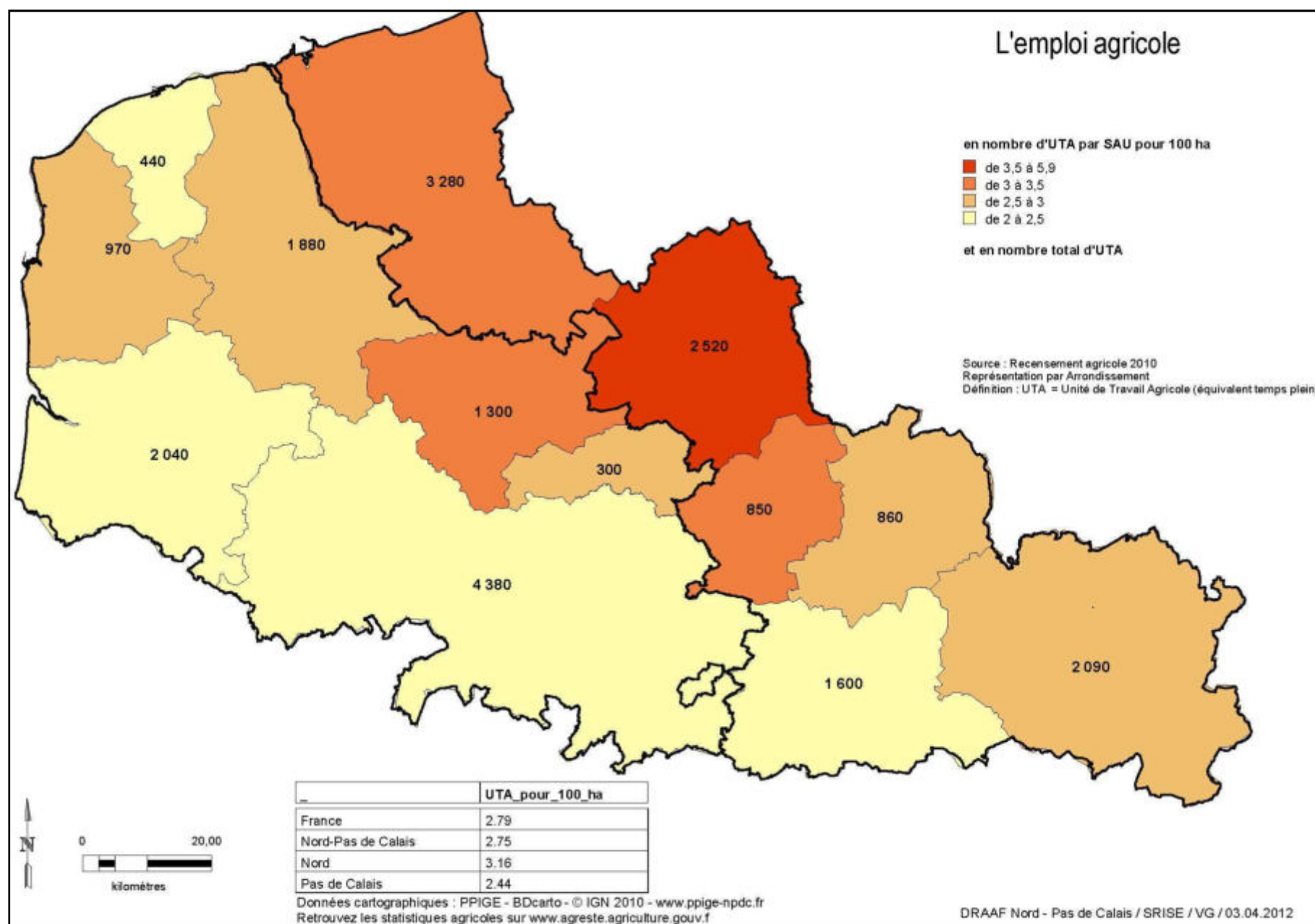
Evolution des Unités de Travail Agricole (UTA)



Sources : RGA 1979-2010

Ramené au nombre d'exploitations, on compte en moyenne 1,6 UTA par exploitation en 2010 selon le RGA, soit un résultat équivalent à l'échelle régionale (1,7 UTA).

Nous allons dans un premier temps considérer **les chefs d'exploitation** qui représentent une partie importante de la population agricole. Dans un second temps nous analyserons **l'emploi salarié**.



LES CHEFS D'EXPLOITATION

Les **642 exploitations enquêtées** dans le cadre de l'étude correspondent à **833 chefs d'exploitation**, soit environ 1,3 par structure.

Les femmes sur les exploitations

Les femmes représentent **17 % des chefs d'exploitations enquêtés**. C'est moins qu'au niveau régional puisqu'elles représentent une part de 29 % au Recensement Général Agricole 2010, contre 22% en 2000⁵.

	Hommes	Femmes
Monts de Flandre	85%	15%
Ouest Voie Romaine	79%	21%
Plaine de la Lys	83%	17%
CCFI	83%	17%

Source : Enquêtes 2016

Elles sont toutefois un peu plus nombreuses sur les exploitations du secteur de la Voie Romaine.

Une moyenne d'âge similaire à la moyenne régionale

D'après le RGA 2010, l'âge moyen des chefs d'exploitation est de **48 ans sur la CCFI**, équivalent à la moyenne du Nord Pas de Calais au RGA 2010⁶.

Au niveau des exploitations enquêtées, l'âge moyen des chefs d'exploitations est sensiblement le même, avec **48 ans en moyenne**.

	Moins de 40 ans	Entre 40 et 60 ans	Plus de 60 ans
Monts de Flandre	27%	62%	11%
Ouest Voie Romaine	17%	72%	11%
Plaine de la Lys	19%	69%	13%
CCFI	20%	68%	12%

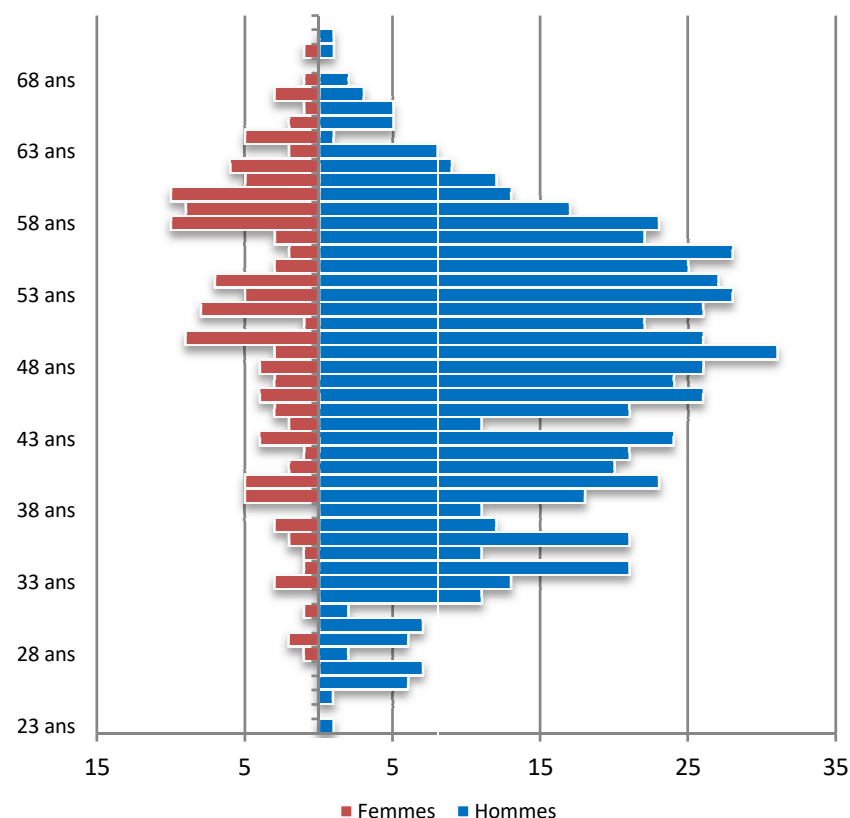
Source : Enquêtes 2016

Le secteur Monts de Flandre compte le plus grand nombre de chefs d'exploitation de moins de 40 ans : 27 % des chefs d'exploitation contre 20 % en moyenne sur la CCFI.

Etant donné que l'âge légal de départ en retraite est dorénavant fixé à 62 ans, c'est une population globalement « jeune » qui a une quinzaine d'années d'activité devant elle. On note toutefois qu'un certain

nombre de chefs d'exploitation poursuivent leur activité après même cette date, souvent pour conserver un patrimoine et un complément à la retraite. Ces personnes ont généralement une activité réduite avec un changement d'organisation (recours aux ETA par exemple).

Pyramide des âges des exploitants enquêtés



Source : Enquêtes 2016

Age moyen des chefs d'exploitation			
	Hommes	Femmes	Total
Monts de Flandre	46 ans	54 ans	47 ans
Ouest Voie Romaine	48 ans	53 ans	49 ans
Plaine de la Lys	48 ans	51 ans	48 ans
CCFI	47 ans	52 ans	48 ans

Source : Enquêtes 2016

On note en revanche un certain écart d'âge selon le sexe du chef d'exploitation : les femmes sont en moyenne plus âgées que les hommes. Cela s'explique par un nombre important de femmes qui reprennent l'exploitation en relais de leur mari lorsque celui-ci fait valoir ses droits à la retraite.

Les structures sociétaires avec plusieurs chefs d'exploitation ont pratiquement toutes un jeune de moins de 40 ans.

Un niveau de formation qui progresse

Les chefs d'exploitation enquêtés du territoire sont près de **60 % à détenir un diplôme d'un niveau bac ou supérieur**, soit la même proportion qu'à l'échelle de l'ensemble de la population de la région.

⁵ Agreste 2012

⁶ Agreste, DRAAF NPDC, SRISE, RGA

On constate par ailleurs avec les enquêtes que le niveau d'étude de la jeune génération s'est systématiquement élevé par rapport à l'ancienne.

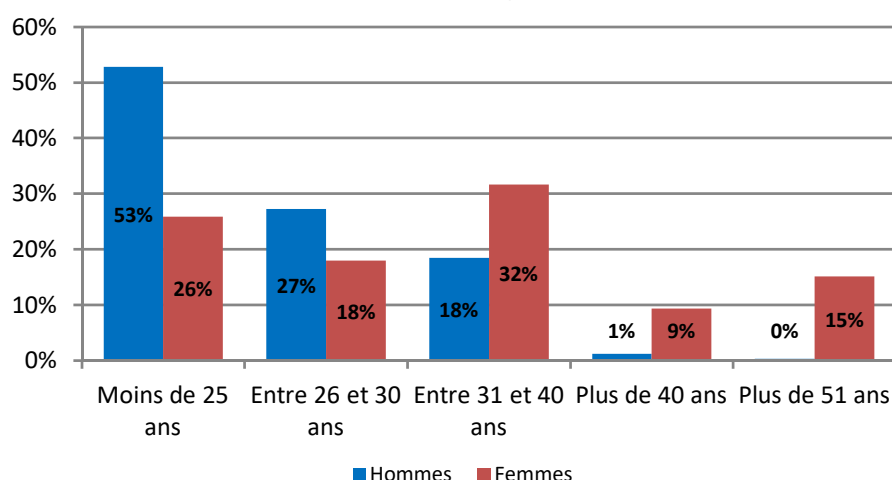
Cette évolution du niveau de formation des chefs d'exploitation constitue un indicateur de la professionnalisation et d'ouverture du métier.

Des installations de jeunes agriculteurs

L'âge moyen à l'installation des chefs d'exploitation enquêtés est de 28 ans sur le territoire de la Flandre Intérieure. Il est d'un peu plus de 26 ans pour les hommes et de 34 ans pour les femmes.

La moitié des chefs d'exploitation se sont installés avant l'âge de 25 ans et les ¾ avant leurs 30 ans. Toutefois, 15 % des femmes chefs d'exploitations se sont installées après 51 ans, ce qui correspond aux installations relai.

Age à l'installation des chefs d'exploitation selon leur genre



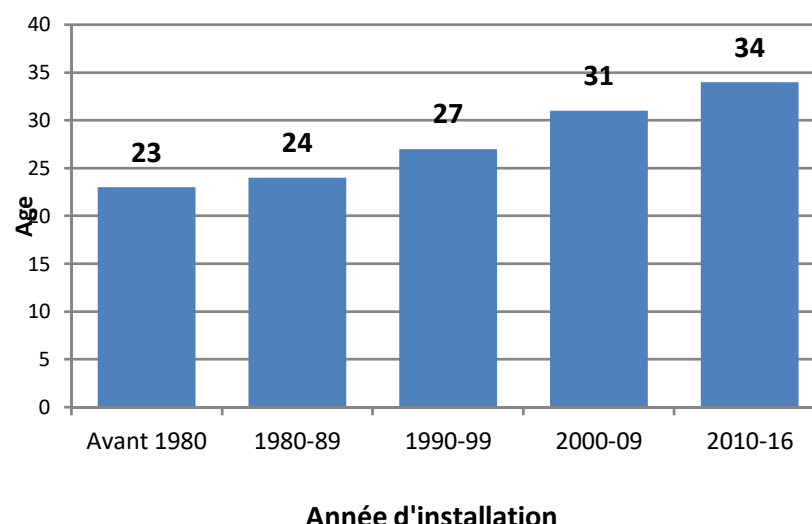
Source : Enquête 2016

L'âge auquel les chefs d'exploitation s'installent varie : certains s'installent très rapidement à la sortie de leur formation agricole alors que d'autres ont un emploi de salarié afin de pouvoir bénéficier d'une expérience professionnelle avant l'installation.

Le niveau d'investissement nécessaire pour s'installer étant en augmentation, une première expérience professionnelle est aussi l'occasion de constituer un apport financier permettant de concrétiser le projet d'installation.

Enfin, il y a certaines installations tardives : la conjointe s'installe sur l'exploitation en relais de son époux pour quelques années, mais à un âge proche de la retraite.

Moyenne d'âge à l'installation



Source : Enquêtes CA NPDC

On constate que les installations se font de plus en plus tardivement, avec une augmentation de l'âge moyen à l'installation de 10 ans en une génération, en lien avec une augmentation des difficultés pour s'installer (manque de foncier, recul de l'âge de départ en retraite...).

Le nombre d'installations reste toutefois soutenu, avec en moyenne une douzaine d'installations par an à partir de 2012.

La double activité

Un chef d'exploitation double actif gère une exploitation agricole en même temps qu'une activité professionnelle extérieure à l'agriculture. Au niveau de nos enquêtes, on a relevé **14 % de chefs d'exploitation double actifs**, un pourcentage homogène sur les trois secteurs. Un peu plus de la moitié déclare que l'agriculture est une activité principale pour eux. Les double actifs sont aussi bien présents sur des exploitations individuelles que sur des exploitations sociétaires.

Pourcentage de chefs d'exploitation pluriactifs sur d'autres territoires	
CCFI	14 %
SCOT Flandre Intérieure	15 %
SCOT Flandre Dunkerque	15 %
Communauté Urbaine d'Arras	19 %
Métropole Européenne de Lille	13 %
Communauté de Communes de Fruges	7 %

Source : Enquêtes CA NPDC

Il existe plusieurs catégories de pluriactifs que nous avons relevé au cours de l'enquête :

- Des **jeunes** qui travaillent principalement à l'extérieur (assez souvent dans le milieu para agricole) et qui se sont installés avant le départ en retraite de l'exploitant actuel. Cela permet de marquer la transition tout en palliant un manque de revenus sur l'exploitation pour faire vivre plusieurs familles.
- Dans le cas d'exploitations sociétaires, des **épouses chefs d'exploitation** qui peuvent également travailler à l'extérieur.
- Des **agriculteurs qui développent en parallèle une autre activité**, notamment en entreprises de travaux agricoles.
- Des **exploitants qui ont un autre métier** mais qui souhaitent conserver un patrimoine familial.

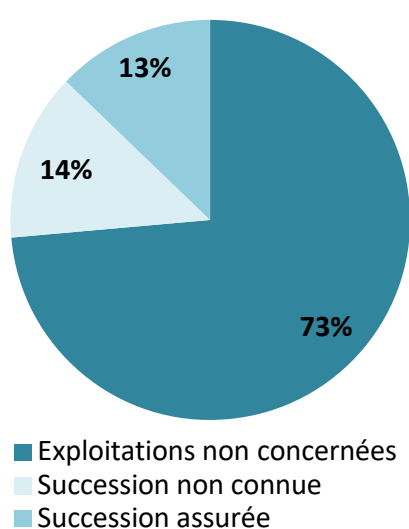
La double activité peut être permanente ou temporaire, par exemple dans la perspective d'un départ en retraite.

La transmission des exploitations

La question de la transmission se pose pour **les exploitations dont le ou les chefs ont plus de 55 ans**. A partir de ce seuil, on peut commencer à mesurer la pérennité des exploitations agricoles du secteur. 169 exploitations (soit 26 % des exploitations enquêtées) ont leur(s) chef(s) d'exploitation âgé(s) de plus de 55 ans sur le secteur Flandre Intérieure.

Parmi les exploitations concernées par l'enjeu transmission, **la moitié a un successeur potentiel**, homogène sur les trois secteurs. Il s'agit en grande majorité de transmissions prévues dans le cadre familial à échéance plus ou moins longue (+ ou – 5 ans).

Etat de la transmission des structures dont les chefs d'exploitation ont plus de 55 ans



Source : Enquête 2016

Si l'on considère la totalité des exploitations enquêtées, **13 % n'avaient pas encore de successeur connu au moment de l'enquête**. Ces exploitations risquent de ne pas être reprises dans leur ensemble et de voir leurs terres réparties entre plusieurs exploitations.

Cette tendance actuelle met en concurrence les jeunes agriculteurs qui recherchent un lieu d'implantation (surtout si plusieurs jeunes cherchent à reprendre des terres) avec des agriculteurs en place souhaitant s'agrandir et ayant un potentiel financier plus important.

A noter que certaines exploitations sont reprises par les enfants en double activité afin de conserver un patrimoine familial.

Malgré une certaine pression foncière, la pérennité des exploitations enquêtées semble globalement bien assurée.

Les Chambres d'agriculture⁷ accompagnent les cédants d'exploitation pour la recherche d'un repreneur ou d'un associé. Cet accompagnement comprend :

- une phase d'information téléphonique permettant de répondre aux questions simples que se pose le cédant
- pour aller plus loin : un conseil et un suivi personnalisés.

Plusieurs solutions sont possibles au travers ce conseil personnalisé :

- réalisation d'un diagnostic d'exploitation ;
- proposition de formations adaptées ;
- inscription au RDI (répertoire départemental installation) ;
- mise en relation avec un repreneur ou un associé potentiel pour échanges directs ;
- accès aux mesures financières permettant de faciliter les installations hors cadre familial.

⁷ PAIT : Point Accueil Installation Transmission

RESEAUX ET ORGANISMES FACILITANT L'ORGANISATION DU TRAVAIL

ORGANISMES OU DEMARCHES FACILITANT L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA)

Il s'agit de sociétés coopératives agricoles qui permettent la mise en commun et l'utilisation par les agriculteurs de moyens et de matériels propres à développer leur activité économique. Elle permet de réduire les coûts en augmentant la quantité de travail réalisé par un même matériel. Le recours à une CUMA concerne principalement les cultures céréalières, les betteraves et les pommes de terre pour réaliser les semis et les travaux de préparation du sol.

On recense 14 CUMA sur le territoire de la CCFI qui rassemblent 470 agriculteurs adhérents. Une seule CUMA est présente sur le secteur Ouest Voie Romaine et les exploitations qui s'y trouvent travaillent peu avec une CUMA.

Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)

Les ETA quant à elles sont des prestataires de services agricoles également sollicitées pour les cultures céréalières, les betteraves et les pommes de terre afin de réaliser les récoltes, les moissons, les semis et l'arrachage des pommes de terre/betteraves.

On recense 9 ETA sur la CCFI, avec notamment quelques agriculteurs en double activité qui proposent leurs services. La majeure partie des exploitations de la Flandre Intérieure ont recours aux services d'une ETA dans des proportions plus ou moins importantes, parfois en complément du travail en CUMA.

Ce sont deux possibilités pour les exploitants de développer leur activité.

Pourcentage d'exploitations enquêtées		
	Travaillant avec une CUMA	Travaillant avec une ETA
Monts de Flandre	46%	87%
Ouest Voie Romaine	16%	72%
Plaine de la Lys	53%	77%
CCFI	41%	78%

Sources : Enquêtes 2016

Le service de remplacement

En cas d'absence des salariés et des exploitants agricoles, des services de remplacement ont été mis en place en 1972, sur la base d'initiatives locales et d'une

expérimentation en régions. Ils se sont ensuite implantés progressivement dans les départements.

Les services de remplacement sont des groupements d'employeurs dirigés par des agriculteurs bénévoles. Ils ont pour mission de proposer des salariés ou des agents de remplacement, aux agriculteurs adhérents qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter leur exploitation ou de limiter momentanément leur activité sur l'exploitation.

Tous les chefs d'exploitation peuvent adhérer au service de remplacement. Cette adhésion leur permet de se faire remplacer pour un des motifs suivants : maladie ou accident, congés, formation, congé paternité ou maternité.

L'entraide

Les exploitants pratiquent régulièrement l'entraide et s'échangent des journées de travail, des services, des outils ou des machines dans des chantiers communs. Elle est notamment pratiquée au moment du transport de la récolte et de l'ensilage afin d'avoir un nombre suffisant de remorques et de conducteurs pour assurer un roulement sur les chantiers.

DES GROUPES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Plusieurs groupes de développement agricole ont cours sur le secteur de la CCFI :

- Les GEDA
- Le Pôle légumes
- Le GABNOR (groupement des agriculteurs biologiques du Nord Pas de Calais)

Ce sont des associations d'agriculteurs placés sous la responsabilité d'un conseil d'administration et d'un Président qui fixent des objectifs de développement technique, économique et humain des exploitations. Ces groupes sont souvent animés par un conseiller de la Chambre d'Agriculture et abordent des thématiques multiples et mènent des expérimentations, comme celle des bas volumes conduites par le GEDA.

Un certain nombre d'organismes privés prodiguent des conseils et un suivi pour les agriculteurs : CER, Agrovision...

DES DEMARCHES COMMERCIALES

Les coopératives

Ce sont des organisations de producteurs constituées à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs assurant une même production et qui s'associent au sein d'une structure d'accueil.

C'est le cas par exemple de la coopérative de fruits et légumes SIPENORD, basée à Caestre et qui regroupe environ 35 producteurs adhérents. Elle constitue un centre de collecte et de vente des productions de fruits et légumes de ses adhérents.

Les organisations de producteurs (OP)

Ce sont des groupements constitués à l'initiative des agriculteurs afin de mutualiser leurs moyens dans le but de rééquilibrer les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les acteurs économiques de l'aval de leur filière. On peut citer par exemple le Groupement des Producteurs de Porcs des monts de Flandre (GPPMF), CEVINOR, Groupement des Producteurs de lait livrant à la Laiterie Danone de Bailleul...



POINTS DE REPÈRE

Exploitations et exploitants

834 exploitations recensées, 647 exploitations enquêtées, Soit un taux de réponse de 78%

53 % individuelles, en définitive 75 % sont gérées par une seule personne

647 exploitations enquêtées = **833 chefs d'exploitation** avec les caractéristiques suivantes :

17 % de femmes, 14 % de chefs pluriactifs, 48 ans en moyenne

60 % des chefs d'exploitation ont au moins le Baccalauréat

Organisation du travail

De nombreux emplois directs

833 chefs d'exploitation

38% des exploitations ont recours à de la main d'œuvre salariée

774 salariés agricoles sur les exploitations enquêtées (salariés permanents et saisonniers)

Un recours fréquent aux réseaux et services agricoles

Recours aux CUMA : 41 % des exploitations

Installation/transmission

Une dizaine d'installations par an au niveau des exploitations enquêtées

Un âge moyen à l'installation en augmentation : 34 ans ces dernières années

Parmi les exploitations soumises à l'enjeu de transmission (1 sur 4), **la moitié connaît déjà sa succession**

Les transmissions se font en majeure partie dans le **cadre familial**

L'essentiel

Un tissu dense d'exploitations (16 exploitations/commune), 1,7 exploitations recensées pour 100 ha de SAU

Une diminution du nombre d'exploitation qui se poursuit malgré un certain ralentissement

Des agriculteurs qui choisissent ce métier avant tout par vocation : des exploitations dynamiques avec des jeunes de plus en plus formés

Une bonne dynamique au niveau de la transmission des exploitations

Des statuts sociétaires (EARL, GAEC, SARL, ..) de plus en plus privilégiés bien que ¾ des exploitations restent gérés par une seule personne

Une organisation du travail rendue nécessaire par la diversité des productions : une activité qui génère de nombreux emplois

L'ORGANISATION ET LA GESTION DE L'ESPACE AGRICOLE

UN RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE PRESERVATION DU FONCIER AGRICOLE DANS LES TEXTES⁸

A partir des années 2000, un constat a été fait sur la surconsommation en espaces agricoles et naturels : en France, 600 km² sont artificialisés par an, soit l'équivalent d'un département entier disparaît tous les dix ans⁹. Des modifications ont ainsi été apportées aux documents d'urbanisme afin de limiter ce phénomène.

La loi du 13 décembre 2000 relative à la **Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU)** a renforcé le contenu des documents d'urbanisme réglementaires afin qu'ils deviennent des outils de planification stratégiques. Elle est portée par trois grands principes :

- Assurer un équilibre entre le renouvellement et le développement urbain,
- Promouvoir la mixité urbaine et sociale,
- Gérer le sol de façon économe

Chaque PLU ou PLUi doit être compatible avec le SCOT, qui peut affirmer la vocation agricole d'une zone déterminée.

Ce nouveau contexte a depuis été complété, notamment par **la loi Urbanisme et habitat (UH)** du 2 juillet 2003 ainsi que par divers décrets d'application et d'ordonnances.

En 2005, la loi sur le développement des territoires ruraux a, elle aussi, apporté des compléments. Les derniers grands changements législatifs datent de 2010 avec :

- la **loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE)** avec notamment l'objectif de réduire de 50 % la consommation des espaces agricoles depuis 2020
- la **loi du 27 juillet 2010 de Modernisation de l'agriculture et de la pêche** qui crée notamment les Commissions Départementales de la Consommation des Espaces Agricoles. Composée d'élus, de

représentants de l'Etat (Préfet, Directeur de la DDT), de représentants de la profession agricole et d'associations de protection de l'environnement, elle émet un avis en cas de réduction des surfaces agricoles lors de l'élaboration des documents d'urbanisme dans un objectif de préservation des espaces agricoles.

Ces deux lois conduisent à la mise en place de la CDCEA (Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles) dans chaque département et à la généralisation des SCOT d'ici 2017 et contribuent de ce fait au renforcement du rôle de l'Etat dans la maîtrise de la consommation de foncier agricole.

Plus récemment, la **Loi pour un Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR)** du 24 mars 2014 et la **loi pour l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (LAAF)** du 13 octobre 2014 ont eu une incidence sur les documents d'urbanisme :

- Nouvelles **incitations à la généralisation des SCoT**
- Amélioration du contenu des SCoT : dorénavant, le rapport de présentation des SCoT doit intégrer, conformément au nouvel article L.141-3 du Code de l'Urbanisme modifié par la loi LAAF, « les **besoins en matière d'agriculture et de préservation du potentiel agronomique** ». le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) doit également être plus précis quant à la **limitation de la consommation foncière** par secteurs géographiques et « décrire pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres » (L.141-5)
- Avec la LAAF, la **Commission Départementale de la Préservation des Espaces Agricoles (CDPENAF)** se substitue à la CDCEA. Cette nouvelle commission inclut désormais les représentants des chasseurs et des professions forestières et ses compétences sont élargies.

⁸ Les données exposées ci-après sont issues de la réédition 2012 du document « L'agriculture dans le Scot - Le guide » de Terres en ville

⁹ IFEN

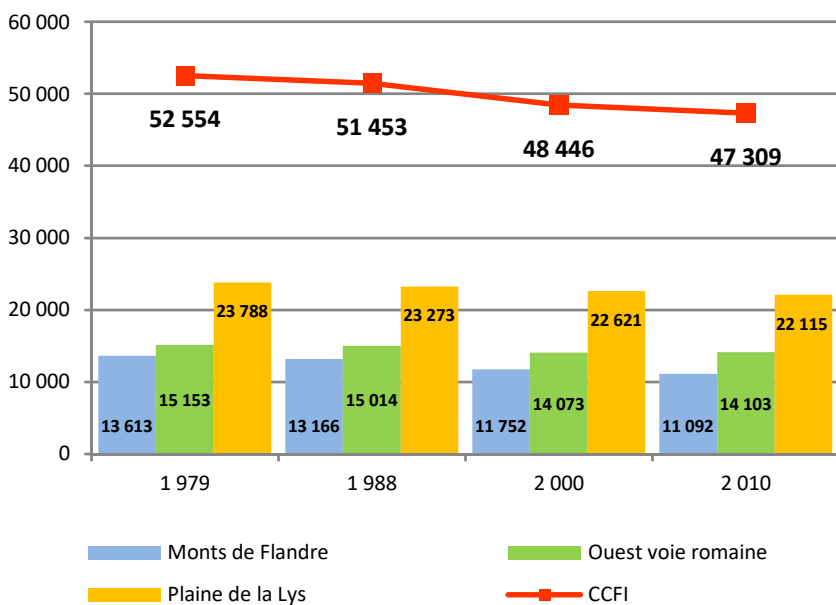
FONCIER ET PARCELLAIRE AGRICOLE

Support de la production agricole, le foncier est un élément central de l'activité agricole et mérite une analyse approfondie.

UN OUTIL DE TRAVAIL CONVOITE

Les surfaces mises en valeur par les exploitations situées sur le territoire de la CCFI ont diminué de 10 % en 37 ans, soit 5 245 ha (sur la même période, on enregistre une diminution de 61 % du nombre d'exploitations). Cela représente une perte de 141 ha agricoles par an. Ce recul enregistré sur le territoire du PLUI est identique à celui relevé à l'échelle régionale sur la même période.

Evolution de la SAU des exploitations



	Pourcentage de diminution de la SAU des exploitations par secteur entre 1979 et 2010
Monts de Flandre	-19%
Ouest voie romaine	-7%
Plaine de la Lys	-7%
CCFI	-10%

Source : RGA 1979-2010

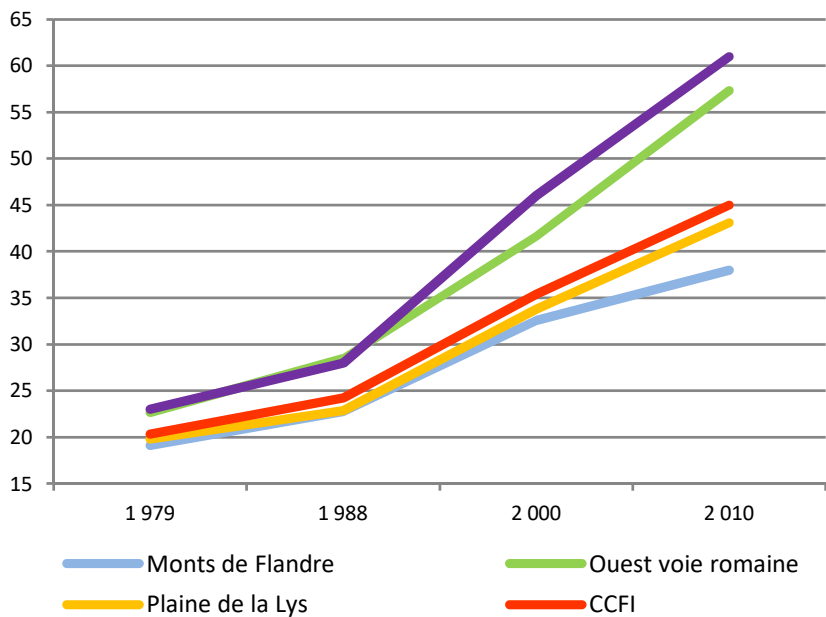
Cependant, on constate que la diminution de SAU a été deux fois plus importante sur le secteur des Monts de Flandre que sur le reste de l'intercommunalité.

UN TISSU DENSE D'EXPLOITATIONS QUI S'AGRANDISSENT

Malgré la consommation de foncier agricole et la diminution du nombre d'exploitations, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure conserve une densité d'exploitations élevée par rapport à sa superficie en terres agricoles. Le graphique suivant

présente sur 30 ans l'évolution de la SAU par exploitation sur la CCFI :

Evolution de la SAU moyenne par exploitation



Source : RGA 1979-2010

La SAU moyenne par exploitation a plus que doublé entre 1979 et 2010 à l'échelle du territoire, pour atteindre en 2010 une SAU de **45 ha par exploitation**. Elle reste toutefois assez largement en deçà de la moyenne régionale (61 ha en moyenne) en raison de la présence de nombreuses exploitations en polyculture-élevage ou pratiquant l'élevage hors-sol.

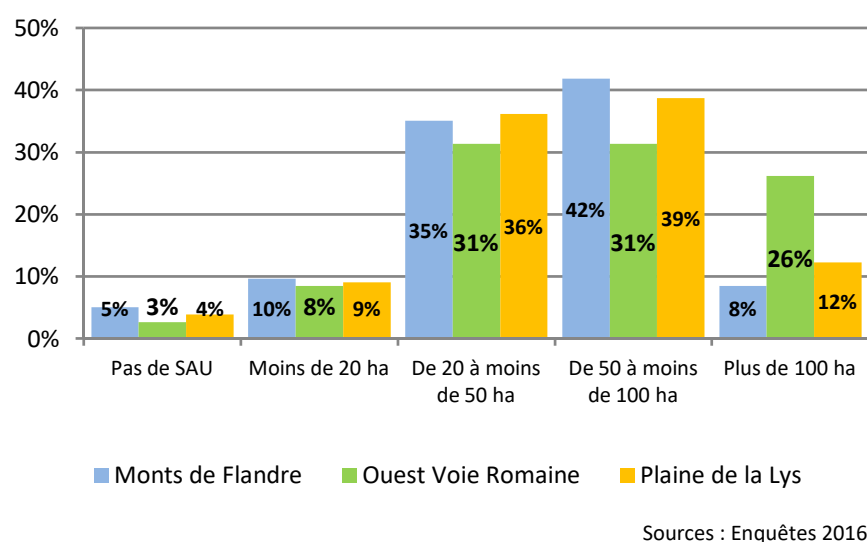
Seules les exploitations situées à l'ouest de la Voie Romaine disposent d'une SAU moyenne pratiquement équivalente à la moyenne du Nord Pas de Calais. Elle est en revanche moins importante sur le secteur des Monts de Flandre qui est aussi celui qui compte le plus grand nombre d'exploitations.

SAU moyenne (enquêtes)	Par exploitation	Par exploitant
Monts de Flandre	51 ha	41 ha
Ouest voie romaine	72 ha	53 ha
Plaine de la Lys	57 ha	43 ha
CCFI	59 ha	45 ha

Source : Enquêtes 2016

Au niveau des enquêtes, la **SAU moyenne des exploitations sur la CCFI est de 59 ha**, soit davantage que la moyenne enregistrée au RGA 2010 en raison de nos critères pour déterminer l'échantillon, des 5 ans de décalage entre les deux enquêtes et des différentes définitions d'une exploitation agricole.

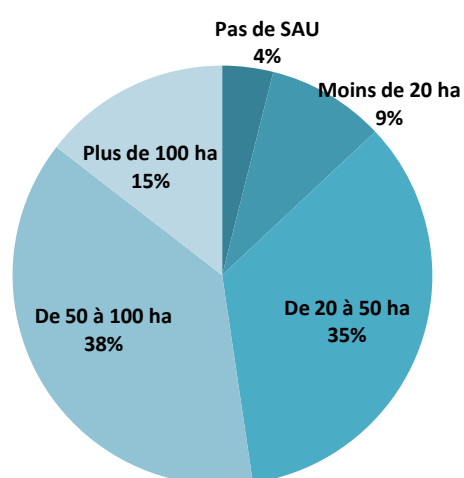
Répartition des exploitations selon leur taille



On constate que :

- 1 exploitation sur 2 dispose de plus de 50 ha de SAU
- Celles disposant d'une SAU de moins de 20 ha sont relativement peu nombreuses.
- Le secteur Ouest de la Voie Romaine se distingue par un nombre important d'exploitations de plus de 100 ha (26 %). A titre indicatif, 20 % des exploitations agricoles dépassent 100 ha à l'échelle de la région.
- On trouve en proportion autant de structures hors sol sur les trois territoires

Répartition des exploitations par tranche de SAU (Flandre Intérieure)



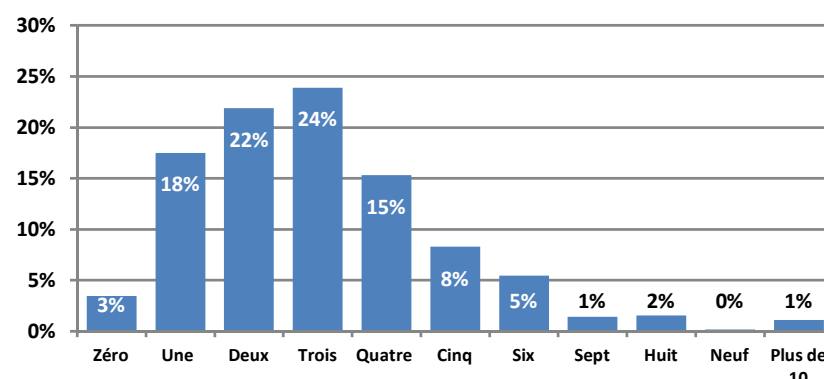
Sources : Enquêtes 2016

Les exploitations voient leurs surfaces agricoles évoluer avec le temps, en fonction des installations, des associations, mais aussi des emprises. On constate que 55% des exploitations enquêtées disposent de surfaces qui n'ont pas évolué en 10 ans. 27 % des exploitations se sont agrandies, gagnant en moyenne 16 ha. En revanche, 18 % des exploitations ont perdu des surfaces, avec une baisse moyenne de 11 ha (donnée homogène entre les secteurs).

STRUCTURE DES ILOTS DE CULTURE : UN PARCELLAIRE HETEROGENE

Les exploitations enquêtées ont leurs îlots de cultures répartis en moyenne sur trois communes, et principalement entre une et quatre communes.

Nombre de communes sur lesquelles les exploitations cultivent



Territoire	% SAU sur la commune du siège	Taille îlot moyen
Monts de Flandre	66%	3,8
Ouest voie romaine	55%	4,7
Plaine de la Lys	64%	4,4
CCFI	62%	4,3

Source : Enquêtes 2016

On constate toutefois qu'une part importante de la surface d'exploitation se trouve sur la commune du siège : **environ 36 ha**. Toutefois, les communes de Flandre Intérieure étant très étendues, le fait qu'une exploitation ait tous ses îlots sur la commune de son siège n'est pas la garantie d'un bon regroupement parcellaire.

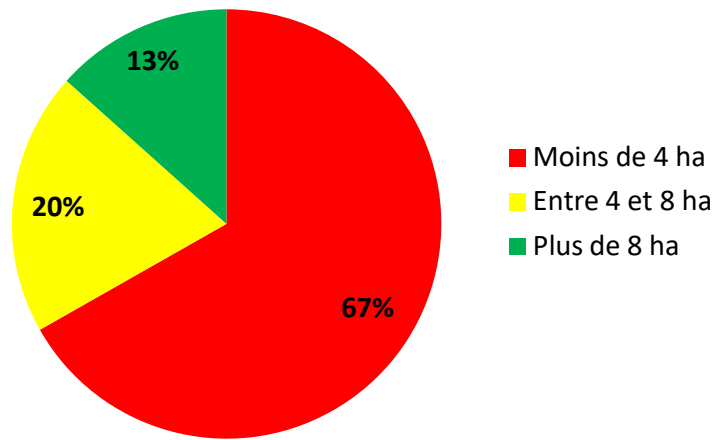
Les exploitations de Flandre Intérieure ont leurs terres réparties en moyenne sur **14 îlots**, avec en moyenne **4,3 ha par îlot**, identique au niveau régional.

On constate toutefois quelques spécificités :

- **Les exploitations du secteur Monts de Flandre** disposent d'îlots de culture plus petits que sur le reste du territoire. En effet, le parcellaire agricole est un peu plus morcelé sur ce secteur (notamment autour de Boeschepe) en raison d'un relief un peu plus vallonné.
- Celles situées sur le secteur **Ouest de la Voie Romaine** ont moins de surfaces sur la commune du siège car ces communes sont plus petites mais disposent d'îlots de bonne taille.

La structuration du parcellaire semble être liée à des contraintes de relief et à la qualité agronomique des sols.

Répartition des îlots d'exploitation selon leur taille



Source : Enquêtes 2016

On constate avec le diagramme ci-dessus que les îlots de plus de 8 ha ne représentent que 13 % des îlots du territoire, bien qu'ils regroupent près de la moitié de sa SAU. La majeure partie des îlots de culture sont de petite taille. Ce morcellement plus accentué dans certaines communes occasionne des contraintes pour les agriculteurs : augmentation des charges liées au temps passé, à l'usure du matériel,... et des conditions de travail rendues plus difficiles.

Un parcellaire de taille importante présente un intérêt lors d'opérations de drainage ou d'irrigation, mais aussi pour négocier des contrats de cultures avec les industries agroalimentaires ou non alimentaires. Le regroupement parcellaire et la constitution d'îlots de grande taille représente donc un enjeu important pour les exploitations faisant des cultures de vente.

AMENAGEMENTS FONCIERS ET EFFETS SUR LA STRUCTURE DU PARCELLAIRE AGRICOLE

L'aménagement foncier (ex- remembrement) est une opération régie par le code rural qui vise à :

- améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales, agricoles ou forestières ;
- assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux.

Il permet ainsi de regrouper le parcellaire agricole, de le rapprocher du siège d'exploitation et de le désenclaver et aboutit à une refonte totale du plan cadastral dans le périmètre aménagé. Ces opérations permettent de restructurer le parcellaire et de le rendre plus favorable aux grandes cultures qui sont fortement mécanisées.

Des opérations d'aménagement foncier sont également lancées pour remédier aux dommages causés par la réalisation de grands ouvrages linéaires afin de réorganiser et compenser les pertes de foncier agricole.

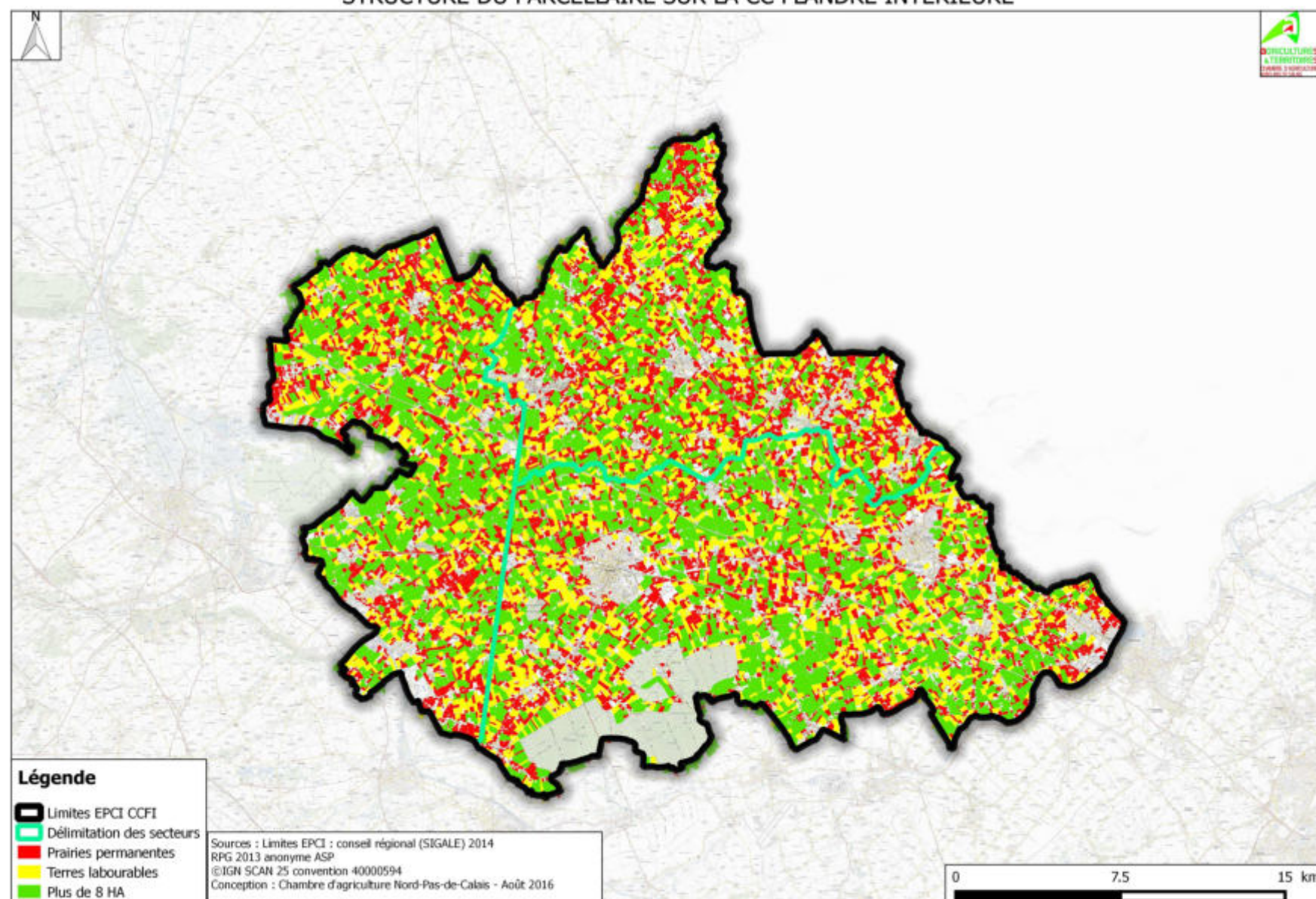
La carte ci-contre présente les secteurs cadastraux ayant fait l'objet d'opérations d'aménagement foncier depuis une quarantaine d'années. La majeure partie du territoire a fait l'objet d'opérations d'aménagement foncier. En définitive, 80 % de la SAU est concernée (ratio identique sur les deux EPCI).

	Surfaces ayant fait l'objet d'un aménagement foncier	
Monts de Flandre	14 139 ha	94%
Ouest voie romaine	12 923 ha	99%
Plaine de la Lys	17 297 ha	80%
CCFI	44 359 ha	89%

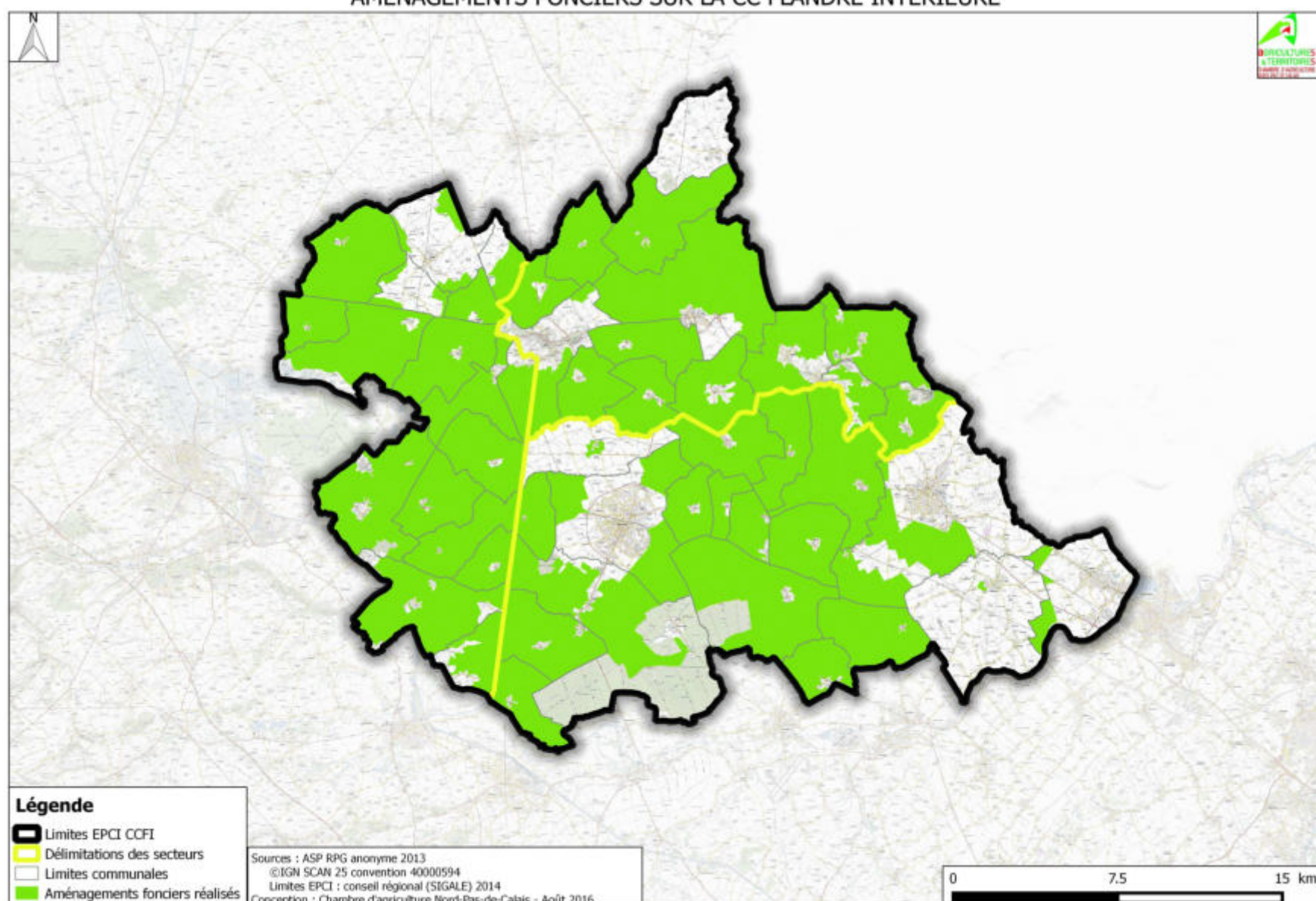
Source : BD Parcellaire 2013

Des opérations d'aménagement foncier sont en cours sur le secteur de Rubrouck.

STRUCTURE DU PARCELLAIRE SUR LA CC FLANDRE INTERIEURE



AMENAGEMENTS FONCIERS SUR LA CC FLANDRE INTERIEURE

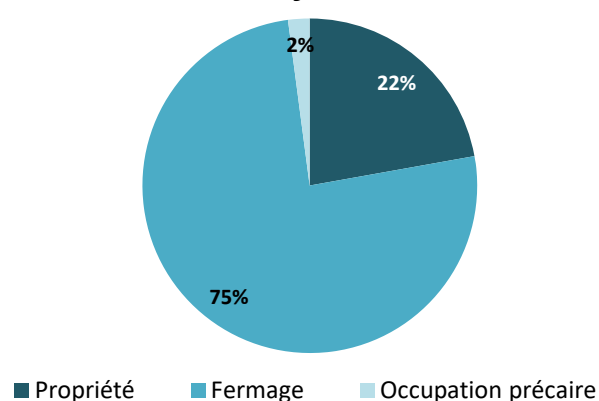


UN FONCIER AGRICOLE MAJORITAIREMENT SOUS LE STATUT DU FERMAGE

Sur la région Cœur de Flandre, la majeure partie des terres des exploitations enquêtées est sous **le statut du fermage (75 %)**. Les agriculteurs enquêtés sont propriétaires de 22 % de leur SAU et 2 % sont en occupation précaire.

La part du faire valoir direct est un peu plus importante auprès des exploitations du secteur Ouest de la Voie Romaine : 32 %.

Répartition des surfaces enquêtées selon le mode de faire-valoir



Source : Enquêtes 2016

Le mode de faire valoir des terres d'une exploitation définit son degré de maîtrise foncière. Il y a plusieurs modes de faire valoir :

- Le **faire valoir direct** : l'agriculteur est **propriétaire** du foncier qu'il exploite, ce qui signifie qu'il maîtrise son outil de production et peut envisager des investissements et le développement de son activité sur le long terme, et notamment lors de la construction de bâtiments.
- Le **faire valoir indirect** : l'exploitant loue ses terres sous le statut du **fermage**. Ce statut règle les droits et obligations du propriétaire (bailleur) et du locataire (preneur) dans le cadre du bail rural.

Les exploitations enquêtées ont une **moyenne de 8 propriétaires** sur leurs terres (en moyenne 7 ha par propriétaire), avec une variation de 1 à 50. Le nombre de propriétaires est plutôt homogène selon les secteurs.

Chaque propriétaire possède des parcelles de surface plus ou moins réduites. Cette situation constitue un handicap ou un atout pour l'exploitation en fonction de son stade d'évolution :

- Lors de la transmission de l'exploitation : le repreneur, en lien avec l'exploitant en bail, doit

obtenir l'accord de chacun des propriétaires, sauf s'il s'agit d'un descendant ou d'un conjoint.

- Lors de la vente d'une parcelle louée : l'exploitant en titre bénéficie d'un droit de préemption, étant donné qu'il s'agit souvent de surfaces peu importantes, l'investissement à réaliser est moins conséquent ; il peut aussi demander l'intervention de la SAFER.

- Les **occupations précaires** : lors des enquêtes, on a recensé **au moins 784 ha de terres agricoles en occupation précaire** répartis de façon homogène sur les trois secteurs. Les agriculteurs peuvent exploiter à titre précaire des biens publics ou privés suite à des emprises. Ils peuvent continuer à exploiter les parcelles mais devront libérer le terrain au moment de la mise en place du projet prévu. On compte également quelques cas de locations à l'année de terrains qui appartiennent à des particuliers.

DES INVESTISSEMENTS LIES AU FONCIER : IRRIGATION ET DRAINAGE

Le contexte pédo-climatique du secteur limite les besoins en irrigation mais rend nécessaire de mettre en place un réseau de drainage complet pour pouvoir cultiver les terres et obtenir des productions de qualité. En effet, pour certaines productions, la plante doit disposer d'une quantité suffisante d'eau à certaines périodes de son cycle végétatif. Toutefois, tout excès d'eau dans le sol est aussi néfaste à son développement.

L'irrigation consiste à apporter de l'eau à des plantes cultivées pour en améliorer le rendement et la qualité. Elle peut être rendue obligatoire pour obtenir certains contrats de culture et permettent dans tout les cas d'améliorer et/ou de stabiliser les rendements pour les cultures de pommes de terres et de légumes.

On a relevé que **seulement 8 % des exploitations enquêtées irriguaient** au moins une parcelle. Au total, **3 % de la SAU est irriguée**. Les agriculteurs situés à l'Ouest de la Voie Romaine ont un peu plus recours à l'irrigation.

Le drainage consiste à évacuer l'eau en surplus afin d'avoir des sols mieux structurés. Le secteur d'étude est historiquement presque intégralement drainé afin d'assurer une meilleure exploitation des terres, de

sécuriser la production et d’améliorer les conditions de travail et d’accès aux champs. Le drainage sur le secteur est assuré en partie par des tuyaux enterrés qui quadrillent les champs et qui ont pour exutoires les cours d’eau.

La zone a toujours été drainée et les investissements ont été étalés dans le temps ; ils restent lourds lorsqu’un exploitant décide de moderniser son drainage en remplaçant les anciennes installations (drains en poterie) par des drains en PVC. Le drainage présente toutefois un investissement important pour les agriculteurs.

Ainsi, **86 % des exploitations enquêtées ont déclaré drainer** au moins une parcelle et **72 % de leur SAU est drainée**. L’agriculture, via le drainage, contribue à la bonne circulation et à l’évacuation de l’eau.

Source : Enquêtes 2016

	Pourcentage d’exploitations pratiquant l’irrigation	Pourcentage d’exploitations pratiquant le drainage
Monts de Flandre	7%	84%
Ouest voie romaine	10%	84%
Plaine de la Lys	7%	88%
CCFI	8%	86%

Source : Enquêtes 2016

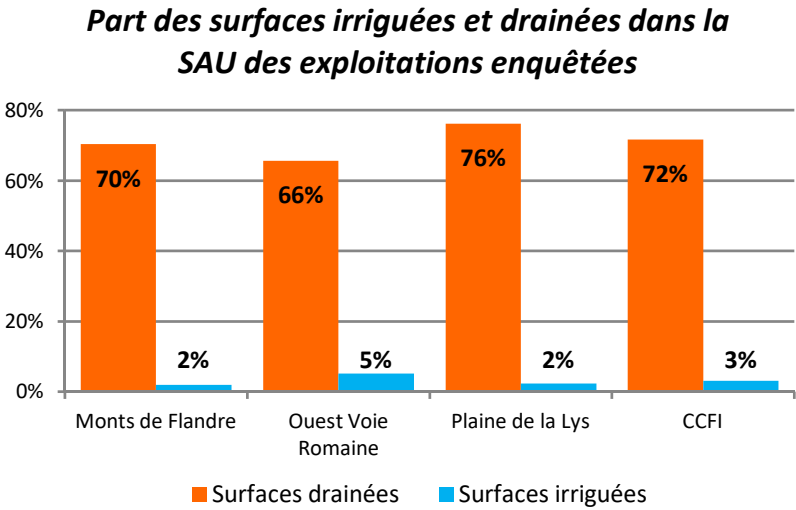
En définitive, la majeure partie du secteur est drainée, surtout sur les secteurs de plaine qui ont été assainis via un réseau important de canaux.

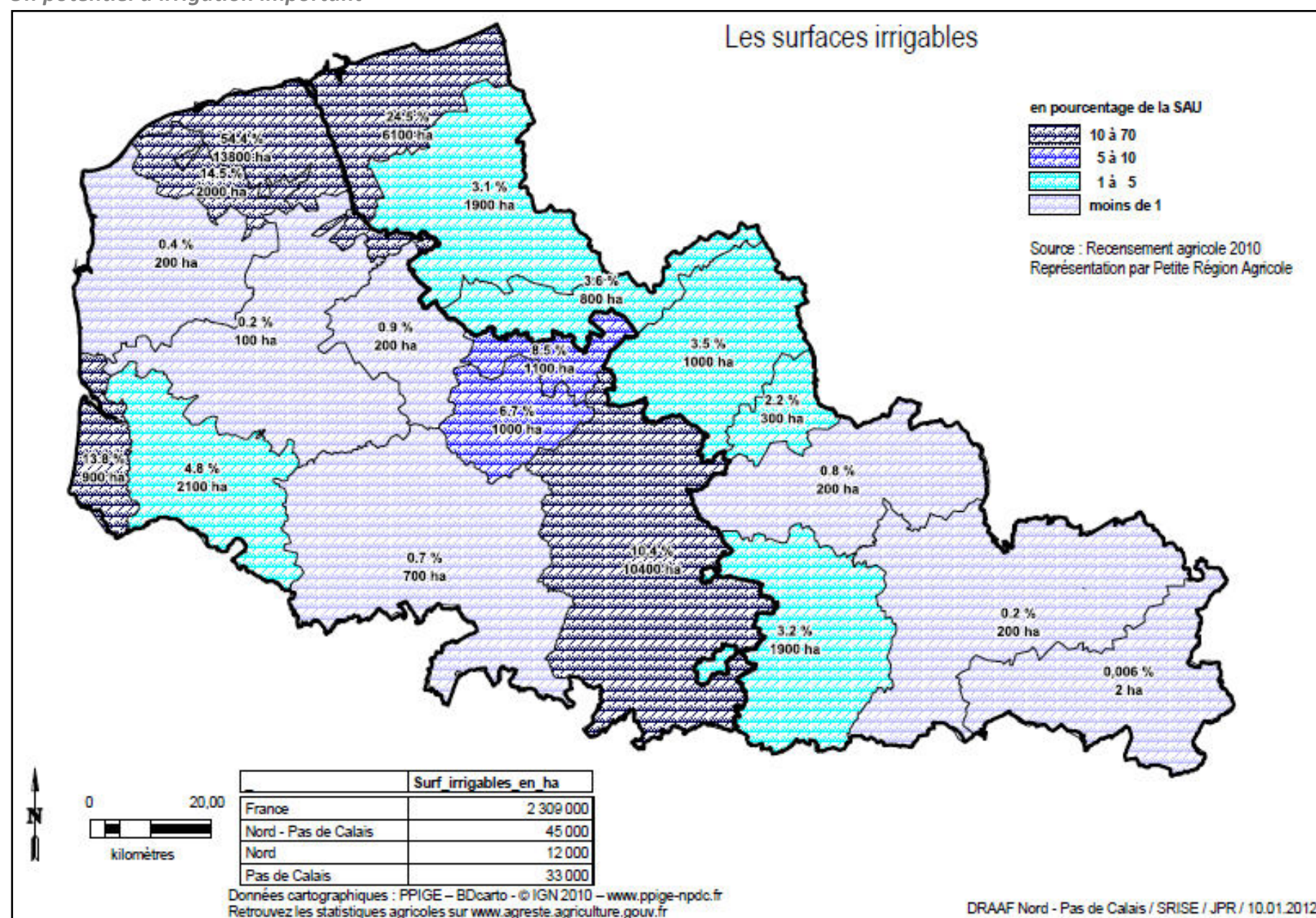
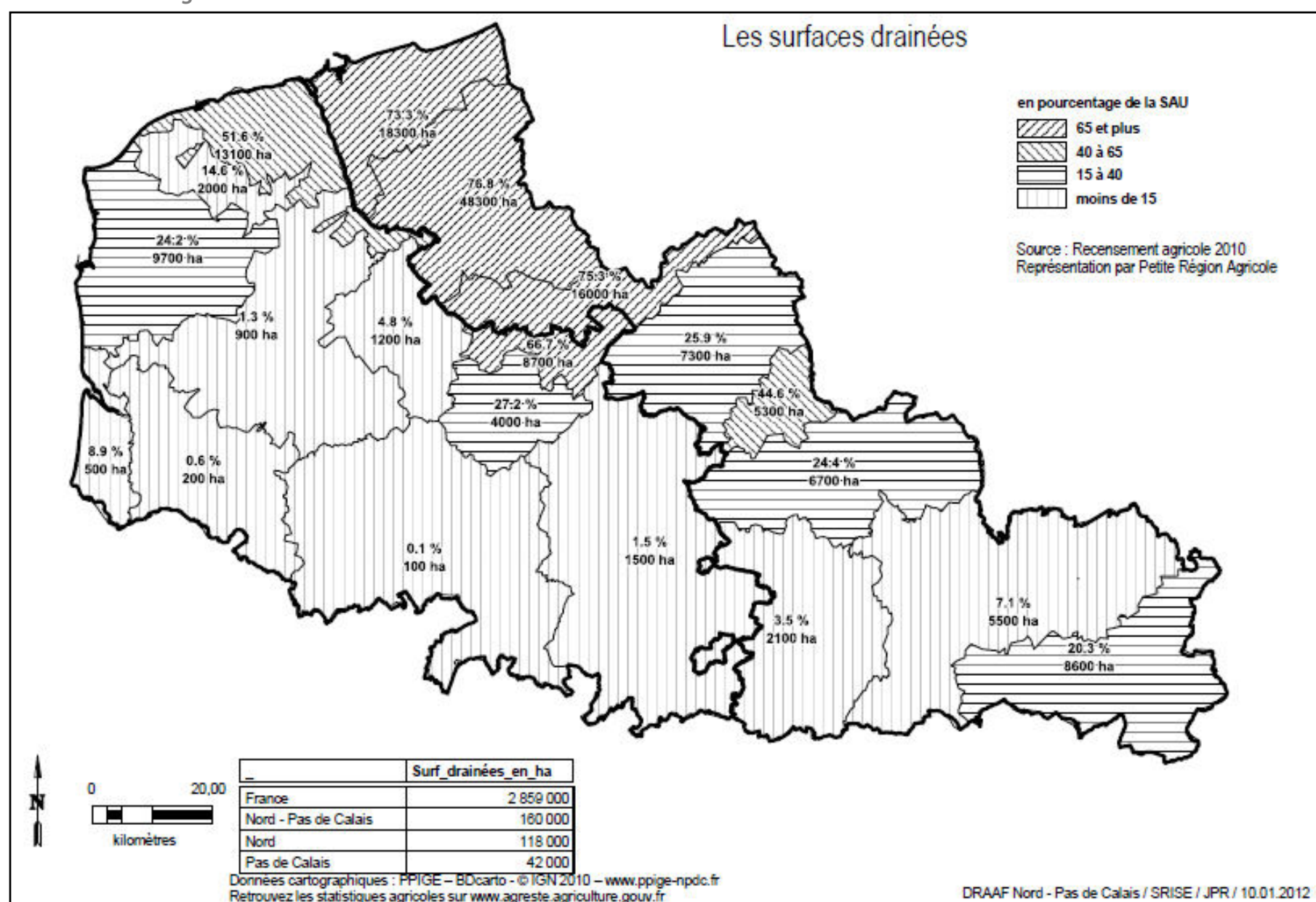
Un certain nombre d’exploitation dispose de **forages** à proximité des bâtiments d’exploitation qui sont utilisés pour l’abreuvement du cheptel, l’alimentation de la réserve incendie... Ils doivent être déclarés au titre de la loi sur l’eau.

Le tableau suivant présente le pourcentage d’exploitations ayant un forage :

	Pourcentage d’exploitations ayant un forage
Monts de Flandre	28%
Ouest voie romaine	31%
Plaine de la Lys	35%
CCFI	32%

Source : Enquêtes 2016





LE FONCIER BATI : LES BATIMENTS AGRICOLES

IMPLANTATION DES BATIMENTS

Le type d'habitat

On rencontre sur le territoire de la CCFI plusieurs types d'implantation des exploitations :

- Des exploitations isolées, réparties sur l'ensemble du territoire
- Des exploitations implantées le long de routes ou proche de hameaux et parfois gagnées par l'urbanisation
- Des exploitations insérées dans le tissu urbain de façon moins fréquente.

La composition du bâti agricole

On recense un grand nombre de bâtiments agricoles qui se répartissent en plusieurs catégories :

- L'habitation de l'exploitant
- Les bâtiments de stockage (matériel, récoltes)
- Les bâtiments d'élevage avec leurs annexes de type fumière, fosse, stockage de paille
- Les bâtiments liés aux activités de diversification :
 - o l'accueil, l'hébergement,...),
 - o la vente directe et ateliers de transformation

Différents modes d'organisation du bâti

→ **l'ensemble des constructions est regroupé sur le siège**

C'est le cas le plus fréquent sur la Flandre Intérieure : 77 % des exploitations. Disposer d'un seul site facilite grandement l'organisation du travail. Il est toutefois important dans cette configuration que l'agriculteur ait des possibilités d'évolution sur place en étant par exemple propriétaire des bâtiments et des terres attenantes.

	Part des exploitations mono-sites
Monts de Flandre	75%
Ouest Voie Romaine	76%
Plaine de la Lys	78%
CCFI	77%

Source : Enquêtes 2016

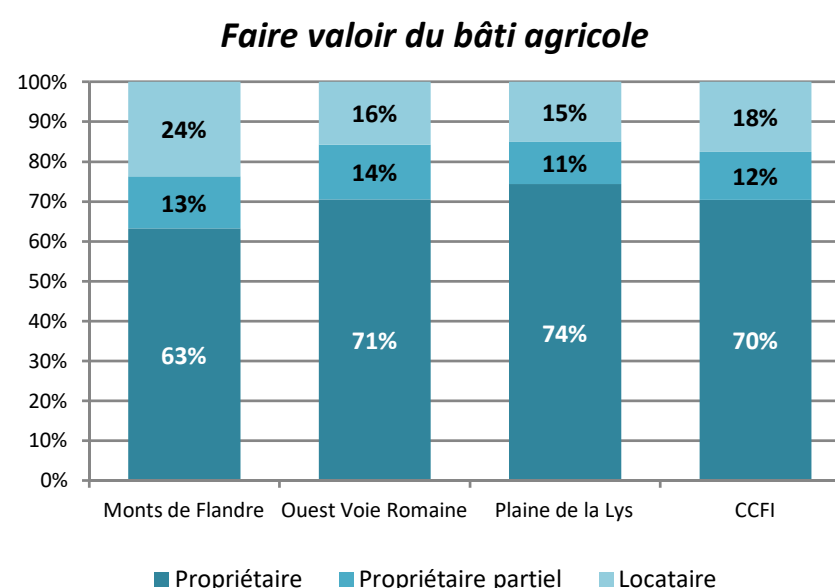
→ **L'exploitation s'organise autour d'un siège et de plusieurs sites agricoles, avec une répartition des activités**

Un certain nombre d'exploitations organisent leur activité autour de deux sites agricoles. Toutefois, il existe sur le territoire de la CCFI quelques exploitations qui s'articulent autour de quatre sites agricoles.

Une telle organisation peut avoir plusieurs origines : obligation de mise aux normes, être propriétaire de la parcelle qui va supporter le bâtiment, transmission de biens familiaux, exploitation sociétaire, nécessité d'extension...

De la même manière, la majeure partie des projets sont prévus sur le siège. Toutefois, les projets hors siège peuvent également revêtir un caractère stratégique pour le développement de l'exploitation dans la mesure où le site principal n'offre que peu de perspectives d'évolution (siège enclavé, contraintes réglementaires...)

MODE DE FAIRE VALOIR DES BATIMENTS



Source : Enquêtes 2016

Les agriculteurs enquêtés sont **majoritairement propriétaires de l'ensemble de leurs bâtiments : 70 %** à l'échelle de la Flandre Intérieure. Cette proportion est de 77 % si l'on ne considère que les sièges.

12 % des exploitations sont partiellement propriétaires de leurs bâtiments : elles ne possèdent que quelques bâtiments ou en possèdent en indivision. Posséder ses bâtiments est un réel atout pour l'exploitant qui peut se projeter à long terme et réaliser des investissements : développer son activité, reconstruire, moderniser ses bâtiments, créer un nouvel atelier...

18 % des exploitations sont locataires de leurs bâtiments et paient un fermage (loyer) au propriétaire. Ce taux est un peu plus important sur le secteur des Monts de Flandre. Le fait d'être locataire limite les perspectives d'évolution de l'exploitation

dans la mesure où il est risqué d'investir sur bien d'autrui. En revanche, le locataire n'a pas la charge de l'acquisition d'un corps de ferme. Il est assez fréquent que les parents soient propriétaires des bâtiments du corps de ferme et que le jeune installé soit propriétaire d'un ou des bâtiments nouvellement construits.

DES EXPLOITATIONS QUI SE DEVELOPPENT

34 % des exploitations enquêtées ont des projets de nouveaux bâtiments.

¾ des projets sont en lien avec l'activité d'élevage.

LES PARCELLES ATTENANTES SONT VITALES POUR LES EXPLOITATIONS

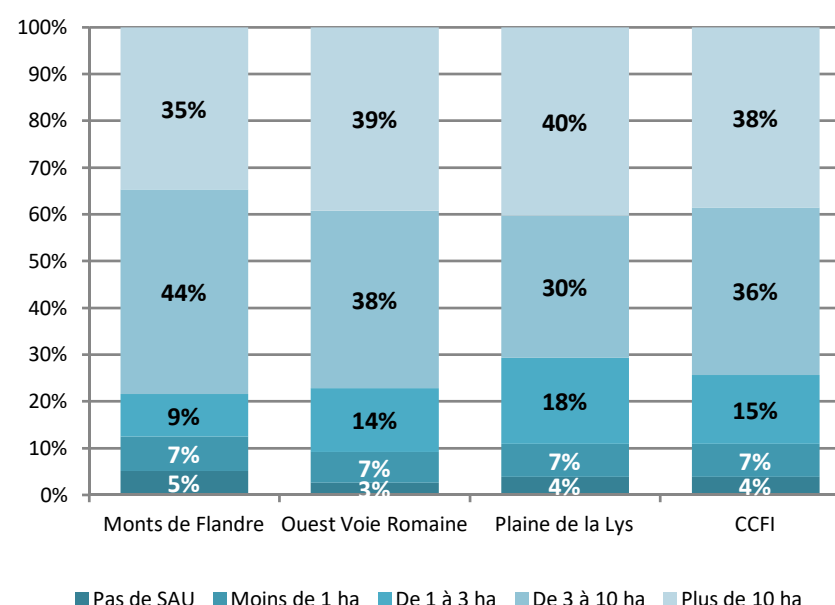
Les parcelles attenantes sont des parcelles stratégiques dans le fonctionnement et le développement des exploitations. Elles constituent généralement un ensemble de parcelles autour ou à proximité immédiate des bâtiments de l'exploitation. Le plus souvent, elles sont accessibles directement depuis les bâtiments agricoles ou en n'empruntant pas ou très peu de voies ouvertes à la circulation.

- Ces parcelles facilitent le **fonctionnement de toute exploitation**, puisque d'accès direct, et de surveillance aisée. Elles jouent un rôle essentiel pour les travaux de manutention (lisier, fumiers, fourrage...)
- Elles sont très importantes pour les **exploitations d'élevage** afin que les bêtes puissent accéder facilement aux prairies tout en étant surveillés. Dans ce cas là, les parcelles attenantes en prairie sont particulièrement stratégiques.
- Elles sont enfin primordiales pour **prévoir la construction de nouveaux bâtiments** ou leur développement (modernisation, mise aux normes, agrandissement) si l'agriculteur en est propriétaire.

Par conséquent, une emprise sur les parcelles attenantes d'une exploitation est beaucoup plus préjudiciable pour celle-ci que sur d'autres parcelles.

En moyenne, les exploitations disposent de 10 ha directement attenants depuis le siège d'exploitation (homogène sur l'ensemble du territoire).

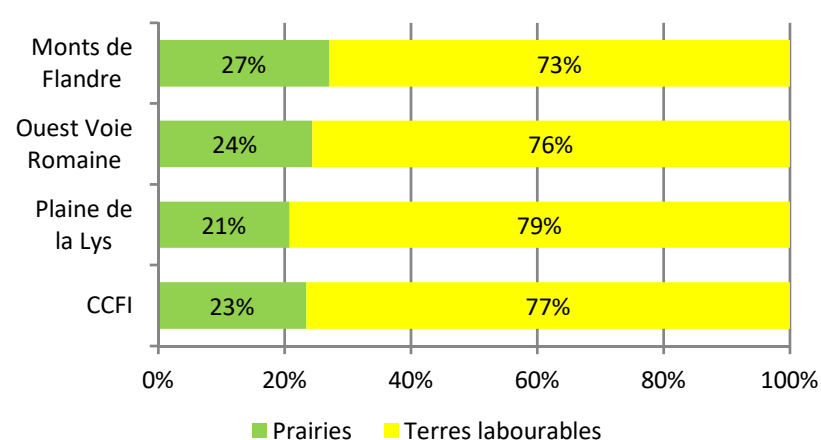
Surfaces des parcelles attenantes aux exploitations enquêtées



Source : Enquêtes 2016

Toutefois, **7 % des exploitations disposent de moins de 1 ha autour de leur siège**, ce qui complexifie le travail de l'agriculteur.

Type de surfaces attenantes aux exploitations



Source : Enquêtes 2016

Les surfaces attenantes sont principalement des terres labourables. Les prairies représentent toutefois près d'1/4 des surfaces attenantes aux exploitations de la CCFI et davantage sur le secteur des Monts de Flandre.



POINTS DE REPÈRE

Le foncier, outil de travail des agriculteurs

Une SAU moyenne de 59 ha, en progression
Les 2/3 de la SAU sur la commune du siège
75 % de la SAU cultivée sous le statut du fermage, 8 propriétaires en moyenne par exploitation

Des opérations d'aménagement foncier nombreuses mais souvent anciennes :
89 % de la SAU du territoire, des opérations en cours /à l'étude : secteur Rubrouck
En moyenne 14 îlots par exploitation, d'une surface moyenne de 4,3 ha

Des investissements sur le foncier agricole
Irrigation : 3 % de la SAU et 8 % des exploitations
Drainage : 72 % de la SAU et 86 % des exploitations

Un lien fort entre bâtiments agricoles et parcellaire

Plus de 1 000 sites agricoles recensés, près de 900 enquêtés
Plus de 7 exploitations sur 10 ont leurs bâtiments regroupés sur le siège d'exploitation
De nombreux projets sur les exploitations, notamment en élevage

70 % des exploitations sont propriétaires de tous leurs bâtiments
En moyenne 10 ha directement attenants aux sites agricoles

L'essentiel

Des exploitations à taille humaine et disposant d'un parcellaire globalement homogène et fonctionnel

Une pression foncière forte (prix du foncier, densité d'exploitations, proximité de la Belgique, emprises)
pouvant être accentuée par des phénomènes spéculatifs

Ces pressions foncières peuvent engendrer des difficultés pour se développer, notamment en élevage avec les
contraintes d'épandage, ou pour de nouvelles installations

Une insertion du bâti agricole qui diffère du nord au sud : passage de bâtiments agricoles dispersés dans les
plaines agricoles à davantage de bâti agricole implanté le long des axes principaux

Un enjeu important par rapport à la prise en compte des circulations agricoles : adaptation des aménagements
urbains, prise en compte des itinéraires de livraison...

PRODUCTIONS ET FILIERES EMBLEMATIQUES SUR LE TERRITOIRE

UN TERRITOIRE RICHE DE LA DIVERSITE DE SES PRODUCTIONS AGRICOLES

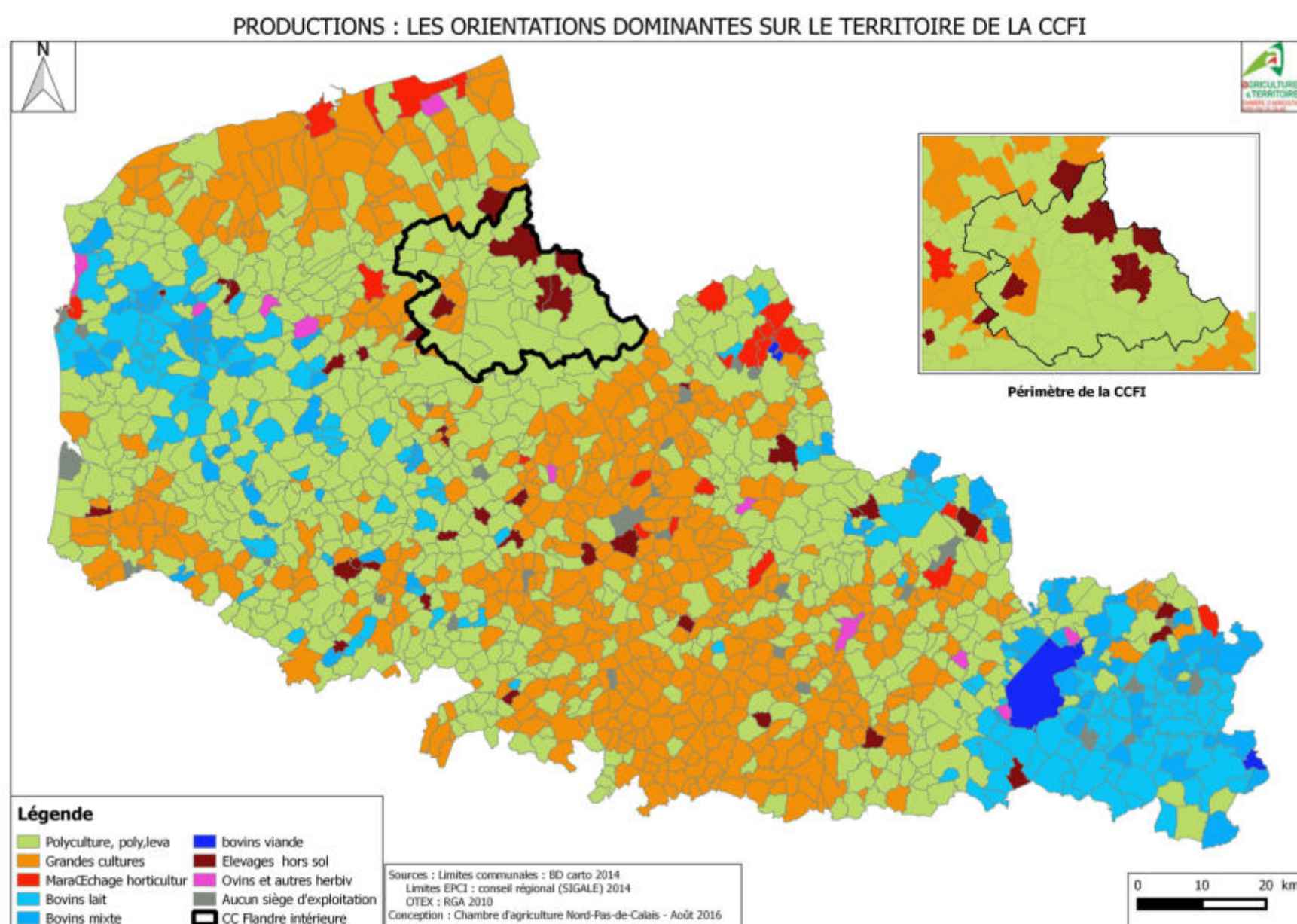
DES EXPLOITATIONS PRINCIPALEMENT EN POLYCULTURE

ELEVAGE

L'OTEX¹⁰ est une notion définie par la DRAAF pour classer les exploitations selon leur activité principale. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard, soit la valeur monétaire) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

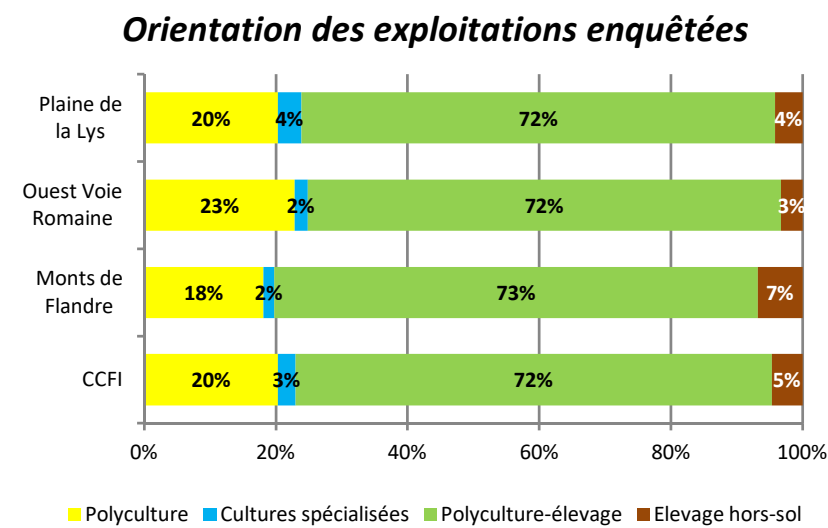
Elle est définie à l'échelle communale et traduit une orientation moyenne globale des exploitations de ce territoire.

On constate avec la carte ci-dessous que le secteur Flandre Intérieure est plutôt tourné vers des activités de polyculture-élevage. Quelques communes concentrent également plusieurs élevages de type hors-sol.



¹⁰ Orientation technico économique des exploitations

Le diagramme présenté ci-dessous est basé sur le résultat des enquêtes. Ici, la notion d'orientation n'est pas basée sur des données économiques mais uniquement sur la présence ou non d'un atelier d'élevage et/ou sur l'existence d'une spécialisation.



	PV	PA
Monts de Flandre	20%	80%
Ouest Voie Romaine	25%	75%
Plaine de la Lys	24%	76%
CCFI	23%	77%

Source : Enquêtes 2016

Au niveau des exploitations enquêtées, **77 % des exploitations ont au moins une activité d'élevage (dont 5 % en hors sol) et 23 % ne font que des cultures végétales.**

Les autres exploitations font exclusivement des productions végétales, que ce soit des céréales, des pommes de terre, des légumes, de l'horticulture, du maraichage...

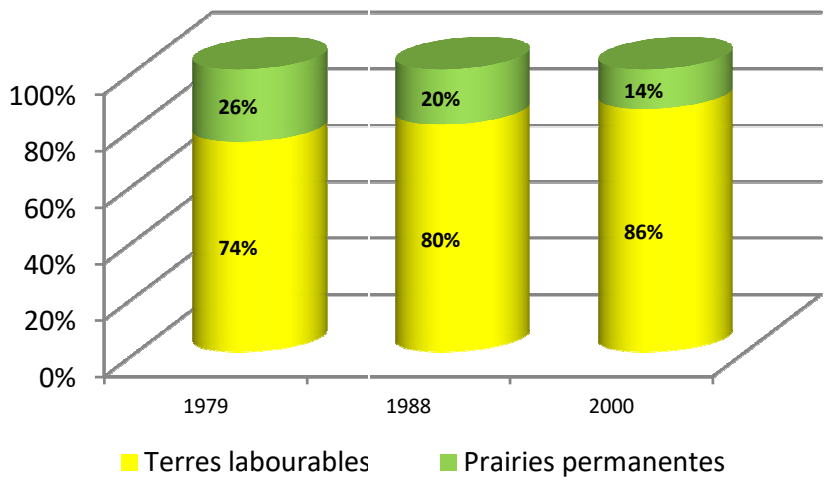
On recense assez peu d'exploitations en cultures spécialisées (maraichage, horticulture, arboriculture...).

UTILISATION DU SOL : UNE GRANDE VARIETE DES PRODUCTIONS VEGETALES

Les **terres labourables** correspondent aux surfaces cultivées.

Les **surfaces toujours en herbe** désignent toute surface en herbe semée depuis au moins 5 ans ou naturelle et servent principalement de pâtures au cheptel bovin.

Evolution de la surface agricole utile sur la CCFI



Source : RGA 1979-2000

Les terres labourables représentaient déjà $\frac{3}{4}$ de la SAU des exploitations de la CCFI en 1979 et cette tendance s'est renforcée au fil des années. Les prairies concernent d'après le RGA 2000 14 % de la SAU des exploitations du territoire. La donnée est plus difficilement exploitable avec le RGA 2010 en raison des changements de définition et de l'association des cultures fourragères aux STH.

Cette baisse peut s'expliquer par la diminution de l'élevage et par les emprises sur les prairies situées en proximité des villages.

Au niveau des enquêtes réalisées en 2016, les **prairies permanentes** représentent **11 % de la SAU des exploitations**, assez proche de la moyenne régionale : **13%**¹¹.

On retrouve un peu plus de surfaces en prairies sur le secteur Monts de Flandre.

	Terres labourables	Prairies permanentes
Monts de Flandre	87%	13%
Ouest Voie Romaine	89%	11%
Plaine de la Lys	89%	11%
CCFI	89%	11%

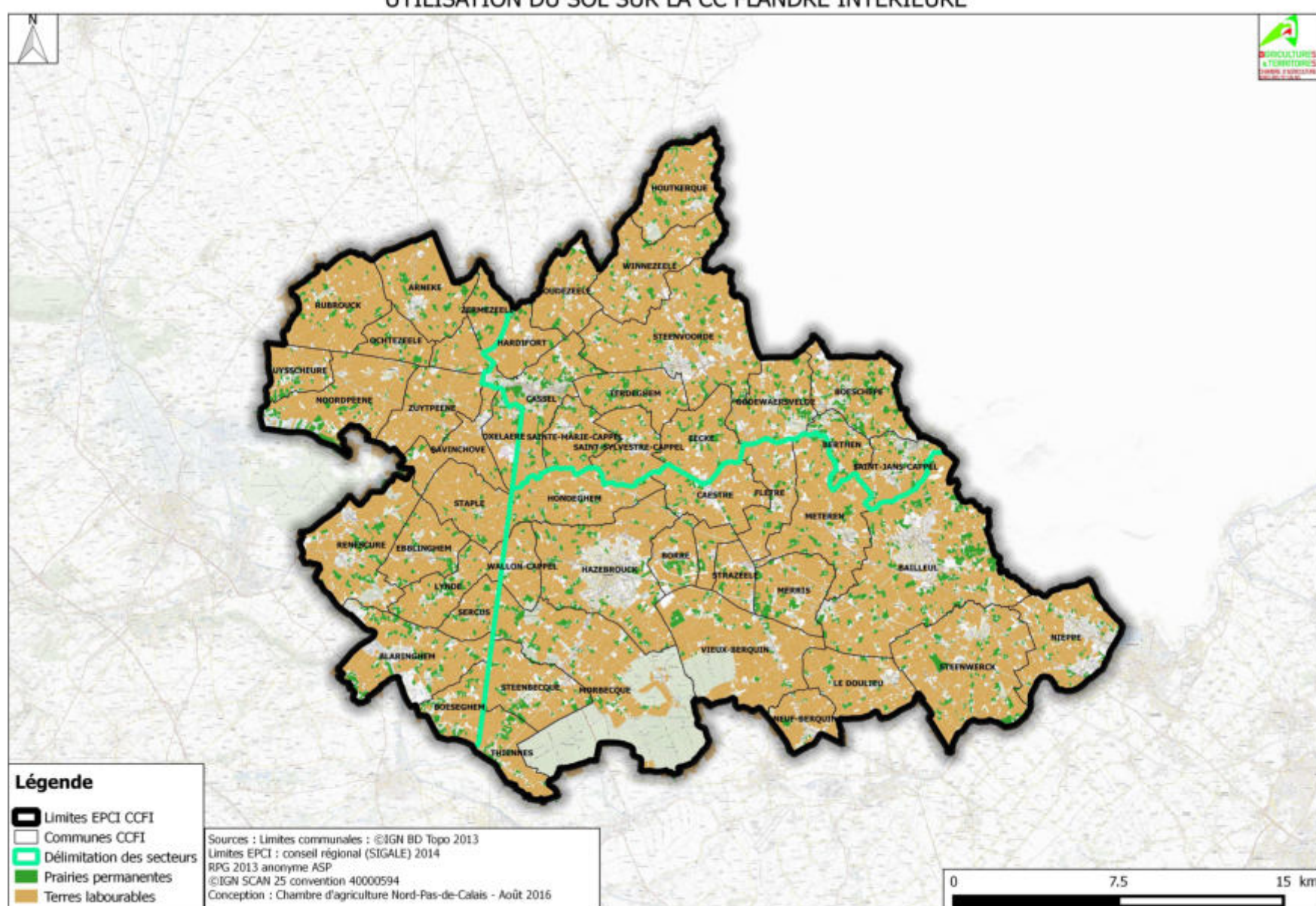
Source : Enquêtes 2016

La carte suivante a été élaborée à partir du RPG 2013 et complété lors des enquêtes, notamment sur les secteurs non soumis à la PAC (maraichage et horticulture).

¹¹ Agreste – statistique agricole annuelle semi-définitive 2013

Les terres labourables recouvrent la quasi-totalité du territoire

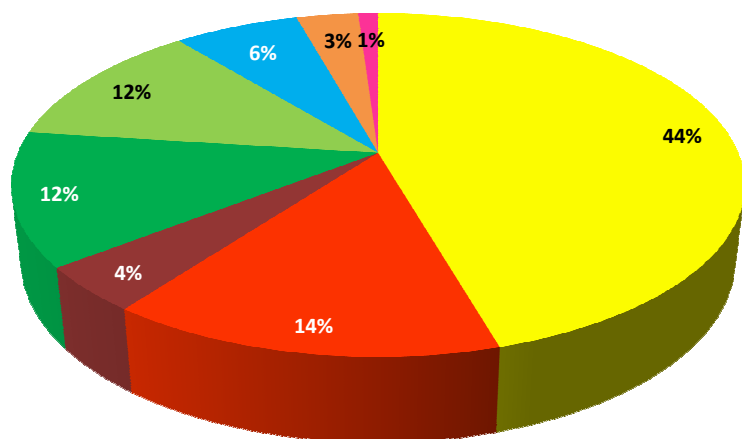
UTILISATION DU SOL SUR LA CC FLANDRE INTERIEURE



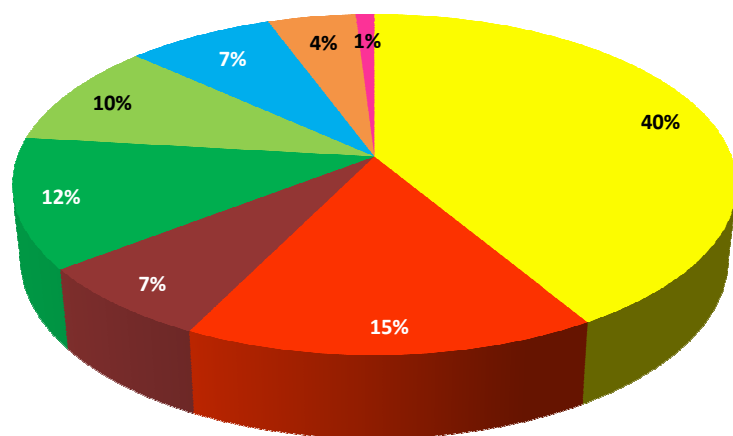
Diagnostic agricole du PLUi de Flandre Intérieure – Juin 2017

Utilisation de la SAU selon les territoires

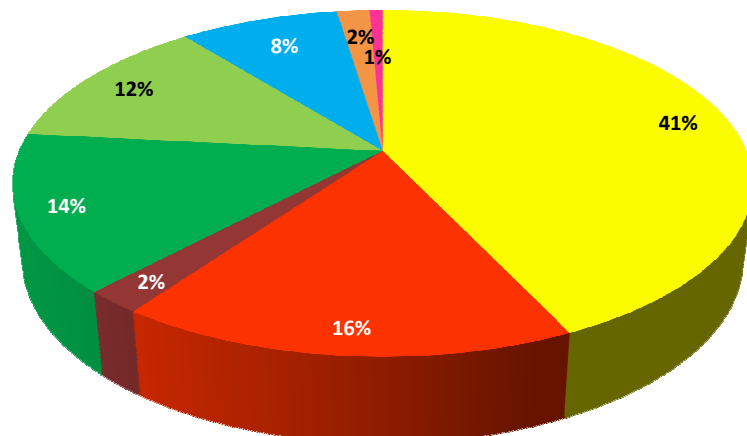
Sur le territoire de la CCFI



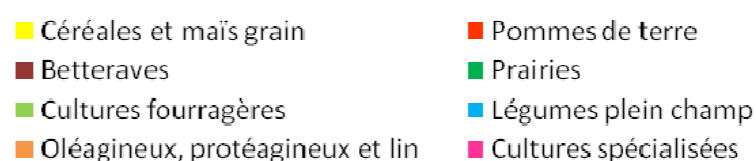
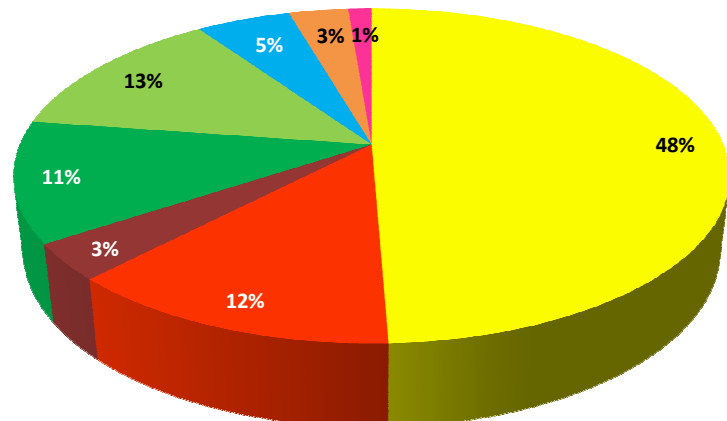
Ouest Voie Romaine



Monts de Flandre



Plaine de la Lys



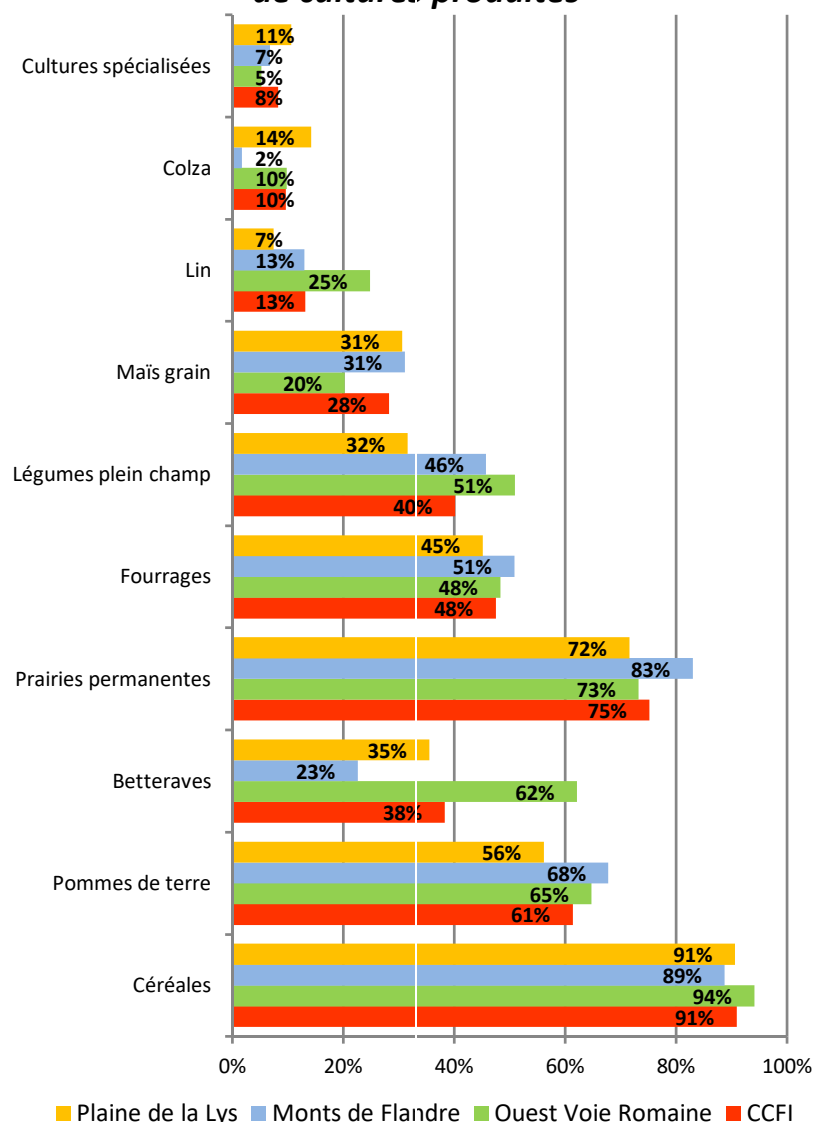
Source : Enquêtes 2016

On constate que sur le territoire de la CCFI :

- Les surfaces dédiées à l'élevage (prairies et fourrages) représentent ¼ de la SAU
- Les céréales occupent près de la moitié du territoire et sont destinées à la vente et/ou l'auto-consommation
- Le reste du territoire est utilisé pour des cultures destinées à la vente et aux marchés du frais et/ou de la transformation. 57% des exploitations font des contrats de culture avec les industriels, en moyenne sur 14 ha.

Les exploitations de la CCFI ont un assolement assez homogène selon les secteurs, sauf celles situées sur la Plaine de la Lys qui produisent moins de pommes de terre et de légumes de plein champ au profit des céréales.

Pourcentage des exploitations par type de cultures produites



Source : Enquêtes 2016

Les exploitations ont des **assolements riches avec une grande diversité de productions.**

Les exploitations produisent les mêmes cultures dans des proportions globalement similaires, sauf celles situées à l'ouest de la Voie Romaine qui sont plus nombreuses à faire des cultures de vente : betteraves et légumes de plein champ.

DES ACTIVITES D'ELEVAGE DIVERSIFIEES TRES ANCREES SUR LE TERRITOIRE

Des volumes importants

On recense **111 412 UGB¹²** au RGA 2010, soit **13 % du cheptel régional**. On constate que comparé au reste de la région, les activités d'élevage sont très diversifiées : l'élevage bovin, bien que conséquent, est plus faiblement présent sur le territoire de la Flandre Intérieure alors que l'élevage avicole et surtout porcin sont en proportion plus représentés.

Le nombre d'UGB augmente entre 2000 et 2010, contrairement aux autres arrondissements, ce qui atteste de la solidité du bassin d'élevage.

Arrondissements	Evolution 2000-2010
AVESNES-SUR-HELPE	-3%
CAMBRAI	-12%
DOUAI	-11%
DUNKERQUE	5%
LILLE	4%
VALENCIENNES	-13%
Total général NORD	-2%

Source : RGA

La carte ci-contre présente le nombre d'UGB par commune sur la Flandre Intérieure. La répartition par territoire est proportionnelle à celle du nombre d'exploitations, avec tout de même une présence accrue de l'élevage à proximité de la Belgique.

	Nombre d'UGB	Part de l'élevage sur la CCFI
Monts de Flandre	31 733	28%
Ouest voie romaine	24 854	22%
Plaine de la Lys	54 826	49%
CCFI	111 412	100 %

Source : RGA 2010

On rencontre sur le territoire de la CCFI deux types d'exploitations pratiquant l'élevage :

- les **élevages hors-sol** : les animaux sont maintenus à l'intérieur de bâtiments et nourris avec des aliments qu'on leur apporte sur place¹³.
- les **exploitations en polyculture-élevage** associent plusieurs cultures et un ou plusieurs élevages sur une même exploitation. Cela permet une complémentarité entre les activités :

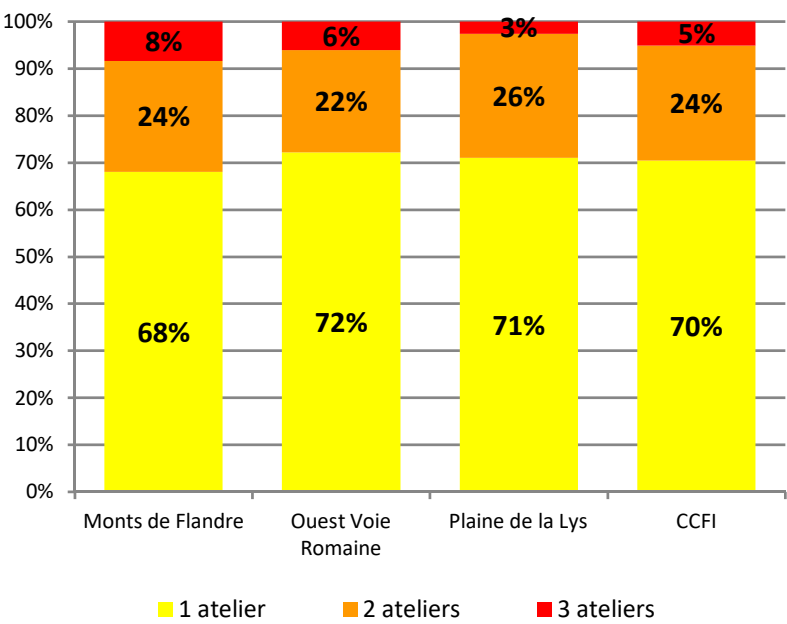
¹² UGB : unité gros bétail. Il s'agit d'un coefficient calculé selon l'alimentation des animaux qui permet de pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. 1 vache laitière = 1 UGB, une truie repro = 0,15 UGB...

¹³ Source : dictionnaire des sciences animales

autoconsommation de nourriture pour les animaux, utilisation des déjections comme fertilisant...

La présence de plusieurs types d'élevage (bovin lait, bovin viande, porcin, avicole...) sur une même exploitation est une spécificité importante des exploitations de la CCFI.

Nombre d'ateliers sur les exploitations d'élevage

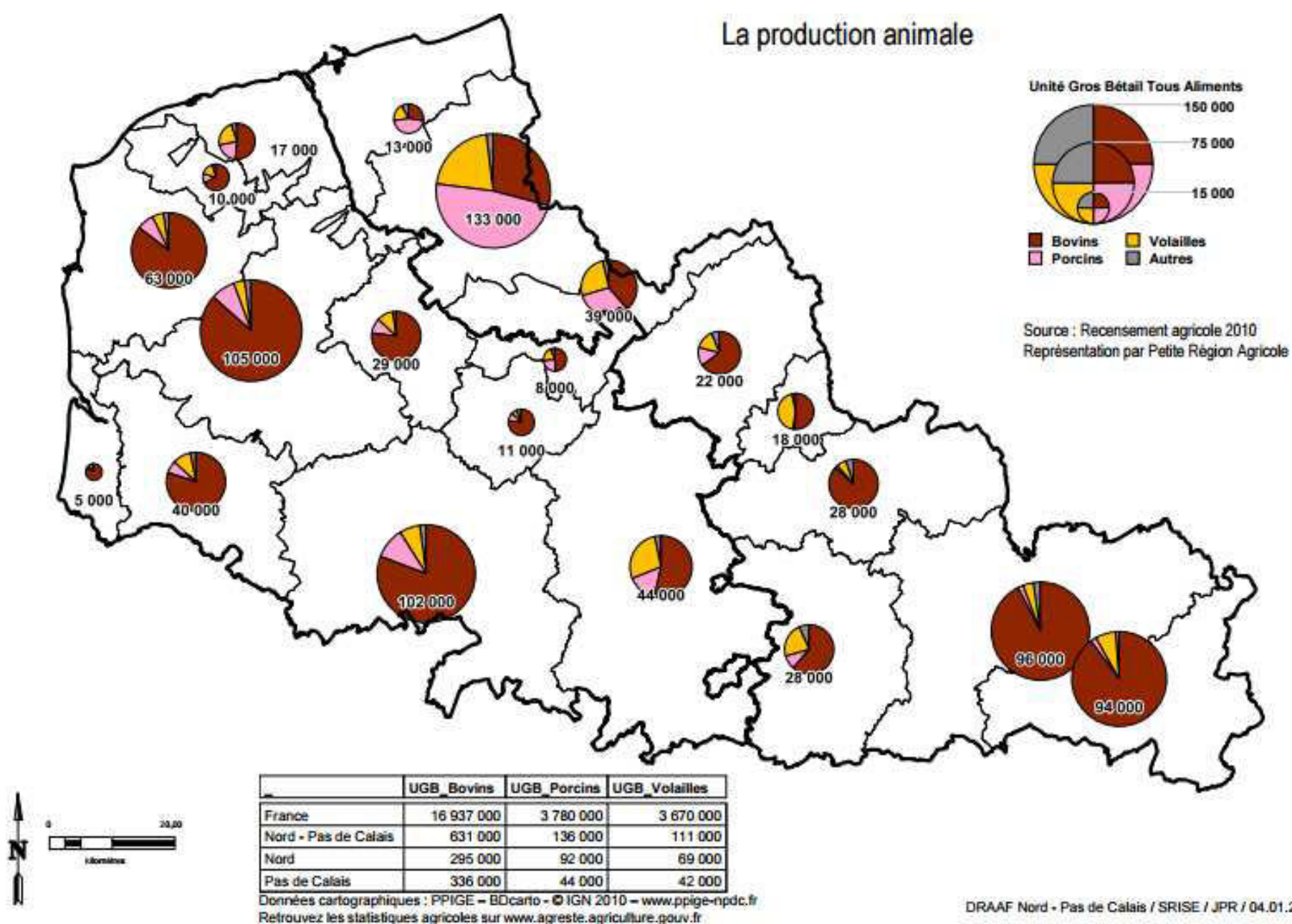


Source : Enquêtes 2016

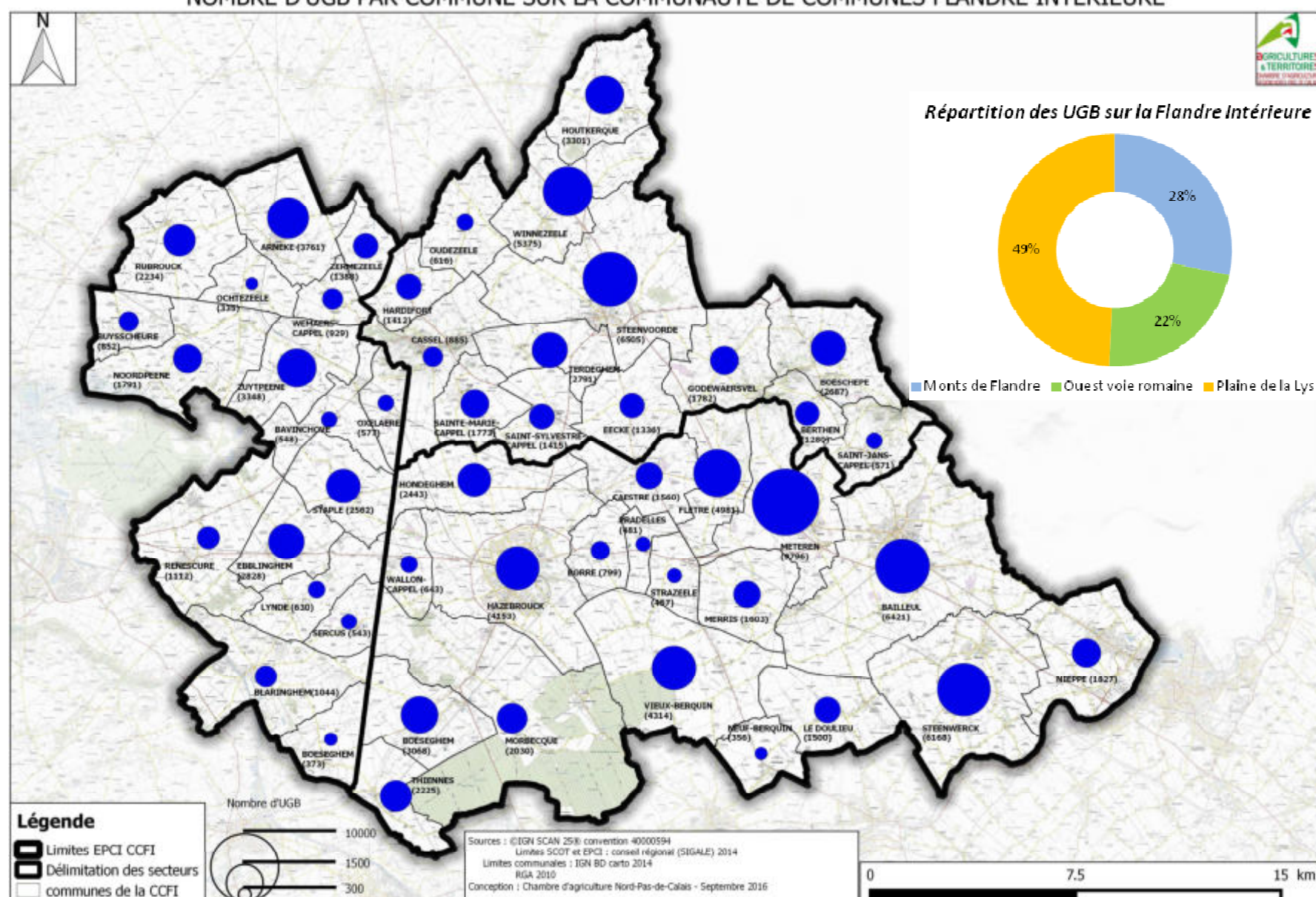
Près de 30 % des exploitations ont au moins deux activités d'élevage différentes (bovin lait et bovin viande 44 exploitations, bovin lait et porcs 19 exploitations...), 5 % ont même trois cheptels différents (lait, viande et porcs 12 exploitations, lait, viande et poules pondeuses 5 exploitations...). Sans oublier l'activité dans les champs avec les cultures fourragères, les céréales et les productions sous contrat (pour rappel, plus de ¾ des exploitations pratiquant l'élevage font également des contrats de culture avec les industriels).

Ces systèmes d'exploitation très diversifiés exigent un travail conséquent et une attention toute particulière : ils sont principalement mis en place par des structures sociétaires avec plusieurs chefs d'exploitation et/ou salariés.

La production animale



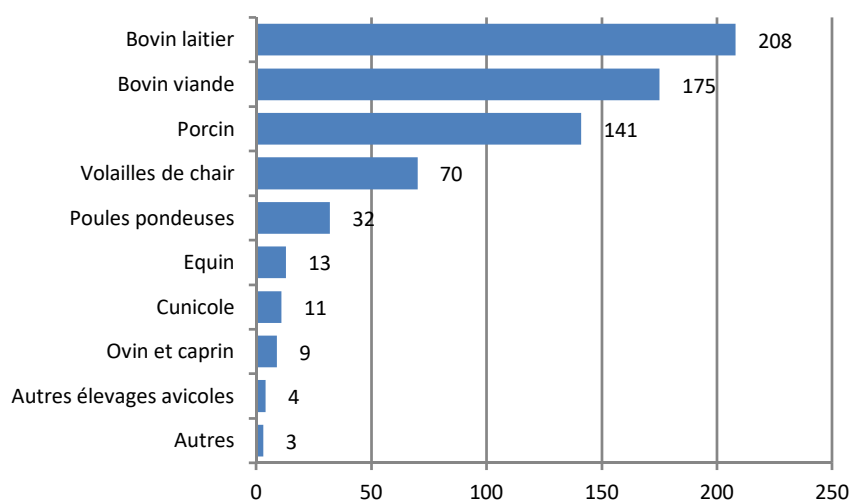
NOMBRE D'UGB PAR COMMUNE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE



Des activités très diversifiées

Ces ateliers d'élevage sont répartis sur l'ensemble du territoire de la CCFI et se répartissent de la façon suivante :

Des ateliers nombreux et diversifiés



Source : Enquêtes 2015

Les ateliers d'élevage présents sur la CCFI sont nombreux et très diversifiés. Bien que l'élevage bovin lait et viande soit le plus pratiqué, les ateliers porcins et avicoles sont également très présents.

Le tableau suivant présente les effectifs par cheptel sur le territoire à partir des données du RGA 2010 :

CHEPTELS		CCFI	NPDC	% CCFI
Bovin laitier	Nombre de têtes	11269	189722	6%
	Cheptel moyen	38	45	
Bovin viande	Nombre de têtes	3822	71133	5%
	Cheptel moyen	17	22	
Total bovins	Nombre de têtes	37921	682482	6%
	Cheptel moyen	79	101	
Porcin	Nombre de têtes	174466	487922	36%
	Cheptel moyen	881	651	
Poules pondeuses (œufs de consommation)	Nombre de têtes	70906	1886371	4%
	Cheptel moyen	645	1904	
Poules pondeuses (œufs à couver)	Nombre de têtes	163055	433237	38%
	Cheptel moyen	10870	8842	
Poulets de chair	Nombre de têtes	1636507	5884150	28%
	Cheptel moyen	13198	7534	

Source : RGA 2010 par EPCI

Bien que nombreux sur le territoire, les ateliers bovins présents sur les exploitations de la CCFI représentent 6 % du cheptel régional et sont de taille un peu moins importante (79 bovins) qu'à l'échelle du Nord Pas de Calais (101 bovins).

En revanche, les élevages porcins et avicoles sont de taille relativement importante avec un cheptel moyen

supérieur à la moyenne du Nord Pas de Calais. De plus, le territoire de la CCFI rassemble 36 % du cheptel porcin, 38 % des poules pondeuses (œufs à couver) et 28 % des poulets de chair du Nord Pas de Calais.

Le territoire de la CCFI est un bassin de production important pour ces filières d'élevage.

Les élevages porcins et avicoles rencontrés sur le territoire sont principalement de type hors-sol. Toutefois, quelques exploitations font de la volaille Label Rouge et disposent de parcours herbeux pour leurs bêtes. Les effectifs sont moindres sur ces structures.

Les exploitations d'élevage les plus représentées ont des systèmes d'exploitation plutôt classiques : polyculture-élevage bovin lait, bovin viande, porcin... On relève également des exploitations en polyculture élevage avec des ateliers très diversifiés : ateliers porc et bovin lait/viande, porcin et volailles de chair, quelques unes faisant des bovins, des porcins et des poules pondeuses...

Zoom sur les différentes activités d'élevage

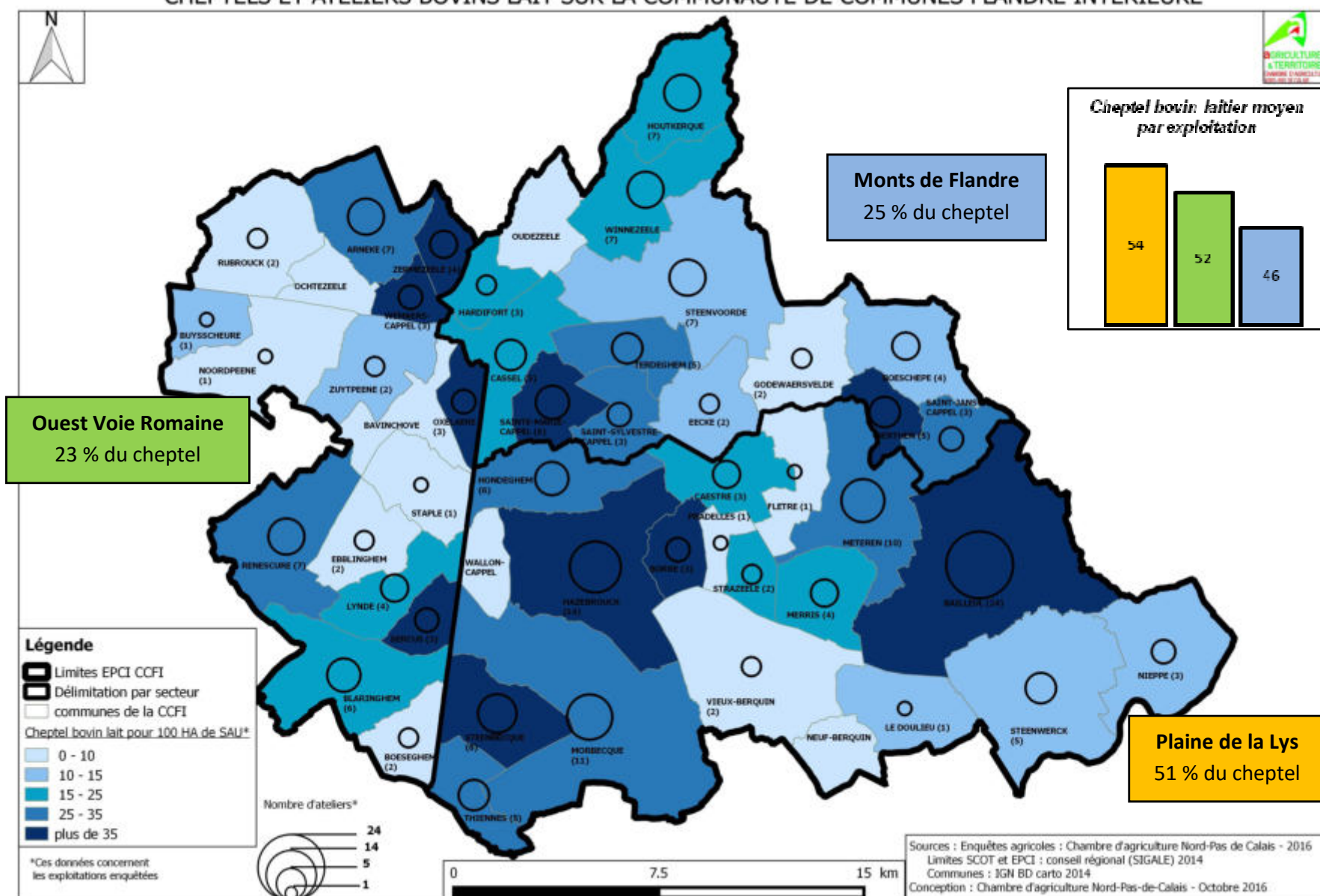
La diversité des activités d'élevage et le volume des cheptels qui sont des caractéristiques spécifiques au territoire de la Flandre Intérieure nous ont conduit à réaliser un traitement particulier de ces questions. Une série de cartes a été réalisée afin de mieux connaître la répartition de ces élevages sur le territoire. Ces cartes présentent des données sur les principaux élevages pratiqués : bovin laitier, bovin viande, porcin et avicole poules pondeuses et volailles de chair.

Les cartes comportent chacune deux niveaux d'information :

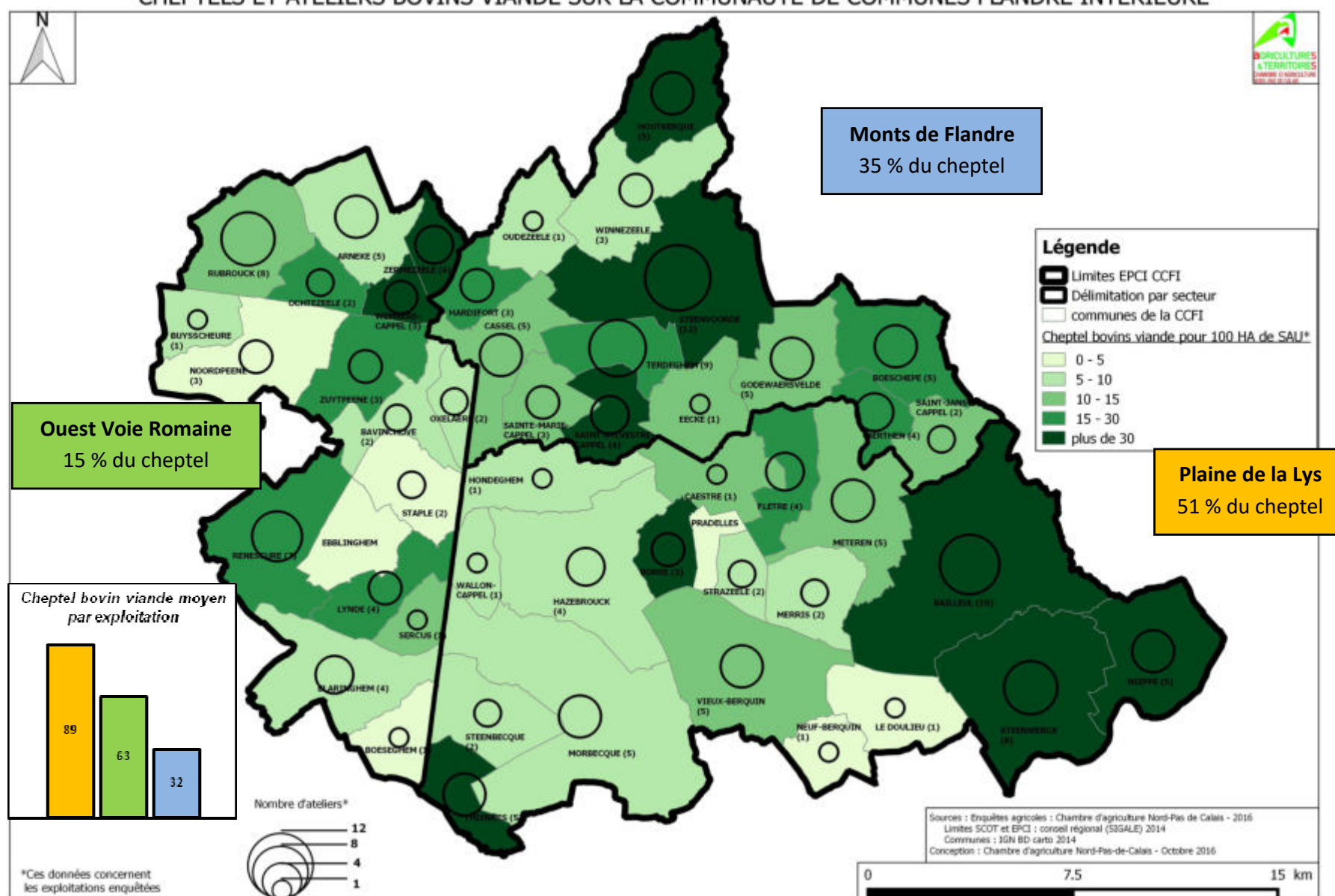
- Le cheptel est calculé à l'échelle de la commune et pondéré pour 100 ha de SAU afin de lisser la différence de taille entre les communes. Il est représenté par un dégradé de couleur.
- Les cercles proportionnels représentent le nombre d'ateliers par production et par commune.

Ces données sont issues des enquêtes et ne sont donc pas exhaustives.

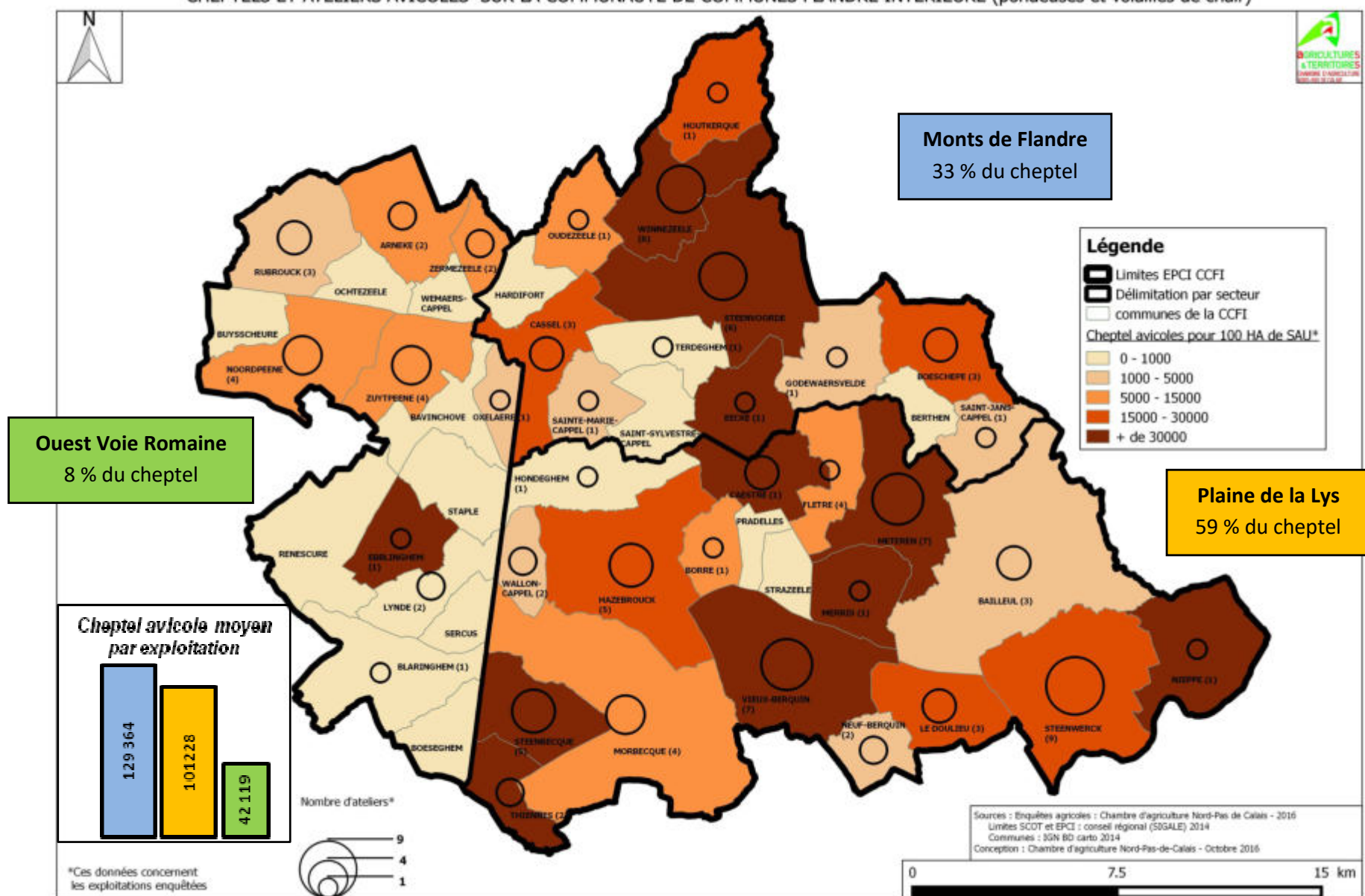
CHEPTELS ET ATELIERS BOVINS LAIT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE



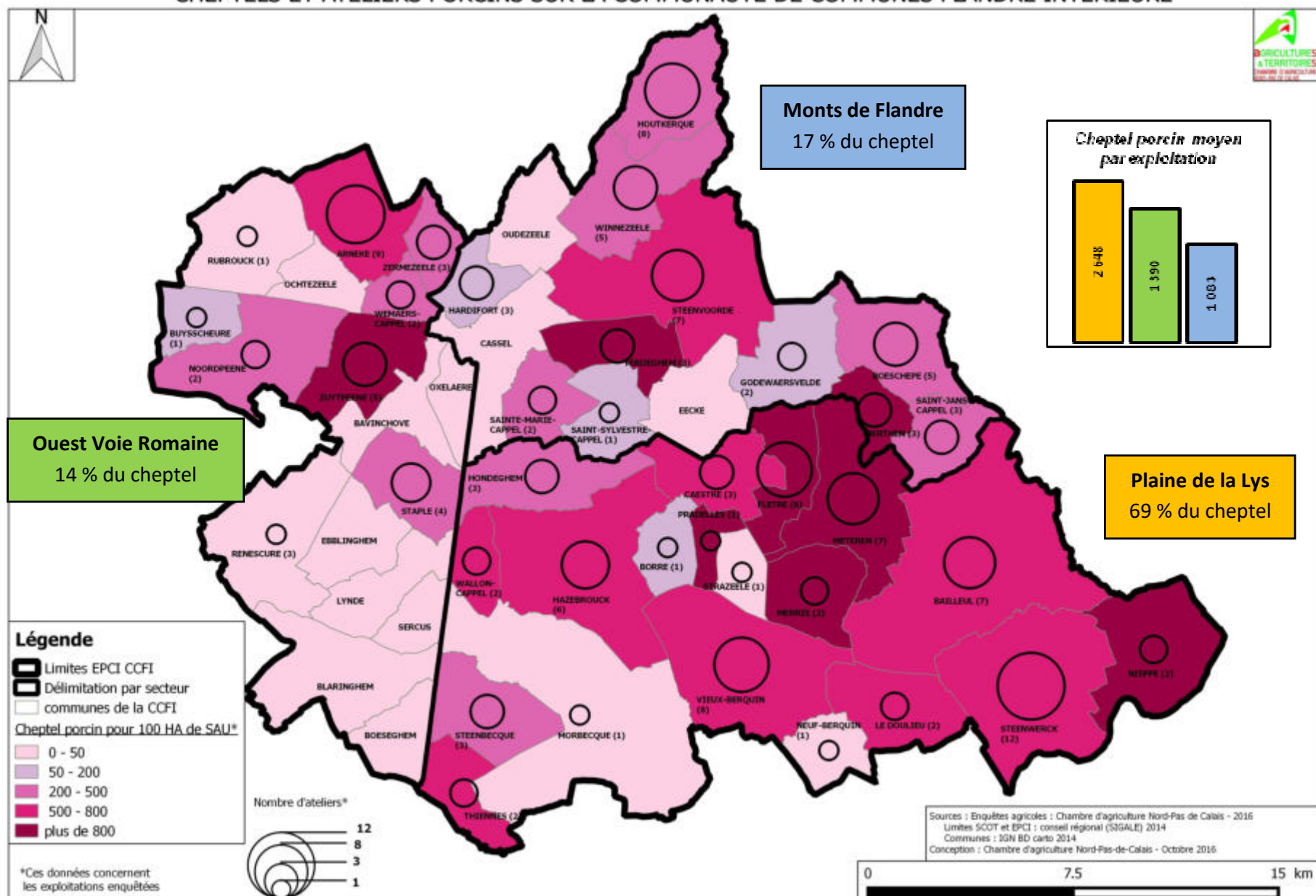
CHEPTELS ET ATELIERS BOVINS VIANDE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE



CHEPTELS ET ATELIERS AVICOLES SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE (pondeuses et volailles de chair)



CHEPTELS ET ATELIERS PORCINS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE



Une bonne répartition de l'élevage sur l'ensemble du territoire

les différentes activités d'élevage sont plutôt bien réparties sur l'ensemble du territoire même si l'on constate un certain nombre de tendances :

- Le secteur Plaine de la Lys concentre plus de la moitié des quatre cheptels précédemment cités. C'est pour les cheptels avicoles et surtout porcins que la concentration des ateliers et des cheptels est la plus forte, avec respectivement 59 % et 69 % du cheptel.

C'est également sur ces communes que le nombre moyen de têtes de bétail par exploitation est le plus important pour toutes les productions animales, à l'exception de l'élevage avicole.

- L'élevage est beaucoup moins présent sur les communes du secteur Ouest de la Voie Romaine, et notamment sur les neuf communes du sud du secteur. Les principales activités d'élevage pratiquées par les exploitations de ces communes sont l'élevage bovin viande et lait. Les communes du nord du secteur présentent une diversité de production plus importante.

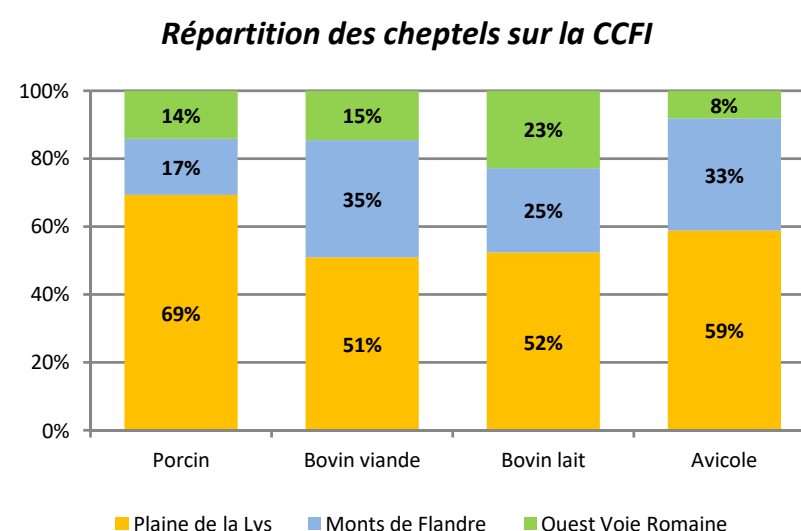
Toutefois, le cheptel moyen par exploitation est relativement important et atteint la seconde place, derrière le secteur Plaine de la Lys.

- Le secteur des Monts de Flandre se démarque par une grande diversité dans les productions animales en place et par des cheptels assez volumineux.

On constate cependant une certaine spécialisation dans l'élevage avicole, avec un effectif moyen par exploitation beaucoup plus important que sur le reste du territoire. Les autres cheptels représentent des effectifs beaucoup moins importants.

Plus globalement, il semblerait que la présence d'élevage soit de plus en plus importante à mesure que l'on s'approche de la Belgique : c'est le cas de l'élevage bovin viande, de l'élevage porcine et dans une moindre mesure de l'élevage avicole.

Il apparaît également que les communes qui cumulent les cheptels les plus importants et les plus diversifiés sont aussi celles situées à proximité de la frontière belge.



Source : Enquêtes 2016

Les bâtiments d'élevage sont soumis au principe de réciprocité

Selon le type d'élevage et la taille du cheptel, deux types de réglementations s'appliquent : **Règlement Sanitaire Départemental (RSD)** ou **législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Ces réglementations définissent les règles de recul à respecter entre bâtiments agricoles et bâtiments occupés par des tiers. Ces reculs minimaux sont respectivement de **50 et 100 m** et s'appliquent :

- aux bâtiments d'élevage dans le cas d'un RSD
- à tous les bâtiments liés à l'élevage et à leurs annexes dans le cas d'une ICPE

Le principe de réciprocité existe depuis la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999 qui stipule que l'implantation de toute nouvelle construction (habitation, activité agricole, ...) devra être conforme au principe de réciprocité édicté dans l'article L. 111-3 du Code Rural :

« Lorsque les dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute construction ultérieure à usage d'habitation ou à usage professionnel nécessitant une autorisation administrative de construire. Par dérogation, une distance d'éloignement inférieure peut toutefois être autorisée après avis de la Chambre d'Agriculture pour tenir compte des spécificités locales. »

Sur le territoire de la Flandre Intérieure, on recense **au moins 219 exploitations concernées par le RSD** et **276 exploitations soumises à la réglementation des ICPE**. Le diagramme suivant présente la répartition par territoire des exploitations selon leur régime sanitaire :

	Nombre d'exploitations			Pourcentage d'exploitations	
	Pratiquant l'élevage	RSD	ICPE	RSD	ICPE
Monts de Flandre	146	67	79	46%	54%
Ouest Voie Romaine	114	59	55	52%	48%
Plaine de la Lys	235	93	142	40%	60%
CCFI	495	219	276	44%	56%

Source : Enquêtes 2016

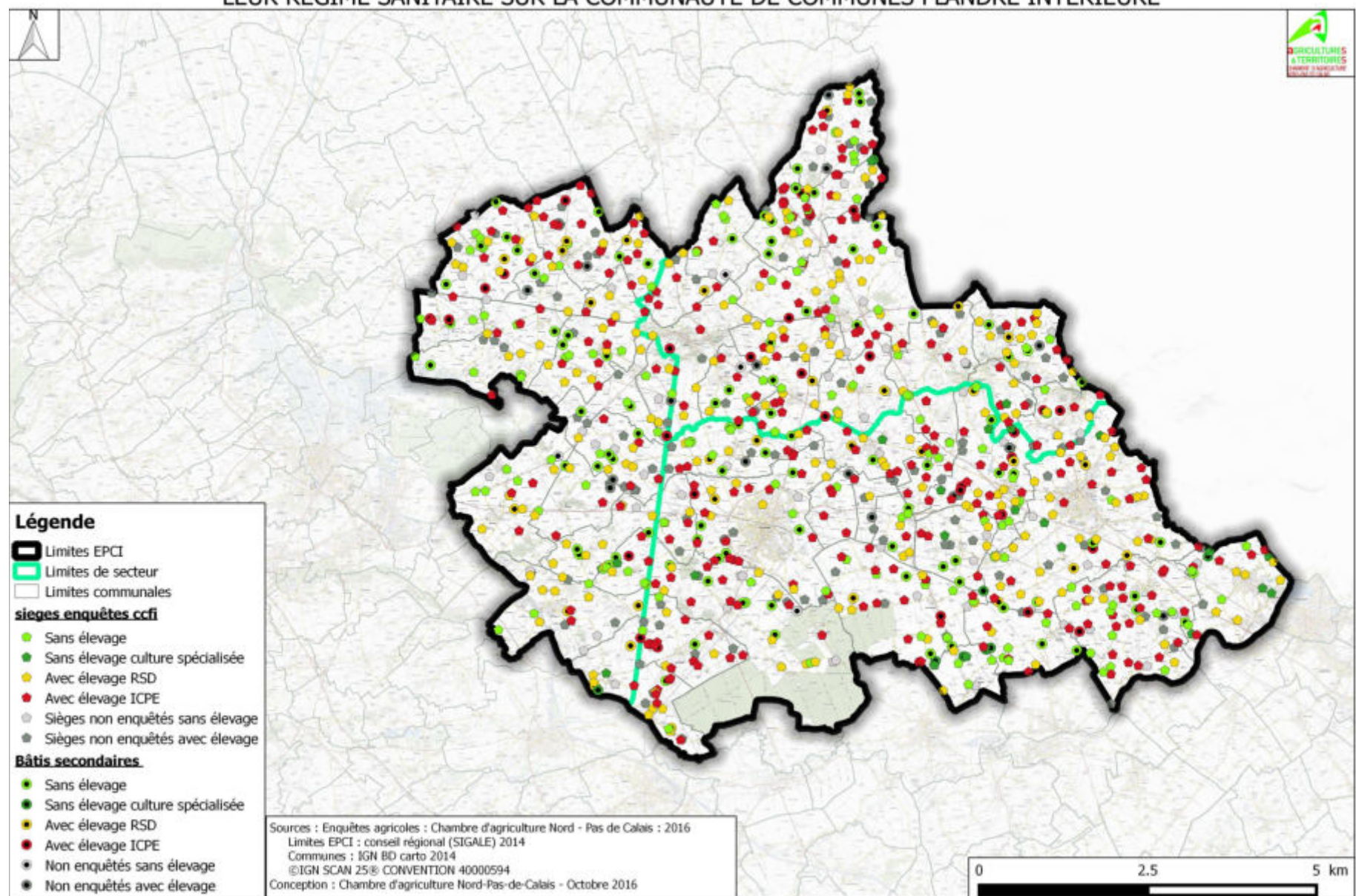
C'est sur le secteur Plaine de la Lys que les exploitations en ICPE sont les plus nombreuses. De même, on recense en proportion moins d'exploitations ICPE sur les communes situées à l'Ouest de la Voie Romaine. Cette différence est liée à la présence de cheptels de plus grande taille sur la Plaine de la Lys et à une moindre présence des ateliers porcins et avicoles sur les communes de l'Ouest de la Voie Romaine.

Toutefois, ces données ne reflètent pas tout à fait la réalité du terrain : une exploitation peut disposer de plusieurs sites, avec ou sans élevage et avec un régime sanitaire différent. La carte ci-contre présente l'orientation des exploitations enquêtées, les différents sites d'exploitation et le régime sanitaire des exploitations d'élevage.

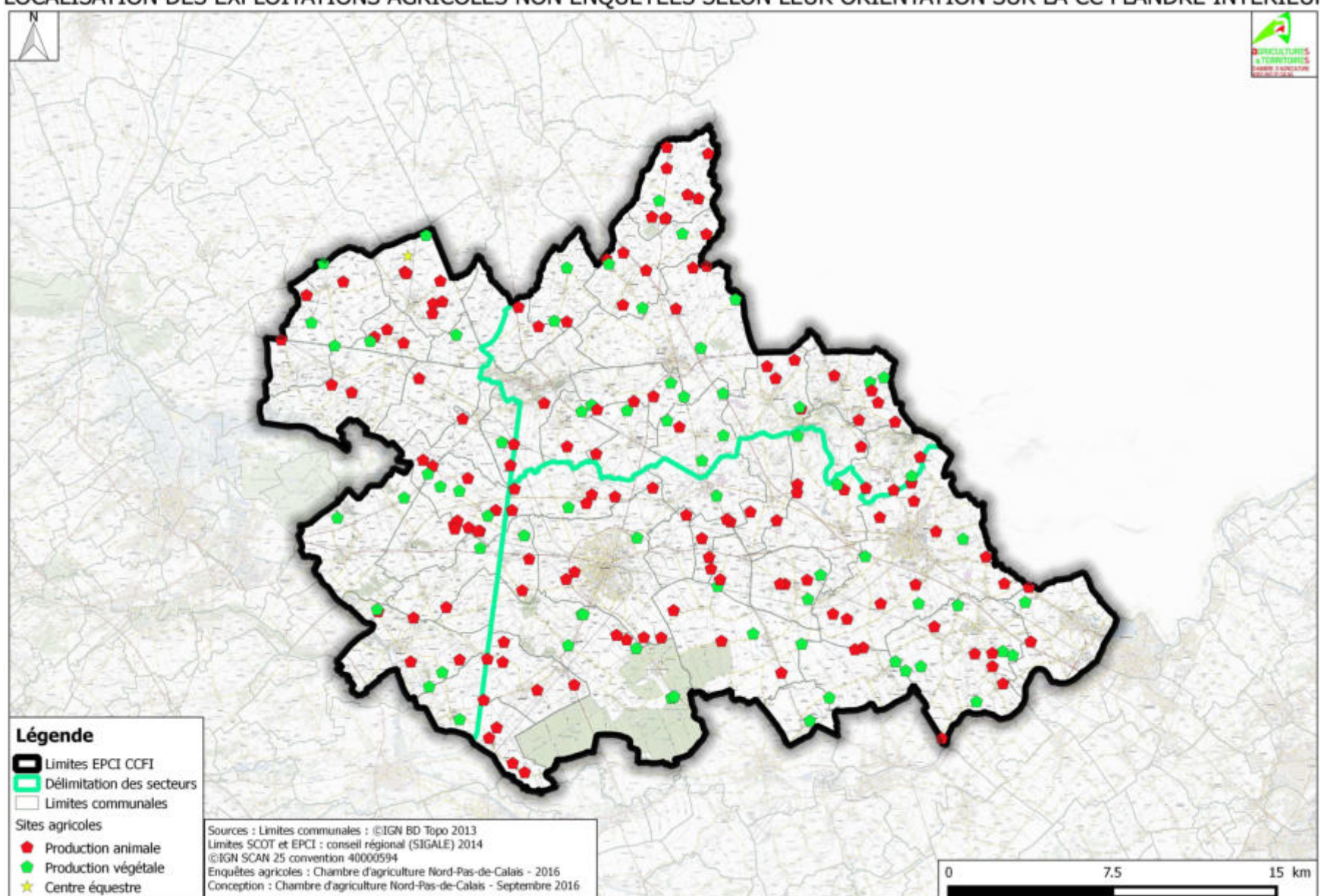
Il faut toutefois traiter ces données avec précautions : le taux de réponse atteint étant de 78 %, toutes les exploitations soumises aux réglementations du RSD ou des ICPE n'ont pas été identifiées et comptabilisées.

La seconde carte présente le repérage des **exploitations non enquêtées** avec leur orientation (exploitations faisant uniquement des productions végétales ou celles disposant d'au moins un atelier d'élevage) recueillie lors de la phase d'enquêtes auprès des agriculteurs, des responsables agricoles locaux ou des représentants communaux. Pour ces exploitations, le régime sanitaire n'est pas indiqué et les sites secondaires n'ont pas été repérés de façon exhaustive.

LOCALISATION DES SIEGES ET DES SITES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON LEUR REGIME SANITAIRE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE



LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES NON ENQUETEES SELON LEUR ORIENTATION SUR LA CC FLANDRE INTERIEURE



DES EXPLOITATIONS PERFORMANTES

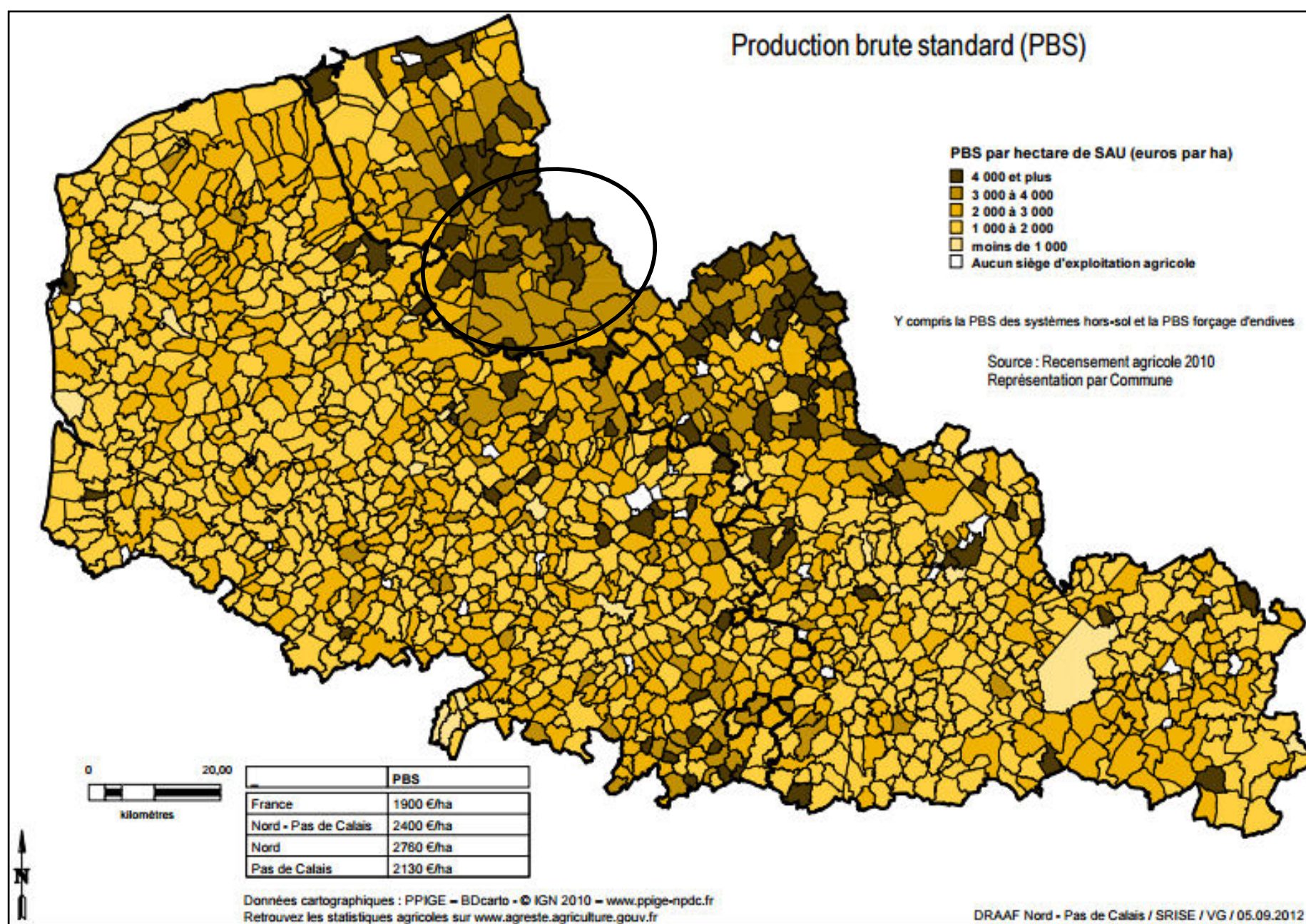
La **PBS (Production Brute Standard)** est un outil développé par la DRAAF qui décrit un potentiel de production des exploitations agricoles qui permet de comparer les tailles économiques des exploitations agricoles, quelles que soient leurs productions.

Dans une majorité de communes au nord et nord-ouest de Lille, la PBS dépasse les 3 000 €/ha alors que la moyenne régionale est de 2 400 €/ha. Le tableau suivant présente la PBS sur le secteur d'étude issu du RGA 2010 :

La **PBS moyenne par exploitation est plus élevée sur les exploitations de la CCFI** que sur le reste de la région (140 000 €), avec en moyenne 175 982 € par exploitation.

	PBS moyenne par exploitation	PBS moyenne par hectare de SAU
Monts de Flandre	171 905 €	4 526 €
Ouest Voie Romaine	197 104 €	3 438 €
Plaine de la Lys	168 173 €	3 901 €
CCFI	175 982 €	3 910 €

Source : RGA 2010



LES BASSINS DE PRODUCTION AGRICOLE ET LES FILIERES (AGROALIMENTAIRES ET AUTRES)

LES PRODUCTIONS ET FILIERES

La production agricole n'est pas une fin en soi. Elle fait partie d'une chaîne d'acteurs et d'opérateurs qui interviennent autour de cette activité :

- en **amont** de la production agricole, avec deux principaux types d'intervenants :
 - o les **fabricants** et **fournisseurs** de machines agricoles, de tracteurs, de semences, de plants, d'engrais, d'aliments...
 - o les **services à l'activité agricole** : encadrement administratif et financier, services énergétiques, vétérinaire...
- en **aval** de la production agricole, avec trois types de débouchés :
 - o les **industries, agroalimentaires** ou non, qui **transforment** les produits agricoles et les commercialisent.
 - o le **négoce**
 - o l'**exportation**

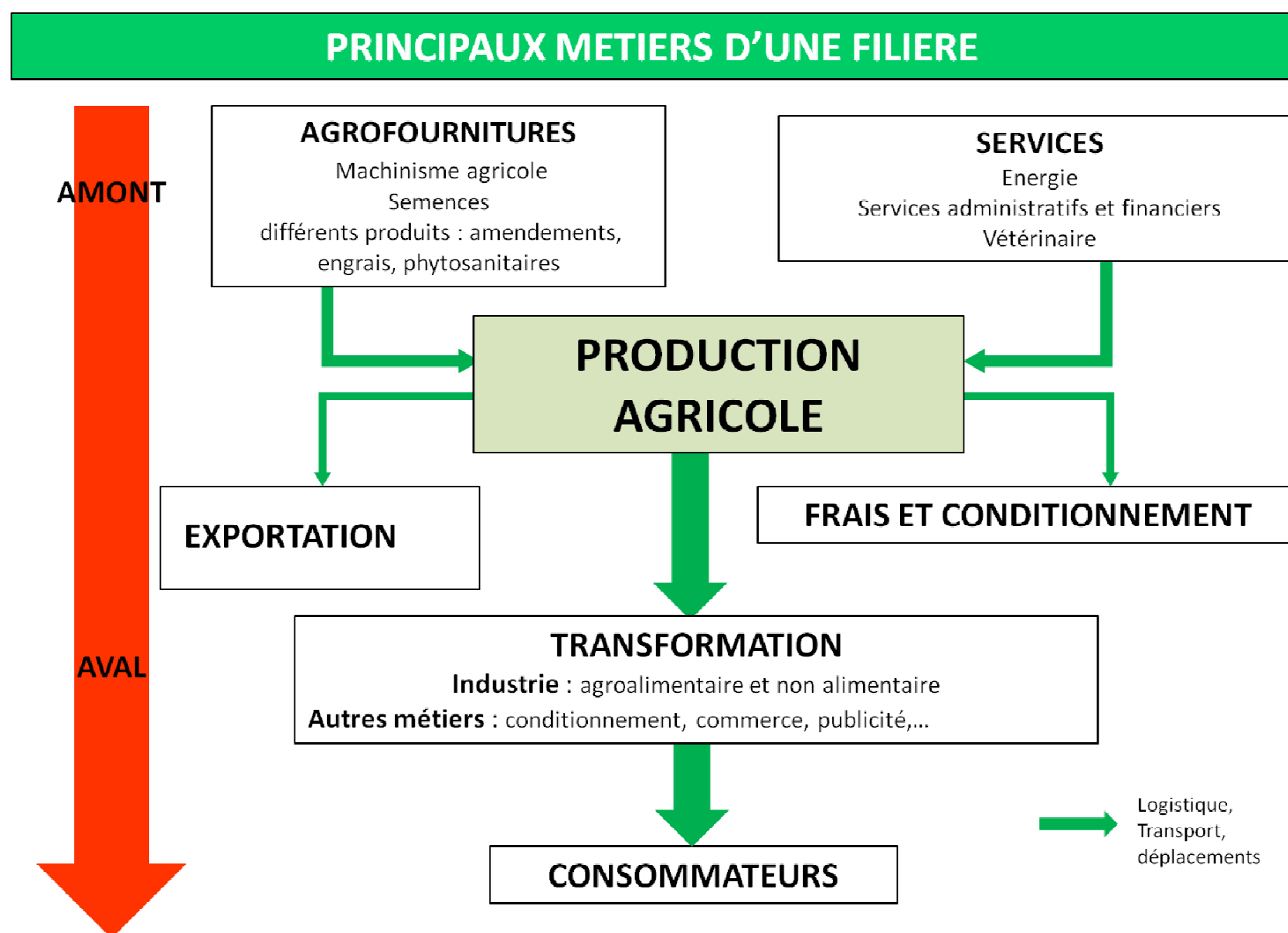
Ainsi, outre les **emplois directs** liés à l'agriculture vus précédemment, de **nombreux emplois sont liés à ce secteur d'activité en amont ou en aval**. On recense notamment une trentaine d'établissements de plus de 10 salariés sur le territoire qui emploient près de 2 500 emplois permanents salariés sur le périmètre de la CCFI dans l'industrie agroalimentaire¹⁴ uniquement.

Quatre productions et leurs filières se détachent sur le territoire de la CCFI, tant en termes de volumes, de surfaces ou de cheptel que par le nombre d'exploitations et d'opérateurs différents qui les animent, que ce soit en amont ou en aval. Il s'agit des productions suivantes :

- les pommes de terre
- les légumes
- les porcs
- le lait

Ces quatre productions sont pratiquées par de nombreuses exploitations sur le territoire de la CCFI et font l'objet d'un zoom plus approfondi pour mieux cerner leurs atouts, leurs faiblesses et leurs perspectives d'évolution.

Les autres productions et filières agricoles seront abordées plus succinctement.

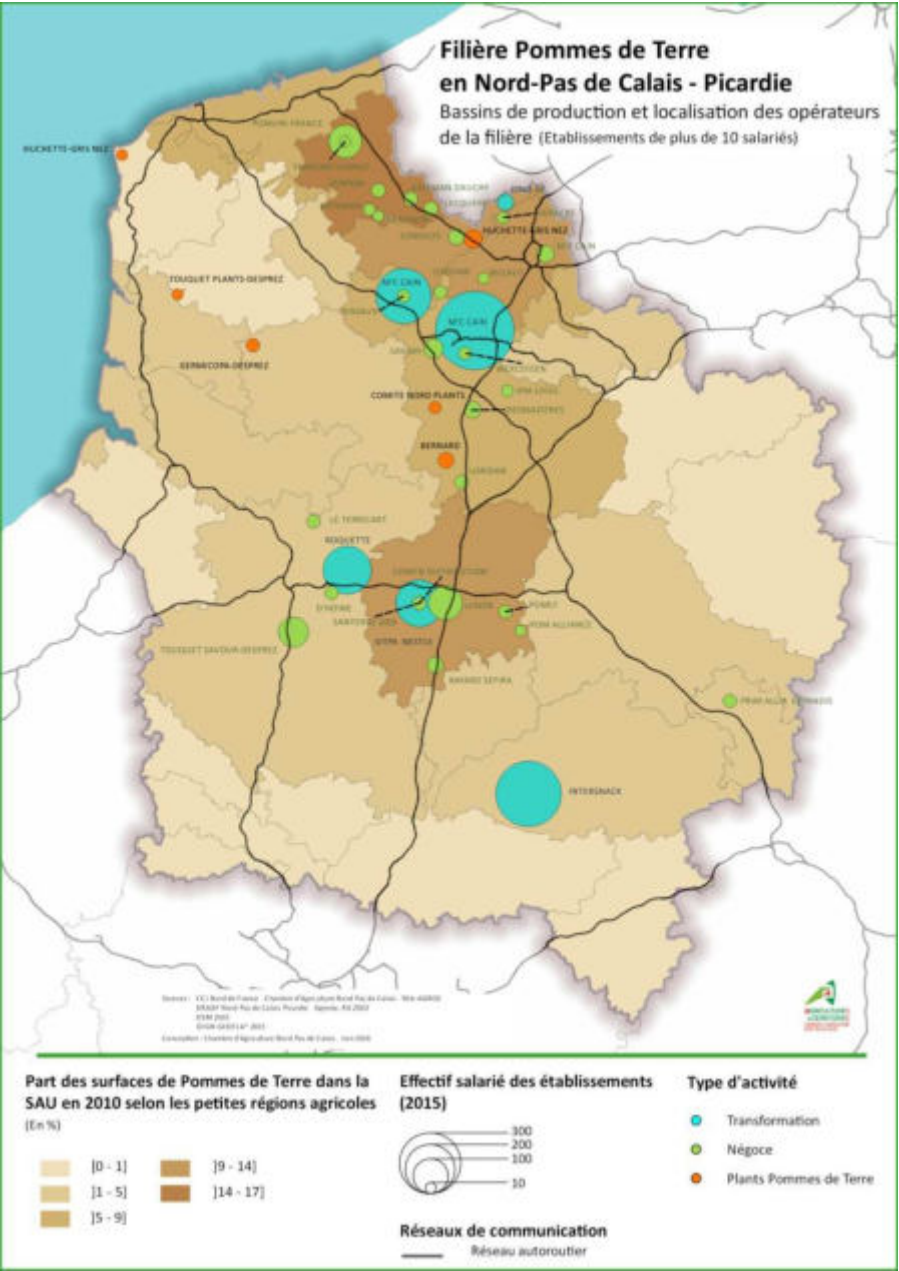


¹⁴ Source : CCI 2015

La pomme de terre : une production emblématique sur le territoire et sa filière

Le Nord Pas de Calais est un des premiers bassins de production de pommes de terre en France en termes de volume, de surfaces et de chiffre d’affaire. Elle est la 1^{ère} région productrice de pomme de terre de consommation (1 pomme de terre de consommation sur 3 est produite en région) de France et la seconde pour les plants. Elle est également au premier rang au niveau de la transformation. Plusieurs facteurs expliquent cette forte implantation : des sols favorables à cette culture, une bonne disponibilité en eau (pluviométrie et possibilité d’irriguer facilement), une forte densité de population et la présence de nombreux opérateurs de transformation et de négoce.

La région Nord Pas de Calais est dotée de nombreux intervenants en négoce et d’une plateforme d’exportation à Hazebrouk. L’industriel Mac Cain est bien implanté avec 2 usines de transformation. A noter également la présence d’usines de transformation Clarebout à Neuve Eglise et à Comines en Belgique qui absorbent une part croissante des volumes de pomme de terre en Nord Pas de Calais. 9 frites surgelées sur 10 sont produites en Nord Pas de Calais.



Les chiffres clé des filières pomme de terre

REGION NORD PAS DE CALAIS

- SAU : 53 150 ha, soit 6 % de la SAU régionale
- 28 % des exploitations
- 12,5 ha en moyenne par exploitation

TERRITOIRE DE LA CCFI

Enquêtes 2016 (78 % des exploitations de la CCFI)

- 5 367 ha, 14 % de la SAU
- 61 % des exploitations
- 14 ha en moyenne par exploitation



Le secteur Flandre Intérieure est un bassin de production important de **pommes de terres de consommation** dédiées au marché du frais ou de la transformation, avec une part de **SAU dédiée plus importante que la moyenne régionale et une part plus importante de producteurs**. Environ 70 % de la production est destinée à la transformation, les 30 % restants sont destinés au marché du frais. Quelques exploitations produisent des plants de pommes de terre.

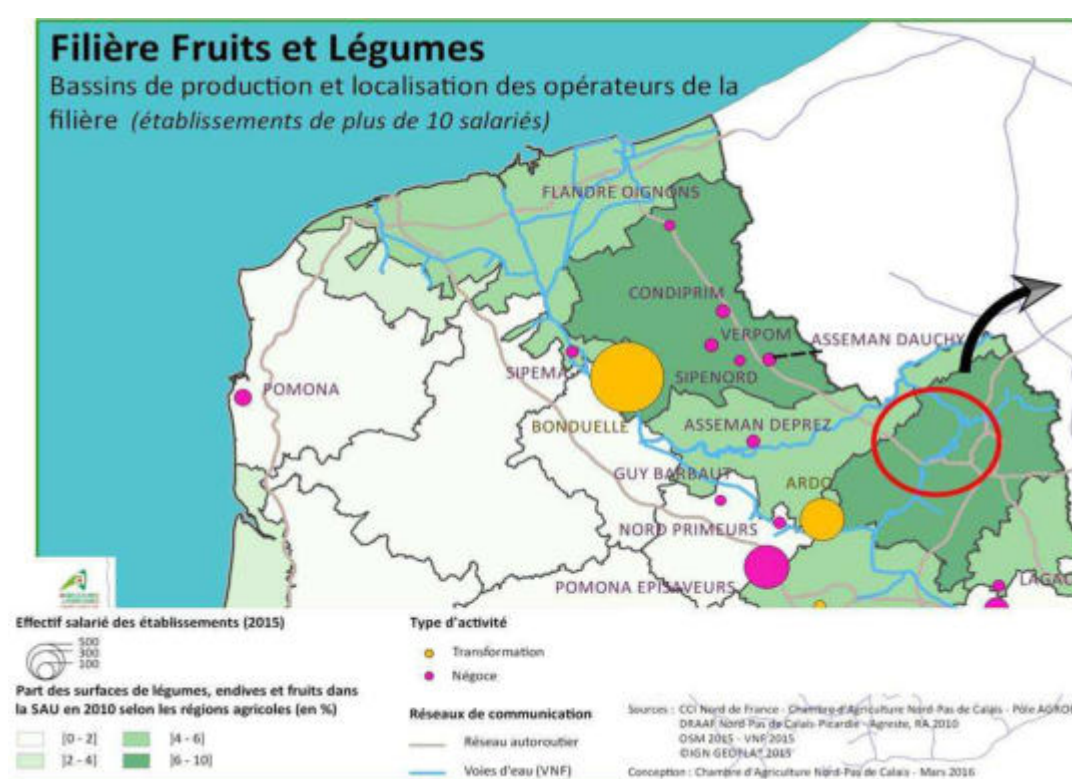
Au niveau des débouchés et de la transformation, on a pu constater au cours des enquêtes que de plus en plus d’exploitations passaient des contrats avec les Belges et l’usine Clarebout. Mac Cain est toujours présent mais semble être en recul, un certain nombre d’agriculteurs faisant des contrats avec les deux opérateurs compte tenu des exigences moins fortes de l’usine belge. Certains agriculteurs exportent leur production en frais en direction du bassin méditerranéen. Enfin, quelques uns font un peu de vente directe. On recense 5 entreprises de négoce sont présentes sur le territoire, dont une plateforme dédiée à l’exportation sur Hazebrouck.

Atouts	Difficultés
Des sols adaptés à cette production	Culture exigeante : intrants, rotations longues pour raisons sanitaires
Un savoir-faire historique	Exigences grandissantes (Globalgap...), concurrence des autres régions
Une production rémunératrice mais spéculative	Des prix fluctuants et une production soumise aux aléas climatiques
Des exploitations bien équipées	Investissements spécifiques et lourds
Proximité des industriels (Français et Belges)	Dépendance aux marchés, négociations permanentes
Une production qui engagent les producteurs	Nécessite des investissements lourds difficilement évitables (matériel, stockage...)
Tissu économique et filière qui génèrent de l'activité	Activités qui peuvent être assimilées à des nuisances (circulations tracteurs, camions...)

▪ **Les légumes : une filière historiquement implantée**

Il faut tout d'abord distinguer **deux types d'exploitations productrices de légumes** :

- Celles qui cultivent des légumes de plein champ sur des grandes surfaces. Il s'agit d'exploitations en polyculture ou polyculture élevage qui associent à leur assolement ces productions de légumes mécanisables. Les débouchés sont en premier lieu le marché de la conserverie, puis celui du frais. Les principales cultures de légumes de plein champ sont les petits pois, carottes, oignons, haricots verts, poireaux, choux fleurs... C'est ce type d'exploitations que l'on rencontre le plus sur la région et sur le secteur d'étude.
- les exploitations spécialisées qui pratiquent le **maraichage** : elles disposent de petites surfaces, produisent principalement des légumes et ont une grande diversité de productions sur des cycles de temps courts pour pouvoir réaliser plusieurs cultures la même année et proposer un maximum de produits, parfois n primeurs. Les moyens sont importants : serres chauffées, tunnels, irrigation et les besoins en main d'œuvre le sont également. Les débouchés sont le marché du frais et la vente en circuits courts. On retrouve principalement ces exploitations en secteur périurbain, en lien avec la proximité des marchés de consommation.



Le Nord Pas de Calais est un producteur important de légumes en France avec **4 % de sa SAU** (au 3^e rang français en termes de surface), **22 % des exploitants** qui en font et 572 milliers de tonnes récoltées. Le chiffre d'affaire est très important : 202 millions d'euros. Il quintuple si l'on intègre la transformation (le Nord Pas de Calais compte **huit usines de transformation** du légume, dont celles des deux principaux conserveurs français : Bonduelle et Daucy).

Ainsi, la région est la première productrice d'endives (8 sur 10) et de petits pois en France (1 boîte sur 3). Un kilo de légumes surgelés sur 4 y est produit.



Les chiffres clé de la filière :

▪ Légumes de plein champ

REGION NORD PAS DE CALAIS

- Région NPDC au 3° rang français en termes de surfaces
- 30 400 ha de SAU, soit 4 % du total NPDC
- 22 % des exploitations
- 8,6 ha en moyenne par exploitation

PLUI FLANDRE INTERIEURE

RGa 2010 :

- 3 174 ha, soit 7 % de la SAU
- 37 % des exploitations
- 8 ha par exploitation

Enquêtes 2016 (75 % des exploitations du SCoT) :

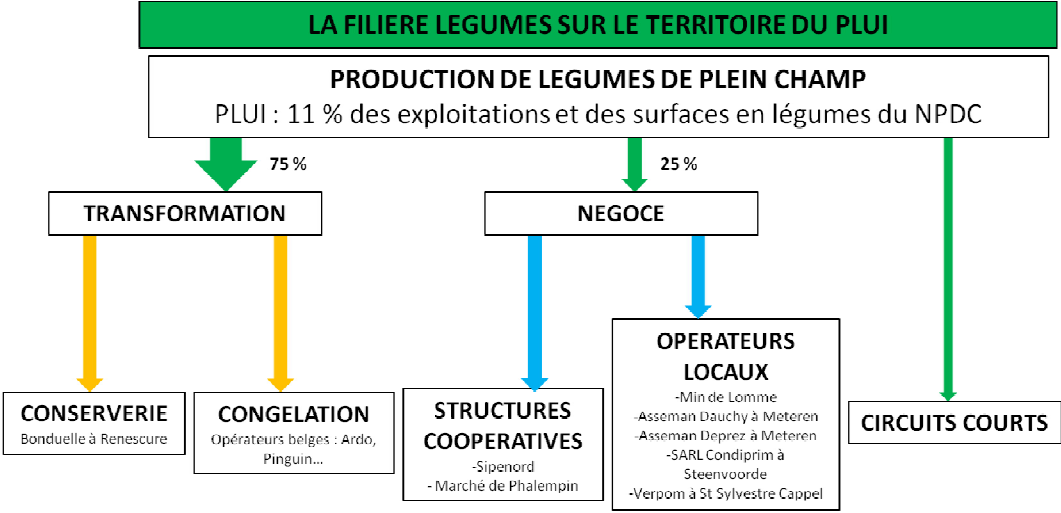
- 2 422 ha, 6 % de la SAU
- 38 % des exploitations
- 10 ha en moyenne par exploitation
- Les ¾ des légumes produits par les exploitations du PLUI sont destinés à la transformation : conserverie et congélation. Le quart restant alimente le marché du frais via les structures de négoce. Pour la plupart, il s’agit d’exploitations qui font des légumes de plein champ pour diversifier leurs productions et leurs assolements.

▪ Maraichage

PLUI FLANDRE INTERIEURE

Enquêtes 2016 (78 % des exploitations du PLUI) :

- 5 % des exploitations, qu’il s’agisse d’une spécialisation ou d’une activité de diversification du système d’exploitation
- En moyenne 5 ha, parfois sous serres ou tunnels
- Une production est écoulée via des grossistes, le marché de Phalempin, le MIN de Lomme ou en vente directe



Atouts	Difficultés
Qualité agronomique des sols et bonne disponibilité en eau	Concurrence directe avec d’autres bassins de production : en France, Belgique, Hollande
Apport de valeur ajoutée à l’hectare	Un besoin important en main d’œuvre : des difficultés pour trouver de la main d’œuvre adaptée et fiable, des démarches administratives lourdes
Des activités génératrices d’emplois	Des productions sensibles aux aléas climatiques (excès d’eau)
Des bassins de consommations à proximité (GMS, négoce, vente directe...)	

LES AUTRES PRODUCTIONS ET FILIERES VEGETALES

Les céréales

Grâce à ses terres riches et profonde et à son climat frais et humide, les cultures céréalières bénéficient de conditions très favorables en région Nord Pas de Calais. Les céréales recouvrent ainsi 44 % de la SAU régionale (80 % en blé tendre) et représentent 3,2 millions de tonnes récoltées. Elles sont présentes dans la SAU de **82 % des exploitations régionales**. Le chiffre d'affaire de la filière végétale représente **38 % du chiffre d'affaire global** des productions agricoles et constitue ainsi la première filière agricole en région.

La filière céréale est particulièrement bien développée dans le Nord pas de Calais, avec **de nombreux organismes de collecte et de négoce** (La Flandre, UNEAL, Ternovéo, Vaesken, Ducroquet...) et des entreprises de première (meuneries...) ou deuxième transformation (biscuiterie...).

Enjeu principal : des rendements qui se stabilisent et des prix soumis aux aléas climatiques, aux fluctuations des prix mondiaux et aux pressions environnementales.



On a recensé via les enquêtes que 91 % des exploitations produisaient des céréales sur une surface de 16 656 ha (44 % de la SAU), soit en **moyenne 28 ha par exploitation**.

Les exploitations de la Flandre Intérieure travaillent avec les organismes de collecte mentionnés ci-dessus qui disposent de nombreuses implantations en régions. Certains agriculteurs travaillent avec des opérateurs belges.

A noter la présence à proximité du secteur d'étude de l'usine de transformation Roquette à Lestrem, qui avec un effectif de près de 3 000 salariés, est un des leaders mondiaux de l'amidonnerie et de ses dérivés.

Il faut toutefois signaler que dans le cas d'exploitations en polyculture-élevage, une partie ou la totalité de la

production céréalière peut être autoconsommée pour répondre aux besoins alimentaires du cheptel.

La betterave¹⁵

Le Nord Pas de Calais est la **troisième région productrice** de betteraves après la Picardie et la Champagne Ardennes avec **7 % des terres arables**, soit 57200 ha, et 15 % des volumes nationaux. Quatre exploitations sur dix pratiquent cette culture. Elle représente un chiffre d'affaire de 145 millions d'euros avant transformation. Il est multiplié par cinq si l'on considère également les produits transformés.



Un des atouts majeurs de la région réside dans la présence de **4 sucreries coopératives** Téréos, de grands **confiseurs** européens et d'une **industrie chocolatière** dynamique grâce aux structures d'import/export de sucre et de transformation du cacao à Dunkerque.

Ainsi, la région est le leader français dans la production de confiseries, avec ¼ des volumes nationaux. Elle produit également à l'échelle de la France 1 kilo de sucre sur 5, 1 bonbon sur 4 et 1 chocolat sur 10.

Enjeu principal : une concurrence croissante de la canne à sucre et un certain manque de compétitivité.

Sur les exploitations enquêtées sur le territoire du SCoT, **245 exploitations** (soit **38 %** des exploitations enquêtées) font des betteraves, sur une surface de 1 558 ha (4 % de la SAU), soit en **moyenne 6 ha par exploitation**.

On recense plusieurs sites agro-alimentaires qui utilisent le sucre comme matière première :

- L'usine de gâteaux Delacre à Nieppe
- Le glacier Vandencasteel à St Sylvestre Cappel
- Nougat des Lys à Steenwerck
- Coca Cola à Bergues

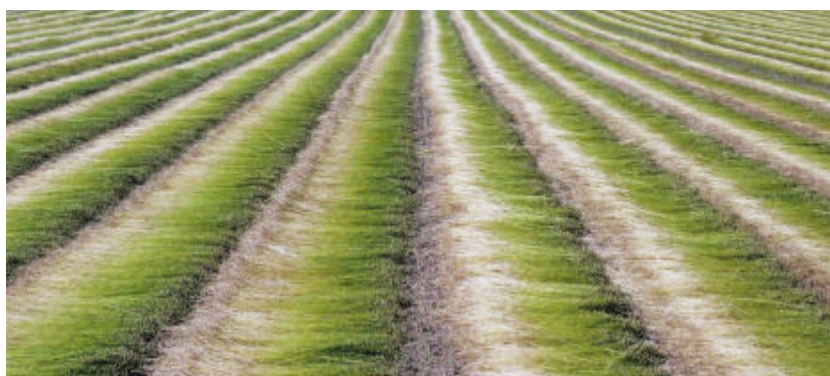
¹⁵ Source : Agreste SAA 2014, Comptes 2013, ESANE 2012

Le lin

Dans le monde, le lin est principalement cultivé pour sa fibre utilisée à 95 % dans l'industrie textile. Certaines variétés ont également été sélectionnées pour leur forte teneur en huile et constituent une filière de faible importance mais en croissance¹⁶. Les présents chiffres ne concernent que le lin textile compte tenu de son importance pour la région.

La France est pour des raisons historiques et climatiques le 1^{er} producteur mondial de lin. Avec 11 900 ha cultivés, le Nord Pas de Calais est la 2^e région productrice de France. Le lin textile ne représente que 1,5 % de la SAU de la région mais ces cultures permettent de nombreuses valorisations en dehors du textile, y compris pour ses sous-produits. C'est une production rentable (marge brute possible de 2 500 euros pour un hectare) et adaptée au climat doux et humide de la région. Ainsi, on enregistre à partir de 2005 une progression des surfaces plantées en lin. 10 % des exploitations en produisent avec en moyenne 9,3 ha par exploitation.

Les principaux bassins de production en Nord Pas de Calais sont les secteurs du Calaisis, la Flandre Maritime, la Flandre intérieure et la région de Montreuil.



Enjeu principal : développer les débouchés, notamment en valorisant les sous produits

84 exploitations enquêtées cultivent du lin sur 7 ha en moyenne. Cette production ne représente que 1% de la SAU des exploitations de la CCFI.

A noter que deux teillages de lin sont présents sur le territoire du SCOT : Ets Vandebulcke à Hardifort et Ets Dewinter à Rubrouck.

Le houblon

Le houblon est une plante vivace pérenne de la famille du chanvre. Les fleurs femelles sont récoltées dans un but brassicole. C'est une culture exigeante qui nécessite de nombreux investissements, une immobilisation foncière de deux ans avant de pouvoir récolter, un bon apport en eau et une main d'œuvre en quantité lors de la récolte et du séchage.

La production française de houblon est assez peu développée et tend même à diminuer : on recense en France 470 ha de houblonnières, principalement localisés en Alsace et dans le Nord.



On compte dans le Nord 7 producteurs qui cultivent 27 ha de houblon. Ils sont regroupés dans la coopérative Coopounord basée à Berthen. Cette organisation produit environ 30 tonnes de houblon, ce qui équivaut à 20 millions de litres de bière (seuls 1 à 2 grammes de houblons sont incorporés dans 1 litre de bière).

La production est écoulée par les brasseurs locaux.

Quelques autres productions végétales spécifiques

Au niveau des enquêtes, on a également recensé dix exploitations faisant de l'arboriculture sur 66 ha et qui commercialisent leur production à la SIPENORD (Caestre) ou en circuits courts. 13 exploitations font des fruits rouges sur au total 6 ha, avec un débouché vers les circuits courts, dont le marché de Phalempin.

¹⁶ ONIDOL « l'avenir du lin oléagineux français », 2011

PRODUCTIONS ANIMALES ET LES FILIERES ASSOCIEES

Les porcs : une filière historiquement implantée en Flandre Intérieure

La production porcine française demeure aujourd’hui ultra dominée par la Bretagne avec 60 % des volumes nationaux. La nouvelle région Hauts de France quant à elle se positionne au cinquième rang avec 4 % des volumes nationaux (93 000 tonnes).

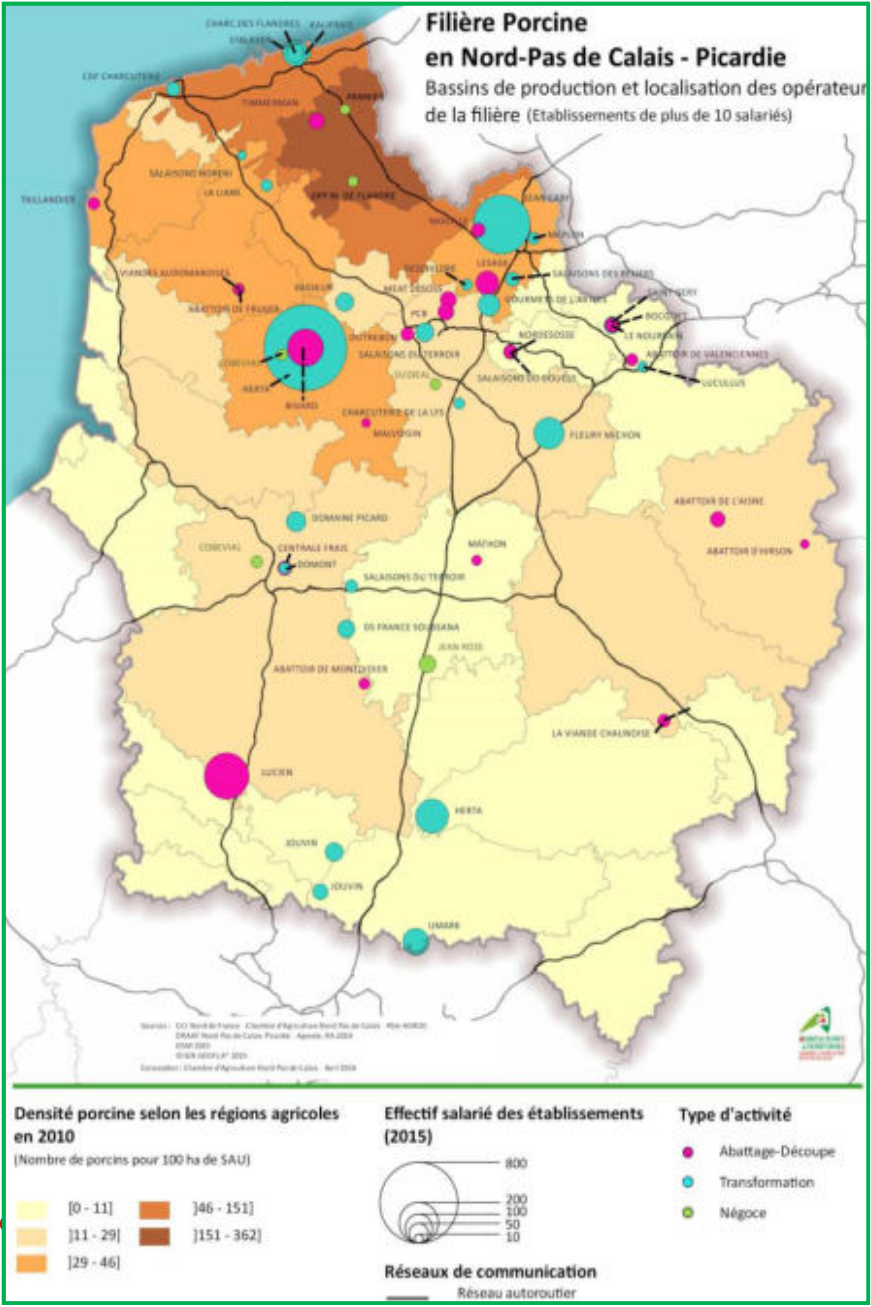
Toutefois, la Flandre Intérieure constitue un bassin de production porcine majeur à l’échelle de la nouvelle région en concentrant la majeure partie des élevages et des cheptels.

La production porcine régionale se caractérise par des ateliers à taille humaine, une bonne complémentarité entre végétal et animal (autoconsommation, utilisation des déjections comme fertilisant...) et par une faible densité porcine par rapport à d’autres régions. En revanche, la région Hauts de France connaît une diminution importante du nombre d’élevages et un manque au niveau des outils d’abattage.

En effet, on recense 8 abattoirs qui traitent des porcs, dont un spécialisé (Bigard à St Pol sur Ternoise) mais qui est à saturation. La région produit deux fois plus de porcs qu’elle n’en abat et en consomme quatre fois plus. Ainsi, une grande partie des porcs est exportée vers la Belgique et les Pays Bas pour y être abattus.



Les éleveurs se sont structurés au sein de trois groupements de producteurs coopératifs qui gèrent les aspects commerciaux et négocient les prix. On en compte une sur le territoire : GPPMF (groupement des producteurs de porcs des Monts de Flandre) à Hondegheem qui regroupe 100 éleveurs.



Les chiffres clé de la filière porcine :

REGION NORD PAS DE CALAIS (RGA 2010)

- 750 éleveurs, près de 500 000 porcs détenus et 651 porcs par élevage
- 5 % des exploitations en ont

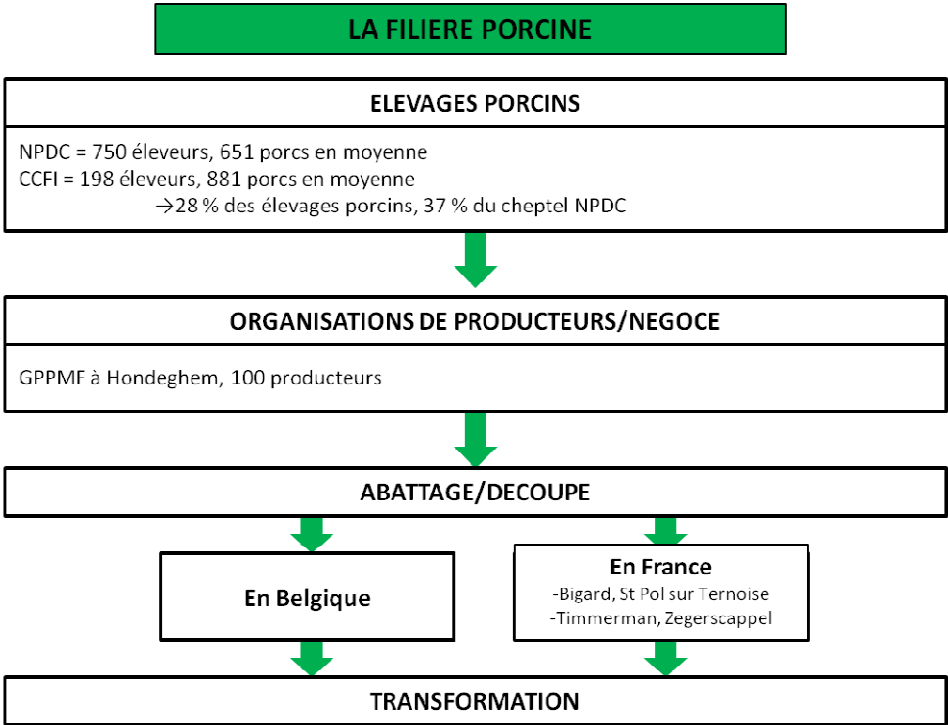
TERRITOIRE DE LA CCFI

RGA 2010 :

- 26 % des exploitations porcines et 36 % du cheptel NPDC
- Cheptel moyen de 881 porcs

Enquêtes 2016 (78 % des exploitations de la CCFI) :

- 141 exploitations avec un élevage porcin, soit 22 % des exploitations
- Des sites d'élevage dispersés sur l'ensemble du territoire.

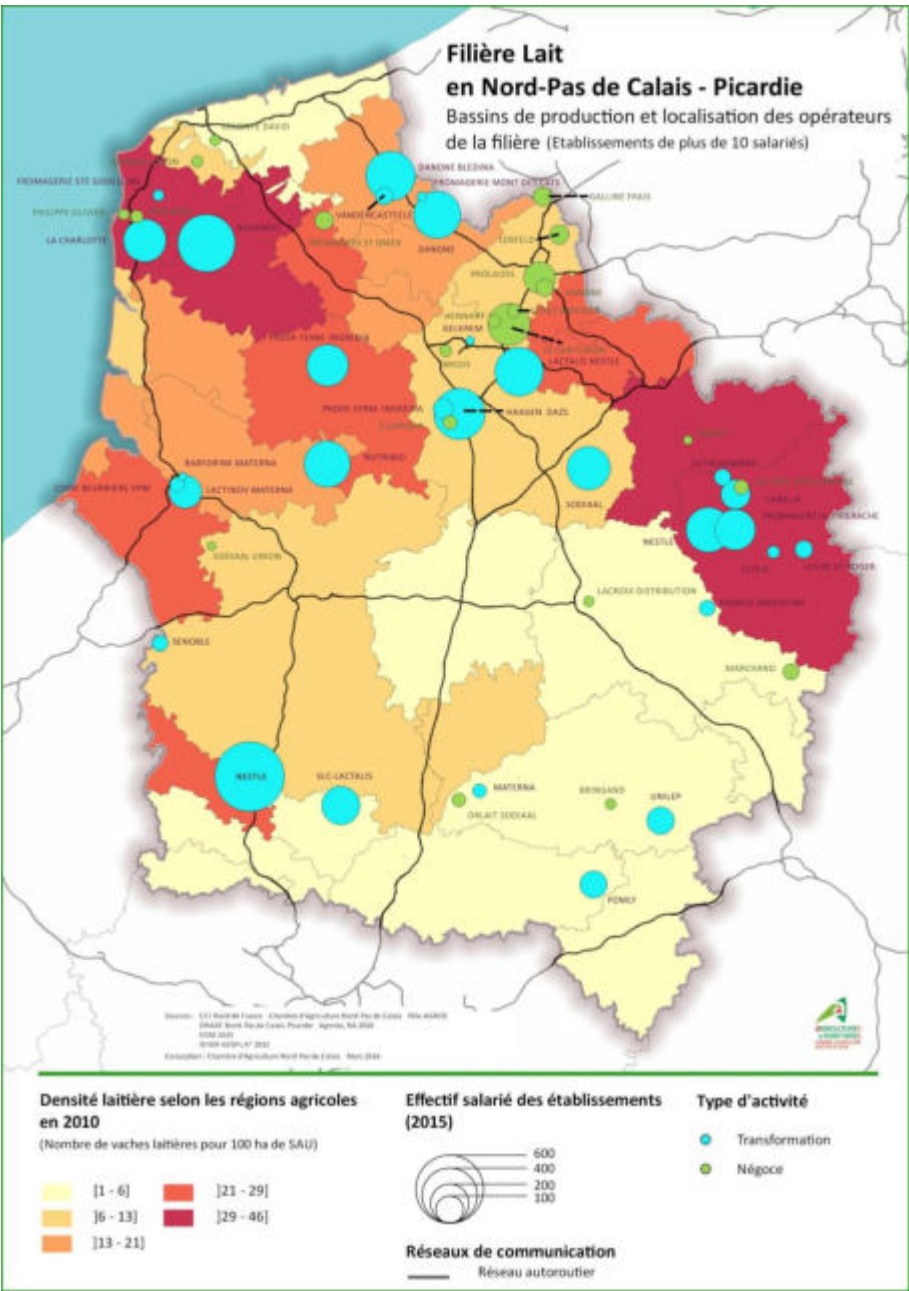


Atouts	Difficultés
Une production qui participe à l'équilibre entre végétal et animal	Une diminution récurrente du nombre d'élevages porcins
Des élevages ancrés historiquement sur le territoire	Un parc de bâtiments vieillissant
Des ateliers porcins à taille humaine	De moins en moins de structures d'abattage, notamment suite à la fermeture de l'abattoir d'Hazebrouck
Une faible densité porcine comparée à d'autres régions	Une forte dépendance de la filière à des opérateurs extérieurs à la région
Une mise en marché gérée par les producteurs eux même via les groupements	Une réduction des liens entre production locale et achats des entreprises de transformation porcine
Un abattoir rénové adossé à un grand groupe	Des réactions sociétales localement à certains projets porcins
Des opérateurs de découpe et de transformation présents sur l'ensemble du territoire	
Des couts de production compétitifs et des résultats économiques satisfaisants	
Un marché mondial en croissance	

La filière bovin lait également très présente sur le territoire

La filière bovin lait est très développée en Nord Pas de Calais :

- **En termes de production** : le Nord Pas de Calais compte 4 199 livreurs de lait, soit 30 % des exploitations, avec en moyenne 45 vaches et 379 000 litres par exploitation. Les principaux bassins de production laitière sont les secteurs du Boulonnais, de l’Audomarois et de Flandre intérieure et ceux de l’Avesnois et du Valenciennois.
- **En termes de chiffre d’affaire et de volume** : la filière lait représente la moitié du chiffre d’affaire des productions animales et 16 % du chiffre d’affaire agricole du Nord Pas de Calais. La région est au 2° rang de la production de yaourts, au 3° rang de la fabrication de yaourts et de glaces et au 5° rang de la production de lait.
- **Au niveau du tissu agro-industriel** : très développé, le Nord Pas de Calais rassemble tous les maillons de la filière, de la collecte à la transformation, avec des structures coopératives ou des opérateurs privés. Le lait régional est très bien valorisé en local avec de nombreuses entreprises de transformation
- **En termes d’innovation et de techniques de pointe** : la présence d’Ingrédia à St Pol sur Ternoise, spécialiste mondial du cracking du lait et de plusieurs laboratoires d’analyse permet d’extraire les protéines du lait et de valoriser également ses sous produits.



Les chiffres clé de la filière bovin lait

REGION NORD PAS DE CALAIS

- 3° filière agricole en NPDC
- 4 199 livreurs, soit 30 % des exploitations
- 45 vaches en moyenne par exploitation

TERRITOIRE DE LA CCFI

RGA 2010 :

- 6 % des exploitations et 7 % du cheptel NPDC
- 28 % des exploitations ont un élevage laitier
- 38 vaches laitières en moyenne par élevage

Enquêtes 2016 (78 % des exploitations de la CCFI) :

- 208 exploitations avec un atelier lait, soit 32 % des exploitations
- Cheptel moyen de 51 vaches laitières

LA FILIERE BOVIN LAIT SUR LE TERRITOIRE DU PLUi

PRODUCTION LAITIERE

189 722 vaches laitières en NPDC, SCOT = 6 % du cheptel
4 199 exploitations laitières, 7 % sont sur la CCFI
Un cheptel moyen par exploitation un peu moins important



COLLECTEURS/TRANSFORMATEURS

-La Prospérité Fermière à St Pol sur Ternoise (Coopérative)
-Danone à Bailleul (privé)
-Blédina à Steenvoorde
-Vandecasteele à St Sylvestre Cappel

La collecte se fait pour 2/3 des exploitations laitières par l’entreprise Danone située à Bailleul. 25 % des éleveurs laitiers travaillent avec l’organisation coopérative Prospérité Fermière située à St Pol sur Ternoise. Enfin, quelques éleveurs sont en lien avec la coopérative Sodiaal ou des opérateurs belges. Au moins 2 exploitations produisent du lait certifié agriculture biologique et livrent à la Prospérité Fermière qui dispose d’une filière adaptée.

En tant que bassin de production laitier majeur, le secteur Flandre Intérieure subit de plein fouet la crise du lait. Toutefois, au niveau des exploitations enquêtées en 2015 début 2016, 28 % souhaite développer davantage l’atelier et seulement 2 % projettent de cesser cette activité. Ces chiffres semblent indiquer que l’élevage bovin lait pourrait se maintenir sur le secteur, en partie grâce à la diversité de productions conduites par les exploitations.

Atouts	Difficultés
Un savoir faire qui se transmet de générations en générations	Une production exigeante en temps de travail
Des exploitations performantes : d’importants investissements humains, au niveau du matériel et des bâtiments	Une conjoncture difficile (fin des quotas, embargo russe) et un manque de rémunération par rapport au temps passé
Un outil agro-industriel solide, diversifié et innovant	
Une bonne sélection génétique	

LES AUTRES FILIERES ANIMALES

L'élevage bovin viande

La filière bovin viande représente en **Nord Pas de Calais** **6 750** détenteurs de bovins, pour un volume de 70 400 tonnes abattues.

Au niveau de la Flandre Intérieure, **175 exploitations** font de la viande bovine avec en moyenne **19 vaches allaitantes** et **45 bovins à l'engraissement** par exploitation (27 % des enquêtées). Le RGA 2010 nous informe que le territoire d'étude compte **230 exploitations** avec des vaches à viande avec un cheptel moyen de **17 mères**. (22 % des exploitations de la CCFI).

La quasi-totalité de ces bovins est abattue dans le Pas de Calais à Noeux les Mines. Seulement quelques éleveurs font abattre leurs bêtes chez **Timmerman** (privé) situé à **Zegerscappel**, qui représente des volumes inférieurs à 5 000 T (2013)¹⁷.



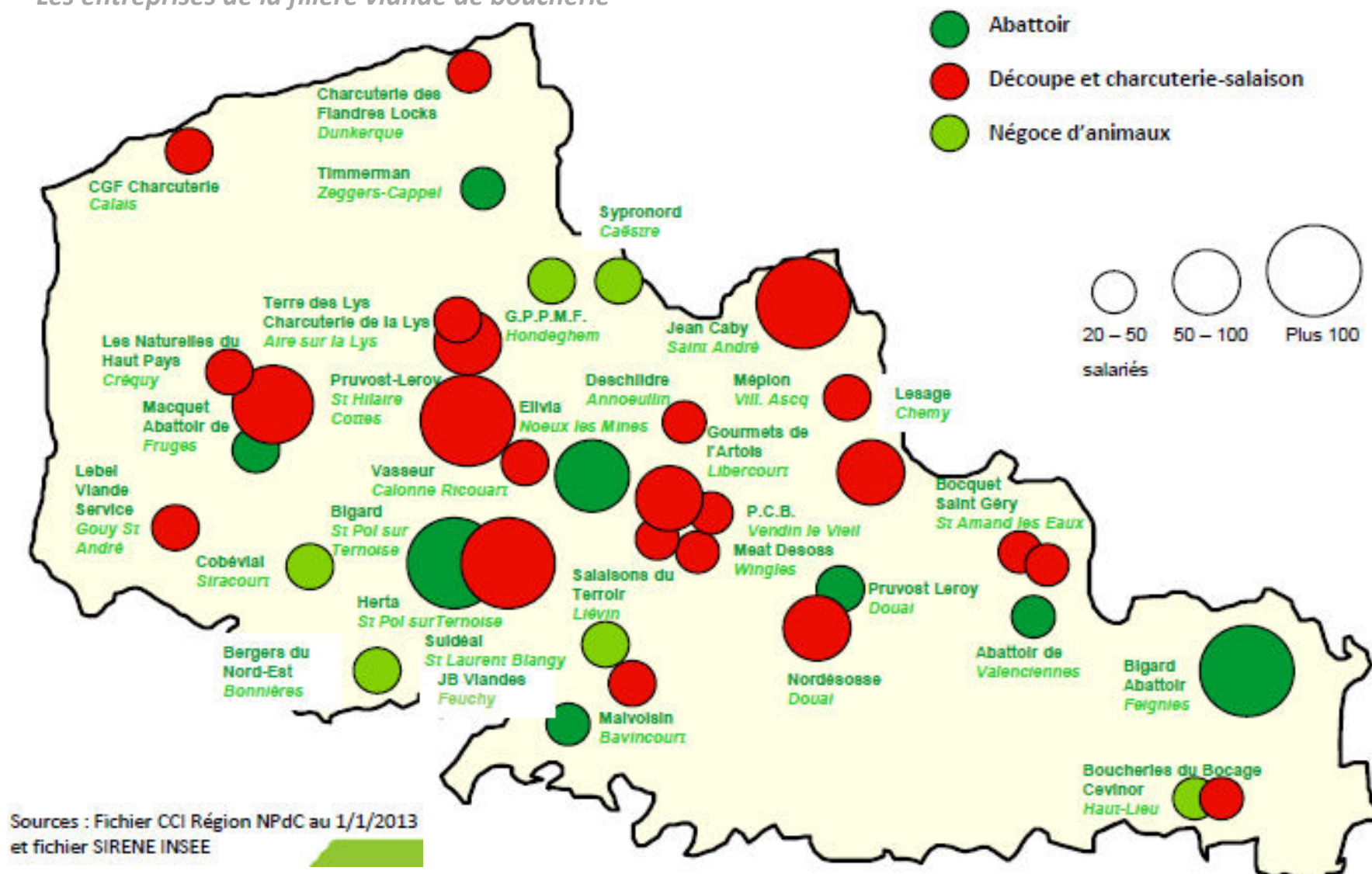
L'élevage avicole, un cheptel par exploitation important sur le territoire de la Flandre Intérieure

Il existe plusieurs types de productions avicoles :

- L'élevage de **poulets de chair** représente en région Nord pas de Calais 780 éleveurs et 6,3 millions de poulets de chair. Le **RGA 2010** recense sur le territoire de la CCFI **124 exploitations** faisant des volailles de chair (16 % du total régional) et un total de 1 636 507 poulets (28 %), soit un **cheptel par exploitation largement supérieur à la moyenne régionale**. Cette filière dispose de nombreux outils de découpe et de fabrication de produits à base de volailles avec notamment l'abattoir Lionor à Steenbecque qui traite la majeure partie de la production avicole du secteur.



Les entreprises de la filière viande de boucherie



¹⁷ Source : DDPP 59

- L'élevage de **poules pondeuses** représente en région Nord Pas de Calais 990 éleveurs et 2,3 millions de poules. Les œufs sont valorisés sur le marché du frais par les sociétés Cocorette et Sovimo. Le **RGA 2010** nous informe que la CCFI **est un bassin de production important** : elle regroupe 31 % des élevages d'œufs à couvrir et 38 % des volumes régionaux. Elle rassemble aussi 11 % des élevages de poules pondeuses d'œufs de consommation et 4 % des volumes régionaux..



- Les **autres élevages** : dindes (110 éleveurs en région NPDC), pintades (155 producteurs), oies et canards à gaver, pigeons, gibier...

La plupart de ces élevages se font en hors sol mais quelques exploitations font des volailles de plein air, soit via le Label Rouge ou via une marque collective. Ces exploitations disposent de parcours herbeux afin de répondre aux exigences de certains cahiers des charges surface minimale par volaille, diversifier les apports alimentaires...).

L'élevage ovin : une production marginale sur le secteur¹⁸

L'élevage ovin est pratiqué par **720 éleveurs** sur la région **Nord Pas de Calais** mais reste une activité assez marginale qui ne représente que 0,7 % du chiffre d'affaire de la production animale.

Au niveau des enquêtes, on a recensé 10 exploitations élevant des ovins, avec en moyenne 80 brebis par élevage, avec quelques élevages plus importants. Il existe quelques petits ateliers d'élevage ovin sur des exploitations en polyculture qui sont destinés à valoriser des surfaces à contraintes environnementales.

L'abattage se fait Sur **Bailleul, Fruges** ou **Zegerscappel**. Certains agriculteurs vendent leurs agneaux via la **marque collective** Agn'Haut pays, et souvent en direct en boucherie.

Les autres élevages

On compte également au niveau des exploitations enquêtées 13 élevages cunicoles (l'abattage se fait principalement à Steenbecque par Lionor), trois exploitations caprines, un apiculteur, deux élevages de chiens, deux élevages de pigeons et un producteur de gibier.

¹⁸ Sources : Agreste Recensement 2010, SAA 2013, Comptes 2013

DES DEBOUCHES ARTICULANT FILIERES LONGUES ET FILIERES COURTES

Les **filières longues** correspondent aux formes de commercialisation classiques des productions agricoles : coopératives, les négociants, les industries agroalimentaires... Pour ne citer que les principales.

Sont appelées **circuits courts** les formes de commercialisation pour lesquelles il existe **au maximum un intermédiaire** entre le producteur et le consommateur : vente directe à la ferme, points de vente collectif, marchés, tournées, AMAP, livraisons à une grande ou moyenne surface (GMS), restauration collective, vente via internet... Le critère de proximité entre producteur et consommateur n'est pas pris en considération dans cette définition. On constate que davantage d'agriculteurs ont recours aux circuits courts à mesure que l'on progresse vers le sud du territoire.

Selon leurs productions, les exploitants agricoles privilégient un type de débouchés plutôt qu'un autre, ou associent différents types de débouchés pour une même production.

- les exploitations commercialisant exclusivement via des filières longues,

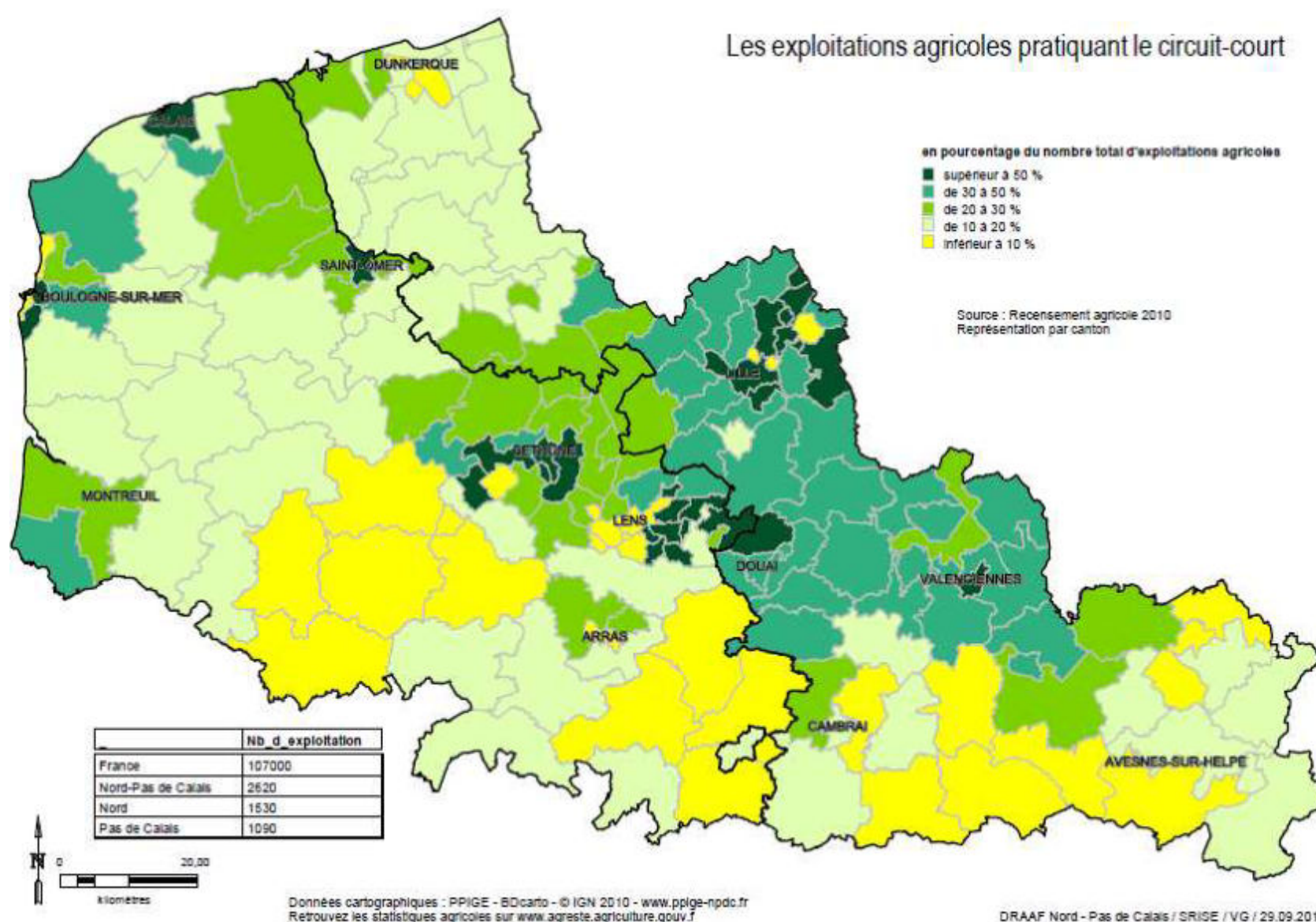
- celles commercialisant l'ensemble de leurs productions en circuits courts (maraichage, horticulture...),
- et celles associant ces deux types de commercialisation

Compte tenu des productions et des filières présentes sur le territoire, la part de la production commercialisée via les circuits longs est dominante sur le territoire de la Flandre Intérieure.

En effet, comme vu précédemment, il existe sur ce territoire et en région des filières historiques et bien structurées avec des opérateurs (industries, coopératives, négoce...) qui absorbent la majeure partie de la production.

Toutefois, on constate que les producteurs tournés vers les circuits longs sont confrontés à un certain nombre de problèmes : cours des productions, concurrence internationale, prix fluctuants, conjoncture économique exigeantes des opérateurs... qui fragilisent voire menacent les revenus des agriculteurs.

Face à ces difficultés, certains agriculteurs s'intéressent aux circuits courts et aux activités de diversification.



VERS UNE PROFESSIONNALISATION DES

ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

En agriculture, la diversification regroupe l'ensemble des activités réalisées avec les moyens humains, matériels ou patrimoniaux de l'exploitation agricole. On distingue ainsi plusieurs formes de diversification:

- la vente directe
- Les activités d'accueil à la ferme
- La production d'énergie
- La prestation de services

UN RECOURS A LA VENTE DIRECTE EN DEVELOPPEMENT

Le recours aux circuits courts permet aux exploitations de **multiplier leurs débouchés**, de supprimer les intermédiaires et ainsi d'avoir une **valeur ajoutée** plus importante sur leurs produits. En découlent cependant pour les exploitations des contraintes en termes de temps, d'organisation (main d'oeuvre) et de moyens (local de transformation ou de conditionnement, camion) qui font que certaines structures peuvent difficilement y avoir recours, notamment celles conduites par des personnes seules.

Ce mode de commercialisation relève d'un choix personnel car il exige une fibre commerciale, un temps de travail supplémentaire et des investissements spécifiques.

La commercialisation en circuits courts s'applique préférentiellement aux **produits de consommation courante**. Il s'agit en premier lieu des productions végétales : légumes et pommes de terre, puis de certaines productions animales : produits laitiers, œufs, volailles.

On relève qu'à l'échelle de la Flandre Intérieure, **23 % des exploitations font des circuits courts** (19 % des exploitations du Nord Pas de Calais). Ce sont les exploitations de la Plaine de la Lys qui pratiquent le plus ce mode de commercialisation, en lien avec leur proximité avec Lille et Béthune. C'est sur le secteur Monts de Flandre que les circuits courts sont le moins développés.

Il faut toutefois signaler ici que ces exploitations peuvent également avoir plus ou moins recours aux circuits courts et que les taux présentés ne reflètent pas un volume de production écoulé via ces modes de commercialisation.

	Part des exploitations enquêtées pratiquant la vente directe
Ouest Voie Romaine	22%
Monts de Flandre	15%
Plaine de la Lys	27%
CCFI	23%

Sources : Enquêtes 2016

DES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DIVERSIFIES

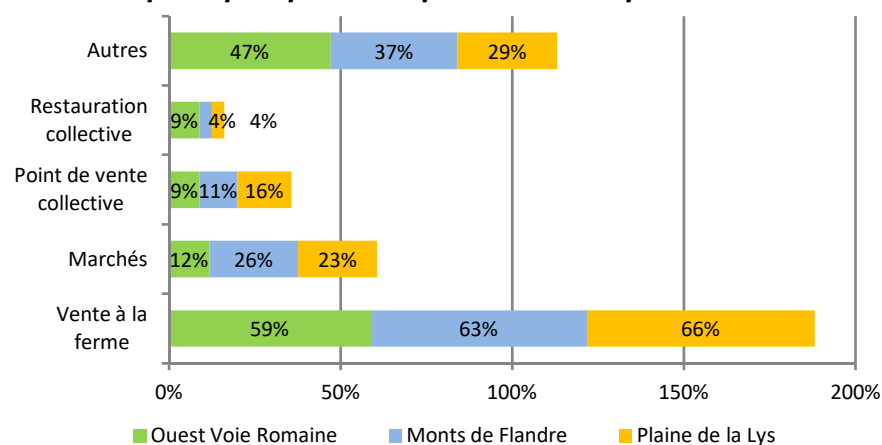
Les modes de commercialisation en circuits courts sont diversifiés et une **exploitation peut recourir à plusieurs types de circuits de vente directe en même temps** : vente à la ferme et sur les marchés par exemple.

Au niveau des modes de commercialisation, la **vente à la ferme** est le mode de commercialisation le plus pratiqué par les exploitations enquêtées, et notamment celles de la Plaine de la Lys.

La vente sur les **marchés** et en **point de vente collective** sont moins pratiqués. De nombreuses exploitations ont recours à d'autres modes de commercialisation comme les distributeurs ou le porte à porte.

Il apparaît toutefois que la **restauration collective** est assez peu pratiquée par les exploitations du territoire.

Types de commercialisation en circuits courts pratiqués par les exploitations enquêtées



Source : Enquêtes 2016

En ce qui concerne les projets en circuits courts, seulement 5 % des exploitations enquêtées (homogène sur la CCFI), ont indiqué projeter de mettre en place un ou plusieurs circuits de vente directe sur leur exploitation.

On compte également **deux points de vente collective** de produits fermiers gérés par des groupes de producteurs :

- le Panier Flamand à Hazebrouck, 10 agriculteurs
- le Rond Point Fermier à Bailleul, 11 agriculteurs

Enfin, une **AMAP** (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne destinée à soutenir une agriculture paysanne de proximité) est également présente sur le territoire de la Flandre Intérieure : elle se situe à Borre.

DES DEMARCHES QUALITE DIVERSIFIEES

Les démarches de qualité attachées à certaines productions agricoles sont nombreuses. Se sont des démarches **volontaires** et **encadrées** dans lesquelles les agriculteurs peuvent s'engager et qui garantissent au consommateur des produits de **qualité** aux caractéristiques particulières, définies dans des cahiers des charges et régulièrement contrôlées.

Les démarches reconnues par l'Etat et l'Europe

Il n'existe pas de productions AOP¹⁹ ou IGP²⁰ sur le territoire de la Flandre Intérieure.

A noter le projet d'un groupement d'une dizaine de producteurs d'obtenir une AOP pour le fromage de Bergues, à l'arrêt pour le moment.

On compte quelques exploitations produisant de la viande Label Rouge, notamment en volailles de chair.

Les démarches imposées par l'agroalimentaire

Les agriculteurs et les industriels établissent des contrats de culture sur certains types de productions (céréales, légumes, pomme de terre pour les plus courants). Ces contrats garantissent à l'agriculteur la vente de la production et à l'industriel la qualité de la production. En effet, les industriels sont exigeants sur la qualité des sols, la qualité des produits ... et ne délivrent le contrat que lorsque ces conditions sont respectées. Le contrat de culture est lié à un cahier des charges qui détermine les méthodes de productions de l'agriculteur nécessaire à l'obtention du produit désiré par l'industriel. Le cahier des charges vise essentiellement à harmoniser les pratiques entre agriculteurs afin d'obtenir une récolte homogène. La contrepartie pour l'agriculteur est une garantie d'écouler l'ensemble de sa production au prix convenu dans ce contrat.

Selon les productions, les industriels imposent leur propre cahier des charges aux exploitants agricoles (Bonduelle, Danone ...) ou un référentiel privé (McCain demande aux agriculteurs la certification Globalgap ; la

certification CKC est demandée par les opérateurs belges).

Les marques collectives : des démarches plutôt locales

Une démarche qualité spécifique au Nord-Pas de Calais : Saveur en'Or

Il s'agit d'une démarche de qualité différente de celles évoquées précédemment puisqu'elle cible les agriculteurs mais aussi les transformateurs régionaux. Saveurs en Or est une **marque collective** qui valorise et recommande les produits alimentaires régionaux de qualité (Saveur en Or, 2012). L'adhésion à la marque est volontaire, les adhérents doivent néanmoins satisfaire les conditions d'adhésion : un site de production ou de transformation dans la région Nord-Pas-de-Calais, l'utilisation maximale de matières premières issues de la région ...).



La marque compte **189 entreprises, 300 producteurs régionaux et 680 produits sélectionnés**. On compte **12 opérateurs et producteurs** sur la CCFI qui commercialisent des produits de toutes sortes sous cette marque.

Les autres marques collectives

Il existe en région un certain nombre de marques collectives liées cette fois ci à une production en particulier : Porcs des Hauts Pays (25 exploitations adhérentes dont 7 sur la CCFI), Agn'Haut pays, Porcs d'antan, Poulet des Hauts Pays... Les cahiers des charges de ces productions imposent que les animaux soient élevés, abattus et distribués en Nord Pas de Calais, que leur alimentation soit naturelle, que les règles de bien-être animal soient respectées et que la vente se fasse exclusivement auprès d'artisans-bouchers. Ces produits sont identifiés par des logos :



Autres démarches liées à des réseaux

L'ARVD²¹ est une association régionale d'éleveurs laitiers vendant en direct leurs produits transformés. Une charte encadre les pratiques des adhérents. On compte une douzaine d'adhérents à l'échelle de la Flandre Intérieure.

¹⁹ AOP : Appellation d'Origine Protégée

²⁰ IGP : Indication Géographique Protégée

²¹ ARVD : Association - Régionale - Vendeurs – Directs de produits laitiers du Nord - Pas-de-Calais

L'ACCUEIL A LA FERME : UNE OFFRE DIVERSIFIEE

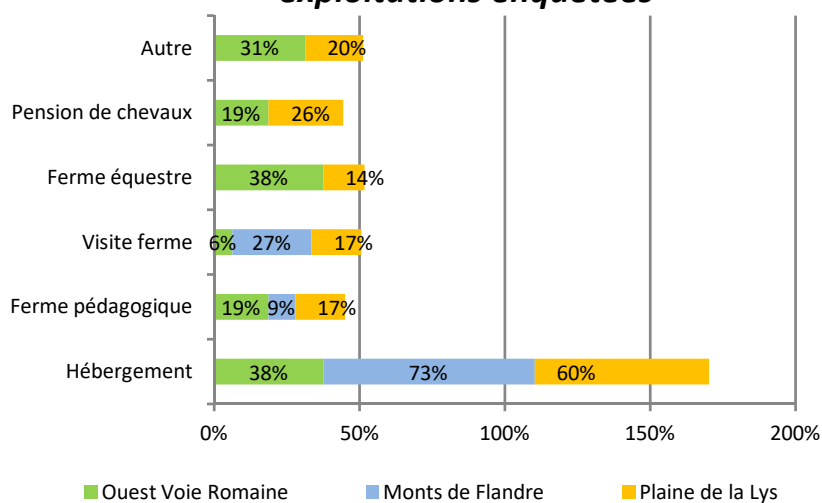
L'accueil à la ferme comprend des activités d'hébergement, de restauration, de loisirs et de tourisme.

A l'échelle de la Flandre Intérieure, **10 % des exploitations ont développé une activité d'accueil**. Les exploitations situées sur le secteur des Monts de Flandre ont assez peu développé ce type d'activités.

	Pourcentage d'exploitations développant une activité d'accueil
Ouest Voie Romaine	10%
Monts de Flandre	6%
Plaine de la Lys	11%
CCFI	10%

Sources : Enquêtes 2016

Activités d'accueil pratiquées par les exploitations enquêtées



Source : Enquêtes 2016

Les activités sont plutôt diversifiées, sauf sur les exploitations du secteur Monts de Flandre.

L'hébergement est l'activité la plus pratiquée au niveau de notre échantillon et peut prendre plusieurs formes : gîte, logement étudiant...

Au niveau des exploitations enquêtées, **5 % déclarent souhaiter mettre en place une activité d'accueil à la ferme**.

Souvent, ces activités sont encadrées et promues par des réseaux et associations :



Bienvenue à la Ferme est un réseau national animé à l'échelle départementale par les Chambres d'Agriculture destiné à promouvoir l'offre des agriculteurs en termes de produits fermiers, de séjours, de restauration et d'activités de loisirs. Il est composé de près de 6500 agriculteurs adhérents qui s'engagent à respecter les chartes de qualité encadrant chacune des activités.

Sur le territoire de la CCFI, huit exploitations proposent une offre **Bienvenue à la ferme** et proposent des produits fermiers, des activités de loisirs estampillés et un hébergement²²



Campus vert est la fédération des associations des fermes d'accueil en **chambres d'étudiants**. Ce réseau permet de mettre en relation des agriculteurs qui souhaitent maintenir et valoriser leur patrimoine et aménageant des studios dans d'anciens bâtiments de leurs corps de ferme et des étudiants qui recherchent une bonne qualité de vie et de travail à des prix modérés. Le Campus Vert développe des studios dans un périmètre maximal de 20 minutes autour des villes étudiantes. Sur le secteur d'étude, St Omer, Béthune et surtout Lille sont concernées. Le réseau compte une centaine d'agriculteurs qui proposent près de 300 studios.



Le **Savoir Vert** est une association de 110 **fermes pédagogiques** accueillant des enfants afin de leur faire découvrir la ferme et l'environnement agricole.

Neuf fermes sont adhérentes sur l'ensemble de la Flandre Intérieure²³.

PERSPECTIVES DE VALORISATION DU PATRIMOINE AGRICOLE

Au niveau des enquêtes, **30 % des exploitations enquêtées ont déclaré disposer de bâtiments susceptibles de changer de destination** en zone agricole pour accueillir des activités de diversification. Ces évolutions des bâtiments agricoles sont importantes pour les exploitations qui peuvent ainsi évoluer et développer d'autres activités sans remettre en question l'activité agricole.

LA PRODUCTION D'ENERGIE SUR LA FERME : DES ACTIVITES PEU PRATIQUEES

L'ADEME²⁴ estime que sur la période 1990-2020, **les couts liés à l'énergie représentent de 12 à 17% des charges variables d'une exploitation**. Ils peuvent atteindre jusqu'à 30% à 40% des charges d'exploitation dans le cas de cultures sous serres chauffées, comme

²² Données réseau Bienvenue à la ferme

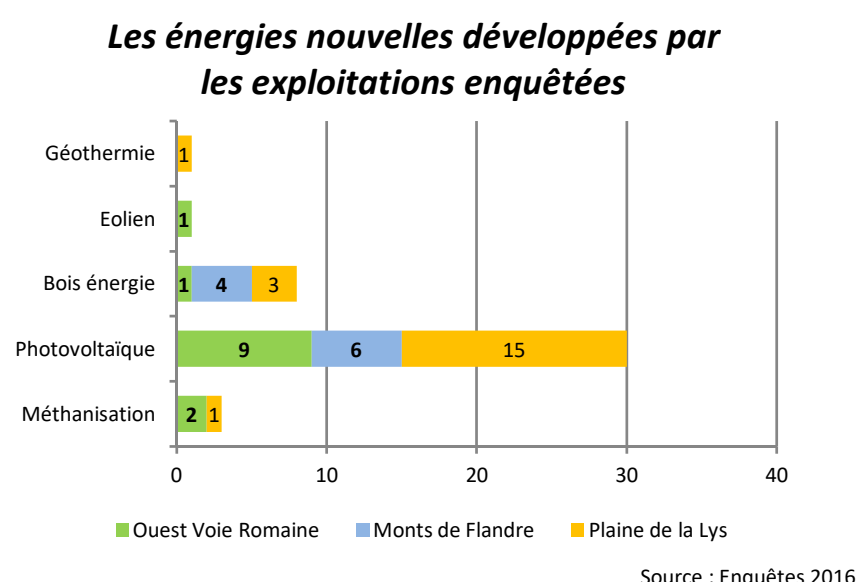
²³ Données Réseau Savoir Vert

²⁴ ADEME : agence de développement et de maîtrise de l'énergie

c'est le cas sur les exploitations disposant de serres chauffées.

Par conséquent, certaines exploitations ont fait le choix de développer sur leur exploitation des énergies nouvelles en complément de revenus et faire un peu d'autoconsommation.

Le graphique suivant présente les différentes initiatives des exploitations par rapport aux énergies nouvelles :



7 % des exploitations de Flandre Intérieure (homogène sur les trois secteurs) ont développé des énergies nouvelles, avec une part importante dédiée au **photovoltaïque**. La méthanisation est pratiquée uniquement sur la CCFI par trois exploitations.

Il faut toutefois signaler que dans le cas de la méthanisation, l'électricité produite est revendue et la chaleur dégagée est autoconsommée. Le photovoltaïque permet de valoriser les toitures de bâtiments agricoles pour produire de l'électricité qui est revendue à EDF. L'autoconsommation n'est pas systématique compte tenu des difficultés pour stocker l'électricité produite.

6 % des exploitations enquêtées ont déclaré être intéressées par les énergies nouvelles en général et souhaiter mettre en place un de ces dispositifs. La plupart concernent le photovoltaïque, moins difficile à mettre en place (notamment en cas d'absence d'élevage) et moins coûteux. La méthanisation est également régulièrement citée auprès d'exploitations d'élevage.

LA PRESTATION DE SERVICES

On a pu relever au cours de nos enquêtes que quelques exploitations ont développé des activités de prestation de services (auprès des collectivités notamment : travaux d'aménagement rural, traitement des déchets verts...) ou ont développé en parallèle une ETA.



POINTS DE REPÈRE

Un territoire marqué par une agriculture dynamique

Une forte présence des activités d'élevage

77 % des exploitations font de l'élevage, 23 % font uniquement des productions végétales

Utilisation du sol

89 % de la SAU en terre labourable, 11 % de prairies permanentes

Des exploitations performantes source de valeur ajoutée

Des productions végétales diversifiées

Des **assolements variés** : pomme de terre, lin, betterave, chicorée, légumes de plein champ...

Plus ¼ de la SAU dédiée à l'élevage : prairies et fourrages

Les **céréales** occupent **44 % de la SAU** des exploitations : vente et autoconsommation

Un **bassin de production majeur** pour la **production de pommes de terre de consommation** et de légumes

De **nombreux opérateurs liés aux filières** coopératives, usines de transformation, négoce, teillages ...

Un bassin d'élevage majeur en Nord Pas de Calais

L'élevage bovin lait (33 % des exploitations enquêtées) **et viande** (27 %) sont **les plus présents** sur la CCFI

30 % des exploitations ont au moins deux ateliers d'élevage

Des **élevages avicoles et porcins en proportion plus nombreux** et avec des **cheptels plus importants** que la moyenne régionale

Présence de marques collectives locales

Régime sanitaire des élevages enquêtés :

RSD : 219

ICPE : 276

Des débouchés variés et des activités de diversification en développement

Une trentaine d'établissements agro-alimentaires, 2 500 emplois et ce uniquement sur le territoire de la CCFI

23 % ont recours aux circuits courts, souvent en complément des circuits longs

10 % des exploitations accueillent du public

7 % des exploitations ont développé une production d'énergie

L'essentiel

Des exploitations riches de leur diversité, source de valeur ajoutée et maillons de nombreuses filières

Une forte complémentarité cultures/élevage : autoconsommation des cultures, utilisation des déjections comme fertilisant...

Des systèmes équilibrés très sensibles à toute emprise : vigilance pour les contrats de culture, les rotations, les surfaces épandables...

Un potentiel de développement des circuits courts (productions diversifiées, proximité de l'agglomération lilloise, marché de consommation local), des débouchés à structurer (restauration collective...)

Une part plus importante d'élevages classés par rapport au reste du Nord Pas de Calais

**AGRICULTURE, TERRITOIRE ET SOCIÉTÉ : LES INTERACTIONS ENTRE ACTIVITÉ
AGRICOLE, ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ**

EAU, PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

L'EAU, UN ENJEU IMPORTANT SUR LA FLANDRE INTERIEURE

Les eaux de surfaces sont très présentes en Flandre Intérieure et se caractérisent par un réseau hydrographique très dense. Cette spécificité a façonné le paysage et représente des opportunités en termes d'irrigation. Cette forte présence de l'eau peut aussi être source de contraintes : inondations, obligation de drainer... De plus, les principaux cours d'eau du secteur sont de qualité médiocre. Par conséquent, la gestion et la maîtrise de l'eau sont des enjeux majeurs pour le territoire de la Flandre Intérieure.

ETAT DE LA RESSOURCE EN EAU²⁵

Le territoire de la Communauté de Communes de Flandre intérieure est fortement dépendant des territoires voisins pour l'alimentation en eau potable, notamment du secteur Audomarois depuis lequel la ressource est acheminée. Il y a ainsi un enjeu de gestion économe des eaux souterraines. Heureusement, la vulnérabilité des eaux souterraines est faible du fait de la présence des argiles des Flandres qui protègent les aquifères.

En revanche, la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles constituent des enjeux forts en Flandre Intérieure. En effet, la Lys, le Canal d'Hazebrouck et la Grande Becque présentent un mauvais état écologique sur les années 2012-2013. De plus, des prélèvements sont effectués dans l'Yser pour produire de l'eau potable en Belgique, ce qui induit un **enjeu de gouvernance en terme de coopération transfrontalière**. Cet usage a conduit à la création d'une zone à enjeu eau potable sur les communes présentes dans le bassin versant de l'Yser et couvrant pratiquement la moitié du territoire de la Flandre intérieure.

De **nombreuses zones humides** sont localisées principalement le long des cours d'eau et dans la forêt de Nieppe.

Des risques d'inondations par débordements de cours d'eau sont importants, notamment au sein de la plaine de la Lys.

LA GESTION ET LA MAITRISE DE L'EAU

La gestion des eaux étant un enjeu majeur sur le territoire, un organisme de coopération intercommunale a été constitué. Il s'agit de l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN) qui regroupe 131 communes. L'USAN a trois compétences :

- l'hydraulique (entretien et aménagement des cours d'eau et lutte contre les inondations),
- la participation aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),
- la lutte contre les espèces invasives.

Le périmètre d'intervention de l'USAN couvre une surface de près de 113 000 ha et un réseau de plus de 1000 kms de cours d'eau.

LA RESSOURCE ET LA MAITRISE DE L'EAU EST ENCADREE PAR PLUSIEURS DOCUMENTS

Le SDAGE 2016-2021, récemment approuvé, permet de planifier la gestion de l'eau à partir de dispositions nécessaires pour atteindre le bon état des eaux du bassin Artois-Picardie

Les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** sont des documents de planification élaborés par les acteurs locaux (élus, usagers, représentants de l'Etat) sur un périmètre hydrographique cohérent et qui fixent des objectifs d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le territoire est concerné par trois SAGE : Les SAGE du delta de l'Aa, de l'Audomarois et de la Lys.

Les **Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI)** sont destinés à repérer et à délimiter les zones pouvant subir des inondations dans lesquelles l'urbanisation est règlementée. Un PPRI a été approuvé sur le **secteur de l'Yser**, qui concerne 16 communes de Flandre Intérieure. Le PPRI de la Lys Aval concerne 7 communes de Flandre Intérieure (9 communes à l'échelle du SCOT).

Ces documents de gestion de la ressource en eau peuvent impacter l'activité agricole en imposant la réalisation d'ouvrages nécessaires pour une bonne maîtrise de l'eau ou pouvant rendre inconstructibles certains secteurs.

²⁵ Source : DREAL Nord Pas de Calais

UN PAYSAGE FAÇONNE PAR L'ACTIVITE AGRICOLE

En tant que principale utilisatrice du territoire de Flandre Intérieure, l'agriculture et les agriculteurs ont façonné les paysages en fonction des activités pratiquées et des spécificités naturelles de ces espaces.

Devant composer avec un territoire plutôt vallonné et marqué par la présence de nombreux cours d'eau, les agriculteurs de Flandre Intérieure ont eu une gestion agricole des terres qui a dessiné un paysage marqué : grande diversité de cultures, présence de prairies à proximité des sites agricoles, de haies et de mares pour le bétail...

Les sites agricoles quant à eux sont souvent implantés historiquement en dehors du tissu urbain et forment de l'habitat isolé, caractéristique du secteur des Flandres.

Il apparait que 85 % des exploitations disposent de haies sur en moyenne environ 1 km. Les haies sont davantage présentes sur les exploitations situées sur le secteur Ouest de la Voie Romaine.

Des mares sont présentes auprès de ¾ des exploitations, un peu moins sur celles de la Plaine de la Lys.

Ces éléments paysagers plutôt anciens (haies plantées majoritairement il y a plus de 10 ans) sont encore présents sur les exploitations de Flandre Intérieure, d'autant que 8 % des exploitations ont déclaré projeter planter de nouvelles haies.

	Nombre d'exploitations en ayant	
	Haies	Mares
Monts de Flandre	86%	84%
Ouest Voie Romaine	95%	84%
Plaine de la Lys	78%	65%
CCFI	85%	75%

Sources : Enquêtes 2016



Un paysage vallonné, présence de haies (commune de Cassel)



Des secteurs plats marqués par la présence des Monts (commune de Eecke)



Des cultures diversifiées

DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX PRESENTS

La préservation des espaces agricoles et de la diversité des productions favorisent le maintien d'une biodiversité et de l'entretien du territoire.

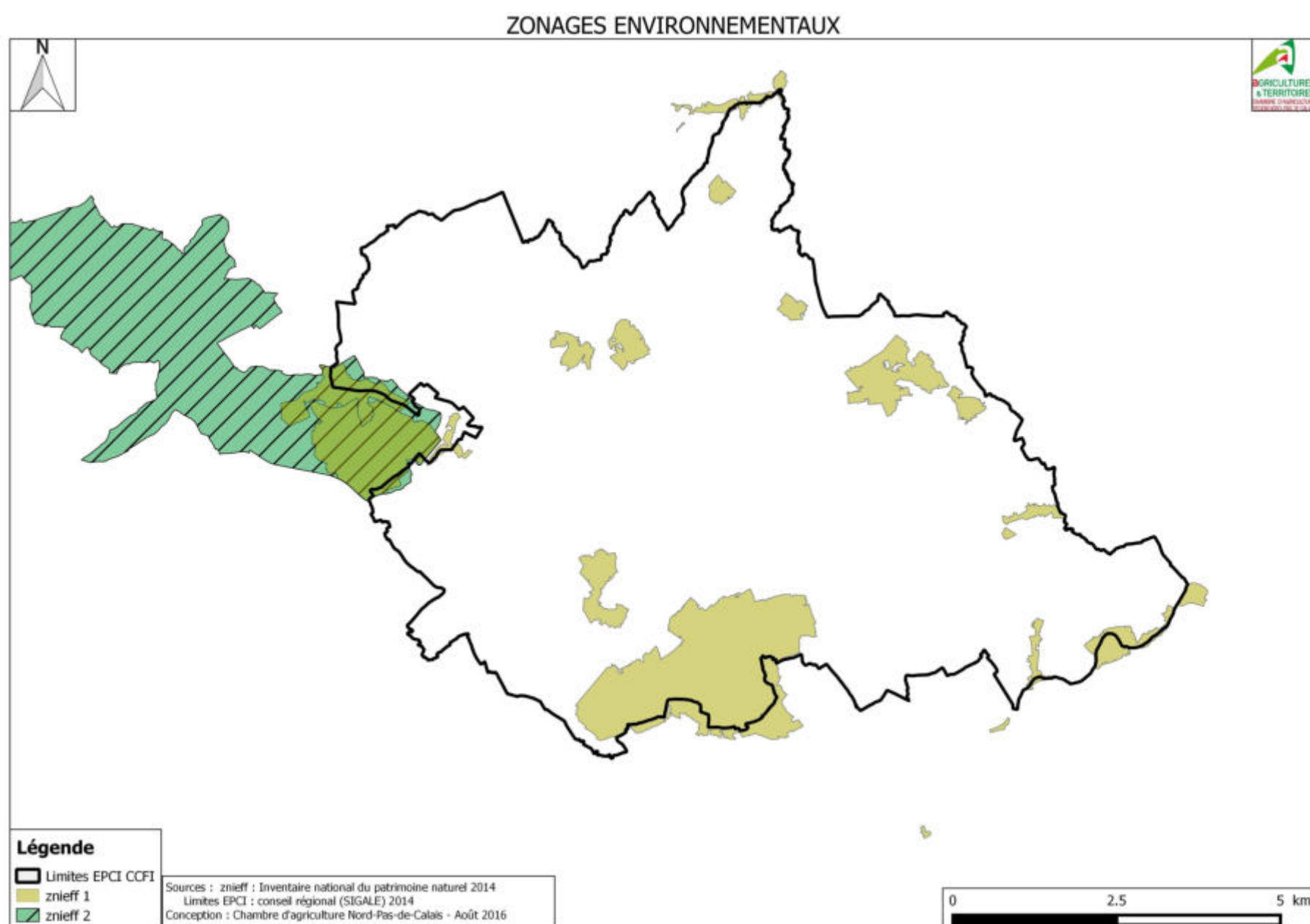
Le territoire de la Flandre Intérieure se caractérise par peu d'outils de protection des espaces naturels : absence de Réserves Naturelles, de Parc Naturel Régional, de sites Natura 2000... En revanche, 7 sites ont fait l'objet d'opérations de maîtrise foncière sur un total de 70,3 ha, soit 0,11 % du territoire :

- cinq sites sont gérés par le Conseil Général du Nord au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- deux sont gérés par le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais.

En revanche, on recense sur le territoire une quinzaine d'espaces inventoriés en ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Ces inventaires couvrent environ 10 % du territoire de la CCFI et n'ont pas pour le moment de portée réglementaire.

Il s'agit principalement de secteurs boisés, comme la forêt de Nieppe, les bois de la Franque, de la Cruysable, de St Acaire... , et du secteur des Monts de Flandre.

Enfin, des réflexions sont en cours pour la mise en place d'un schéma régional des réseaux de continuités écologiques d'importance à maintenir et à reconsidérer pour assurer le développement des espèces animales et végétales. Il faudra veiller au maintien de la vocation agricole des secteurs concernés.



DES AGRICULTEURS ACTEURS AU QUOTIDIEN DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

DES PRATIQUES REGLEMENTEES...

L'activité agricole est régie par de nombreuses réglementations européennes et nationales.

Ces lois visent à anticiper les mutations de l'agriculture, mutations qui proviennent notamment de l'ouverture à la concurrence du secteur agricole et de la promotion de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

Les zones vulnérables

Les **zones vulnérables** aux nitrates découlent de l'application de la directive « nitrates », qui concerne la prévention et la réduction des nitrates d'origine agricole. Des programmes d'actions réglementaires doivent être appliqués dans les zones vulnérables aux nitrates et un code de bonnes pratiques est mis en œuvre hors zones vulnérables. Les principales conséquences sont l'obligation de respecter un calendrier d'épandage, l'interdiction de retournement des prairies permanentes sauf dérogation, l'implantation de CIPAN en interculture longue et la réalisation d'un reliquat azoté en sortie d'hiver

L'ensemble du territoire du PLUi est concerné par ce classement.

La conditionnalité des aides PAC

Le versement des aides est soumis au respect de certaines règles en matière de salubrité publique et d'environnement (bandes tampons, maintien des prairies, Surfaces d'Intérêt Ecologique, etc.) Si l'agriculteur est responsable d'un manquement à une de ces exigences, une diminution des aides sera appliquée, pouvant même être associée à des pénalités.

Sur le territoire du PLUi, les agriculteurs ont par exemple beaucoup de bandes enherbées/ bandes tampons en lien avec la présence des nombreux cours d'eau. Ils exploitent également quelques cultures qui entrent dans le cadre des SIE : pois, fèves, haricots...

...MAIS AUSSI DES ACTIONS VOLONTAIRES

Par ailleurs, au-delà de la réglementation qui s'impose à l'ensemble des agriculteurs des dispositifs basés sur le volontariat existent. Ceux-ci permettent aux agriculteurs de percevoir une aide en compensation des coûts supplémentaires ou pertes de revenus résultant des pratiques adoptées. C'est le cas notamment des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC). Sur le territoire de la Flandre Intérieure, les exploitations peuvent prétendre aux MAEC nationales (conversion et maintien de l'agriculture bio), régionales (protection des races menacées de disparition, amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques...) et de MAEC territorialisées sur les zones d'Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) situées au niveau de la vallée de l'Yser.

Actuellement, les exploitations peuvent également avoir recours aux aides du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE). Ce dispositif fonctionnant par appel à projets comprend un volet « performances environnementales » qui permet de financer certains investissements.

Au niveau des exploitations enquêtées, **9 ont contractualisé des MAE**, soit 1 % de la cible. Ces contrats concernent principalement le maintien des mares, la préservation de haies et la sauvegarde des races menacées : Bleue du Nord et rouge flamande.

Agriculture biologique

L'agriculture biologique est assez peu développée en région Nord Pas de Calais : on recense 296 exploitants et 7 527 ha en agriculture biologique ou en conversion, (0,9 % de sa SAU).

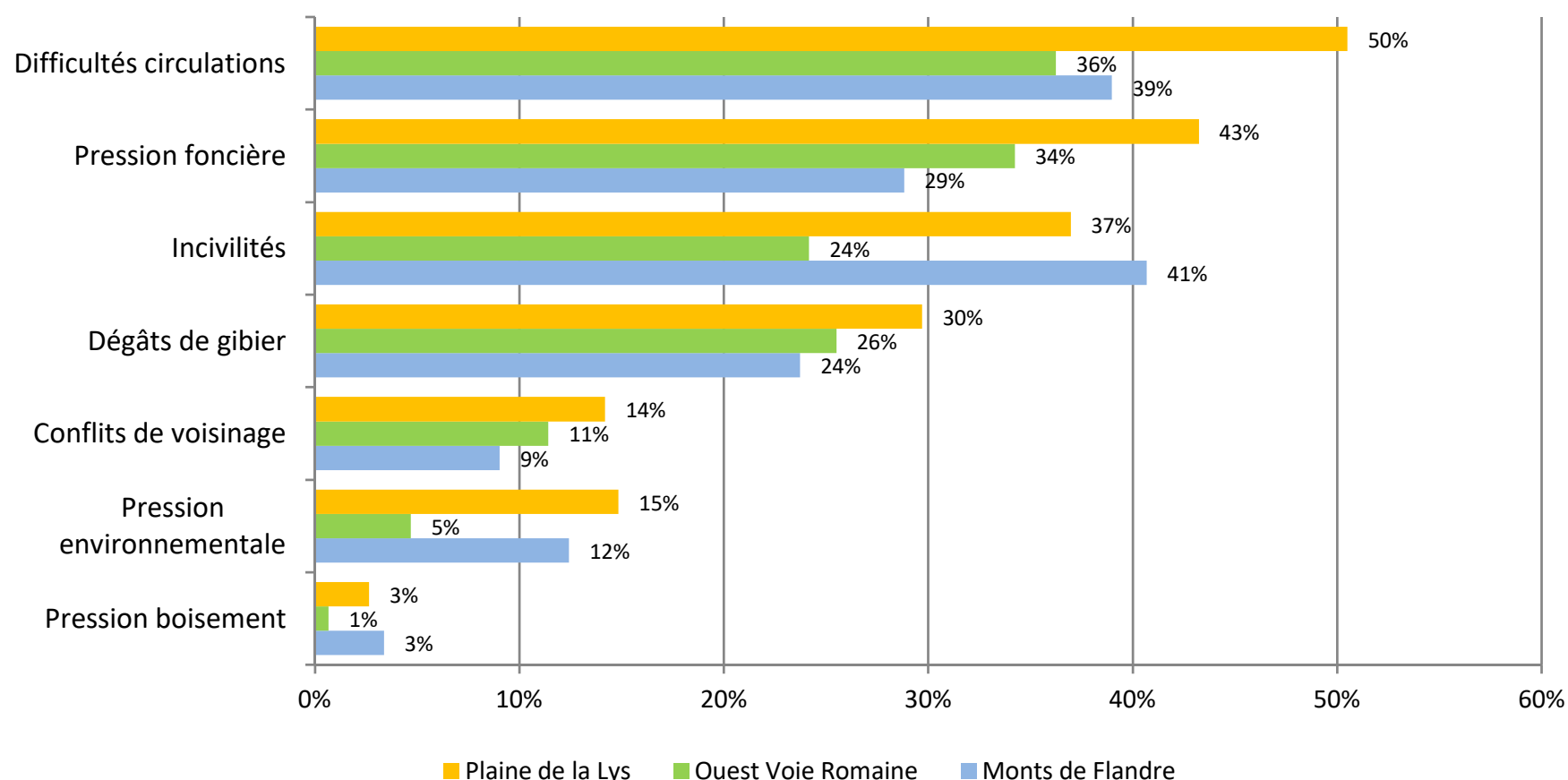
Elle est également peu présente à l'échelle de la CCFI. Au niveau de l'annuaire de l'Agence Bio, on recense **17 exploitations sur le territoire du PLUi**, principalement sur des productions légumières. On a également 2 producteurs de lait issus de l'agriculture biologique et qui travaillent avec la Prospérité et un éleveur de porcs bio. Ces exploitations disposent d'un parcellaire exploité en agriculture biologique ou en conversion.

LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES AGRICULTEURS

Bien que le territoire d'étude soit très rural, il est aussi sous l'influence urbaine de Dunkerque, Saint Omer et Lille et subit également une certaine pression de la Belgique. Cette situation peut être source d'opportunités pour les exploitations, notamment

pour le développement des circuits courts ou l'accueil du public mais peuvent aussi être ressenties comme des sources de contraintes pour les exploitations, et ce à différentes échelles, comme on le voit avec le diagramme suivant :

Part d'exploitations concernées par type de pressions



Source : Enquêtes 2015

LES DIFFICULTES DE CIRCULATION : UN PROBLEME GENERAL

Près de 50 % des exploitations ont déclaré avoir des difficultés de circulation au niveau de leur activité. Ces difficultés sont particulièrement ressenties sur le secteur Plaine de la Lys.

Les déplacements agricoles ne se résument pas uniquement aux trajets que l'agriculteur effectue entre son siège d'exploitation et ses parcelles. Il faut considérer plusieurs types de déplacements :

- Les circulations bâtiments/parcellaire : façons culturales, du semis (ou plantation) à la récolte.
- L'organisation de chantiers à plusieurs agriculteurs ou en faisant appel à plusieurs opérateurs (ETA, CUMA)
- Les circulations liées à l'amont et l'aval : approvisionnement, livraisons...

Les enquêtes réalisées n'apportent pas d'éléments chiffrés sur la façon dont ces opérateurs agricoles perçoivent cette thématique de la circulation.

Néanmoins les agriculteurs ont généralement fait part que ces opérateurs rencontraient des difficultés à accéder aux parcelles. Si ces difficultés perdurent, il existe un risque que ceux-ci décident de ne plus se déplacer dans les zones où l'accès aux parcelles pose problème (perte de temps, charges supplémentaires...).

Les enquêtes ont permis de mieux cerner les problèmes de circulation auxquels les agriculteurs sont confrontés quotidiennement :

- **Les problèmes ponctuels/localisés**
 - Les aménagements urbains de types ralentisseurs, chicanes, haricots routiers qui peuvent endommager les engins agricoles, voire carrément les empêcher de passer en raison de leur gabarit,
 - La difficulté de traverser certains villages en raison de l'étroitesse des rues, de la présence de véhicules stationnés, du trafic...

- Les **carrefours dangereux** et les problèmes de **visibilité** engendrés par le gabarit des véhicules qui oblige les agriculteurs à s'engager sur les routes sans pouvoir contrôler la présence d'autres véhicules,

- **Des problèmes sur certains itinéraires**

- Les **restrictions de voirie** avec des arrêtés de limitation de tonnage
- Les modifications d'itinéraires pour les poids lourds sur des routes non adaptées à leur gabarit : erreurs d'indication des GPS ou modifications de certains axes routiers (ex : le problème du contournement d'Hazebrouck interdit aux camions et qui pose des problèmes d'accessibilité et de sécurité, utilisation abusive de ponts de champs par des poids lourds sur la commune de Steenwerck...)
- La **densité du trafic** qui concerne la plupart des axes du secteur et qui complexifie les circulations agricoles
- Des **heures de pointe**, qu'elles soient quotidiennes (sortie des écoles...) ou saisonnières, avec la cohabitation des flux touristiques et des circulations agricoles lors de la période estivale

Tous ces problèmes peuvent contraindre les agriculteurs à des allongements de parcours ou à rendre difficile l'accès à leurs bâtiments ou à certaines parcelles.

Malgré tout, ils rencontrent souvent des difficultés dans les centres bourgs où les voies ne sont pas aménagées pour la circulation du matériel agricole (traversée d'Hazebrouck notamment).

UNE PRESSION FONCIERE VARIABLE

Les exploitants sont nombreux à nous avoir indiqué subir une pression foncière, qu'elle soit liée à des emprises passées, à venir ou du fait de la proximité de l'urbanisation qui contraint le développement de bâtiments : **37 % des exploitations enquêtées sont confrontées à des pressions foncières, davantage sur le secteur Plaine de la Lys.**

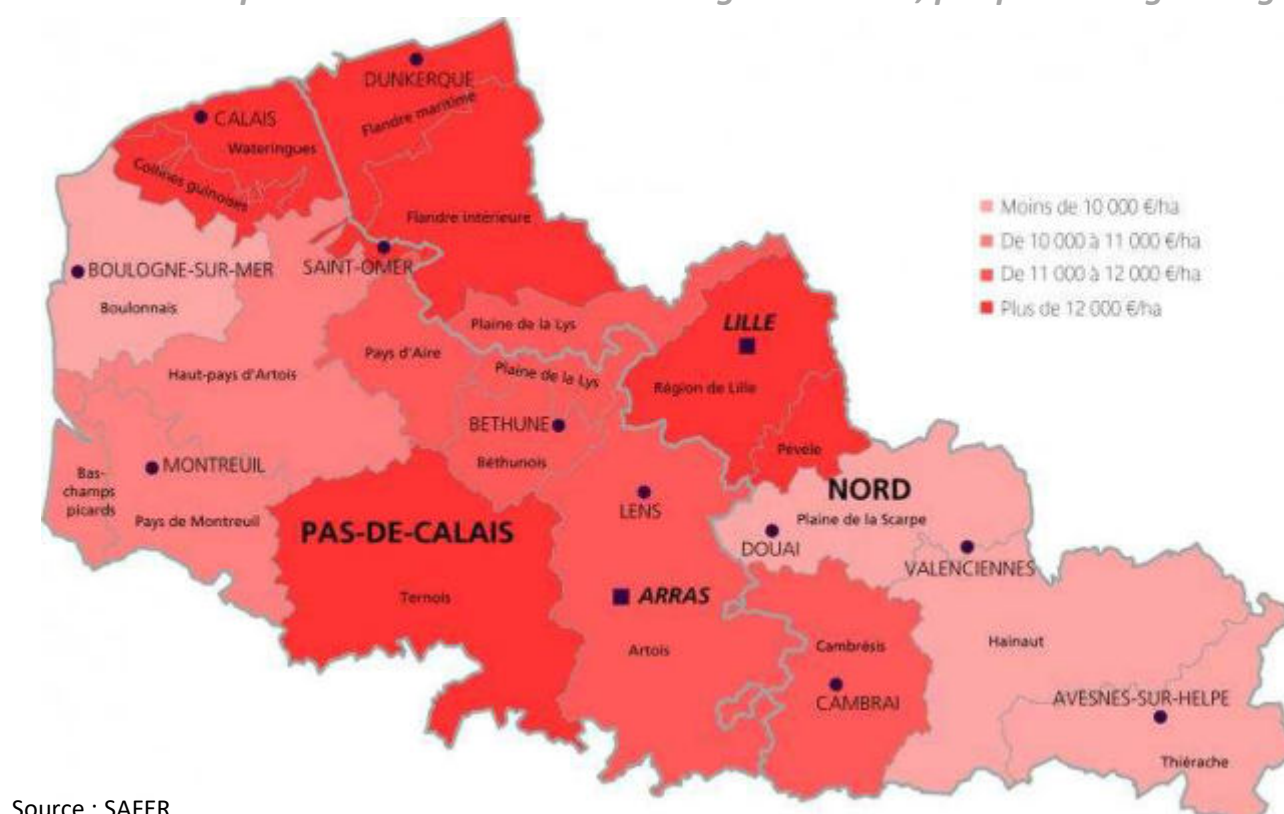
Le foncier constitue l'outil de travail de l'exploitation agricole : il permet à l'agriculteur de tirer un revenu de son activité, de percevoir les aides européennes et de réaliser un plan d'épandage conditionnant la détention d'un cheptel.

Les agriculteurs enquêtés ont régulièrement insisté sur la pression foncière forte, liée à la proximité de la Belgique et à un prix des terres élevé (en seconde position derrière la région de Lille).

Tous ces éléments expliquent pourquoi les exploitants sont davantage intéressés en cas d'emprises par des compensations foncières. **La mise en place d'un dispositif permettant de réaliser des compensations foncières en cas d'expropriations est la solution à privilégier.**

Les principales causes de perte de foncier agricole sont le changement de destination des parcelles (ZAE, habitat, loisirs), la création d'ouvrages linéaires, de retenues d'eau...

Prix moyen des terres et prés libres non bâtis dans la région en 2013, par petites régions agricoles



DES DEGRADATIONS ET INCIVILITES A ATTENUER

Plusieurs types de dégradations et incivilités sont fréquemment cités dans les enquêtes :

- Les **déchets** dans les champs et dans les fossés : 16 % des exploitations enquêtées. ce sont surtout les déchets retrouvés dans ou en bordure des parcelles qui sont les plus fréquents. Les problèmes sont accentués sur les parcelles isolées (décharges sauvages...), les parcelles en bordure de route à forte circulation (canettes, bouteilles et papiers dans les bas cotés...).

C'est un problème récurrent pour les exploitations qui peut engendrer des pertes économiques importantes, notamment pour les exploitations avec des cultures légumières de plein champ (refus de la récolte par les industriels en cas de présence de verre) ou de l'élevage (corps étrangers qui touchent les organes vitaux de l'animal).

Victimes de ces incivilités, les agriculteurs se voient dans l'obligation d'effectuer un ramassage régulier dans leurs parcelles. Néanmoins, une sensibilisation des citoyens ne pourrait qu'améliorer ce constat (opérations de sensibilisation dans les écoles, encarts dans les journaux ...).

- Les **vols dans les champs** ou sur les sites d'exploitation (moins fréquents) : 12 % des exploitations enquêtées. Les champs de pommes de terre ou d'oignons sont particulièrement concernés par cette problématique. Les volumes volés sont en général peu importants mais peuvent augmenter si la parcelle est à proximité d'habitations ou difficile à surveiller... Ainsi, des agriculteurs évitent de mettre des cultures industrielles sur certaines parcelles pour limiter le nombre de vols. Ont également été signalés un certain nombre d'actes de vandalisme sur le matériel agricole ou les bâtiments.

DES DEGATS DE GIBIER ASSEZ LOCALISES

Ils concernent 27 % des exploitations enquêtées sur la CCFI. Ils sont en général causés par des lapins, des rats musqués, des sangliers, des faisans, des biches... Ces dégâts peuvent être localisés (le long des

talus qui bordent les infrastructures linéaires, à proximité de huttes de chasse ou de bois) ou diffus pour les volatiles. Ces animaux causent des dégâts au sol et aux cultures. D'autres peuvent abîmer le matériel : les corbeaux crèvent le plastique servant à l'enrubannage et à l'ensilage.

Les **moyens de lutte** sont limités (épouvantails, canons) et la chasse et le piégeage sont réglementés.

DES RELATIONS DE VOISINAGE ASSEZ PEU CONFLICTUELLES

En milieu périurbain et de plus en plus en milieu rural, la cohabitation entre activités agricoles et citoyens résidents n'est pas toujours évidente.

Toutefois, seulement 12 % des exploitations ont déclaré avoir des relations « mitigées voire mauvaises » avec leur voisinage. Ces aspects négatifs sont peu fréquents, il convient tout de même de veiller à maintenir un climat favorable aux discussions entre les différents résidents du territoire.

En effet, un grand nombre des conflits cités lors des enquêtes portent sur le salissement des routes, la réalisation de travaux des champs en soirée ou week-end, nuisances sonores ou olfactives qui sont inhérents à l'activité agricole. Mais aussi l'absence d'entretien des arbres en bordure des chemins gênant l'accès aux parcelles ou le stationnement de véhicules sur les chemins de desserte agricole qui sont le fait de citoyens ignorant le fonctionnement agricole.

Ces exemples identifient des situations généralement occasionnelles :

• En lien avec de mauvaises conditions météorologiques qui peuvent engendrer :

- **Le salissement des routes**, notamment pour les cultures légumières (poireaux, choux) qui nécessitent d'être récoltées quotidiennement. Les exploitants agricoles sont conscients de ces désagréments et une fois la récolte faite et stockée sur l'exploitation, ils nettoient généralement les routes salies lors du transport.
- **La réalisation de travaux agricoles en nocturne ou week-end** : en effet, les opérations de semis, traitements ou récoltes ne peuvent être effectuées de façon optimale que lorsque certaines conditions météo sont remplies : taux

d'humidité ou de sécheresse du sol, absence de vent ou vent très faible, ...

- **Des nuisances sonores ou olfactives** pouvant être dues à un épandage de fumier ou lisier sur une parcelle, à la présence d'un élevage à proximité des habitations ...

UNE PRESSION ENVIRONNEMENTALE DIFFEREMMENT RESSENTIE

Les enquêtes ont permis de relever que 12 % des exploitations enquêtées sur la CCFI ressentait des pressions et des contraintes liées aux zonages environnementaux.

Ces inquiétudes sont parfois localisées, comme à proximité de la forêt de Nieppe (présence de la forêt,

inventaire ZNIEFF de type I : des inquiétudes par rapport au zonage N dans les PLU). Elles peuvent être plus diffuses et être ressenties par un plus grand nombre d'agriculteurs qui craignent la multiplication des zonages et de contraintes sur leur activité (trame verte et bleue). Les inquiétudes sont fortes au sujet des zones humides définies dans les SAGE, notamment au sujet des perspectives de développement des exploitations.

Enfin, du fait de son contexte hydraulique spécifique, les agriculteurs estiment avoir déjà beaucoup de contraintes sur leur activité avec les bandes enherbées et les contraintes d'épandage en raison du chevelu hydrographique dense sur le secteur.

.

L'essentiel

L'eau, un enjeu majeur sur l'ensemble du territoire qui peut contraindre l'évolution des exploitations

Les difficultés de circulation, un problème pour la moitié des exploitations

Des problématiques de déchets fréquentes pouvant entraîner des pénalités économiques (cultures sous contrats, productions légumières)

Une gestion de population de nuisibles à surveiller à proximité des axes routiers et ferrés et des zones boisées

Une contribution importante de l'agriculture à la biodiversité : des productions diversifiées, activités d'élevage...

IDENTIFICATION DES DYNAMIQUES AGRICOLES DU TERRITOIRE ET DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Au regard des éléments mis en lumière lors de l'état des lieux, un travail d'approfondissement des enjeux agricoles a été réalisé sur le territoire de la Flandre Intérieure.

Ce travail se décompose en trois points :

- Une synthèse selon la méthode AFOM (Atouts – Faiblesse – Opportunités – Menaces)
- Une synthèse des enjeux étudiés sous deux angles :
 - Les enjeux pour le PLUi
 - Les enjeux globaux et complémentaires
- Une présentation des enjeux spatiaux et des besoins en lien avec la carte à enjeux

ANALYSE AFOM

Une analyse AFOM (Atouts – Faiblesse – Opportunités – Menaces) est un outil d'analyse stratégique qui associe l'étude des forces et des faiblesses avec celle des opportunités et des menaces à son environnement.

4 dimensions sont abordées : humaine, foncière, économique et environnementale.

Cette analyse sert de base pour la définition des enjeux liés à l'agriculture.

DIMENSION HUMAINE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<u>Nombre d’exploitations et de sites agricoles</u>	
- Des communes étendues : en moyenne 1 3018 ha - Un tissu dense d’exploitations - Un nombre d’exploitations important : en moyenne 17 exploitations par commune, 1,7 exploitations en activité/100 ha de SAU (2 sur la Métropole Européenne Lilloise, données Enquêtes 2016) - Une progression des formes sociétares →Une situation qui génère une bonne dynamique agricole locale, notamment pour les exploitations d’élevage	- Une tendance à la diminution du nombre d’exploitations, moins rapide que sur le reste de la région - ¾ des exploitations sont gérées par un seul chef
<u>Une progression des formes sociétares mais ¾ gérées par un unique chef : l’agriculture est source d’emploi</u>	
Des exploitations qui génèrent de nombreux emplois : - Des emplois directs sur les exploitations : chefs d’exploitation, salariés permanents et saisonniers, apprentissage... - Des emplois indirects en amont et en aval de la production agricole (services, industrie...)	- Des métiers exigeants en temps de travail et de plus en plus techniques : des difficultés pour trouver une main d’œuvre motivée et qualifiée (en lien avec l’utilisation de matériel onéreux et performant) - Certaines difficultés pour dégager un revenu suffisant pour rémunérer la main d’œuvre salariée →Des difficultés lors des périodes de gros travaux dans les champs : les besoins sont difficilement satisfaits
<u>Des perspectives d’évolution des exploitations plutôt bonnes malgré des incertitudes</u>	
Amour du métier et recherche d’une certaine liberté d’entreprendre L’agriculture est désormais un choix de carrière et ses métiers se professionnalisent - 94 % des agriculteurs de moins de 40 ans ont au moins le niveau baccalauréat - Une augmentation de l’âge moyen à l’installation : 23 ans en moyenne en 1980, 34 ans aujourd’hui Une forte volonté de s’installer chez les jeunes et une transmission familiale bien développée ¾ des exploitations est concerné par l’enjeu de transmission des exploitations (1/3 sur la MEL). La moitié des exploitations concernées a déjà un successeur	Pour les exploitations sans successeur connu à ce jour, l’avenir est incertain. Plusieurs évolutions sont possible : - une reprise à terme par les enfants qui peuvent : - s’installer en double activité avec une simplification des systèmes d’exploitation (arrêt de l’élevage par exemple) - quitter leur emploi pour s’installer dans un esprit d’une certaine liberté d’entreprendre - L’exploitation n’est pas reprise : les surfaces viendront conforter les exploitations voisines →Le risque de diminution du nombre d’exploitations est inévitable : c’est la tendance générale, avec toutefois un ralentissement depuis le début des années 2000.

DIMENSION HUMAINE	
OPPORTUNITES	MENACES
<u>Une organisation du travail adaptée à la grande diversité des productions</u>	
- Mise en commun de moyens matériels et humains : développement de nombreuses CUMA, entraide - Appel à des services extérieurs pour la réalisation de nombreux travaux : un recours aux ETA de plus en plus fréquent dans de plus ou moins fortes proportions - Un développement de structures pourvoyeuses de main d’œuvre : groupement d’employeurs, service de remplacement... → Permet aux agriculteurs des gains de temps et le recours à un matériel spécialisé et performant	Une difficulté à trouver de la main d’œuvre adaptée aux besoins → Un recours souvent nécessaire à la main d’œuvre étrangère qui se développe
<u>Une reprise d’exploitations en double activité</u>	
La possibilité de dégager un revenu complémentaire ou de conserver un patrimoine familial Un moyen de maintenir le nombre d’exploitations et de sites agricoles Des perspectives éventuelles pour ancrer l’installation future d’un enfant en attendant de développer une activité complémentaire	Un manque de foncier qui conduit à un développement de la double activité - Une situation le plus souvent subie - Simplification des systèmes de production → Un risque potentiel de diminution de la dynamique agricole
<u>Un métier en évolution</u>	
Le lycée agricole d’Hazebrouck : un centre de formation de proximité qui peut avoir une influence sur le dynamisme agricole local (réseau des anciens élèves...)	Des activités de plus en plus réglementées, ce qui est ressenti comme une contrainte et peut décourager des jeunes susceptibles de s’installer : crainte des contrôles/pénalités

DIMENSION FONCIERE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<u>Des exploitations de taille moyenne</u>	
En moyenne 59 ha par exploitation , entre 51 et 72 ha selon les secteurs, un peu plus petites que la moyenne régionale	Une pression foncière interne à la profession qui peut peser sur de nouvelles installations → Un tissu d’exploitations dense → un foncier très convoité qui fait augmenter les prix → peu de surfaces agricoles disponibles en lien avec des installations en double activité ou la poursuite d’une activité après la retraite Une pression foncière qui pèse sur le fonctionnement des exploitations : rotations longues, mise en place de contrats, contraintes liées à l’épandage
<u>Un foncier majoritairement en fermage</u>	
Les terres agricoles exploitées sont en grande partie louées, ce qui limite les investissements liés à l’achat du foncier → Des charges foncières relativement limitées	Assez peu de maîtrise du foncier agricole (75 % en location, 8 propriétaires par exploitation en moyenne) → Des difficultés potentielles pour construire un bâtiment → Risque de perte de terres en cas de changement de destination ou de reprise de terres en fin de bail par le propriétaire pour exploitation personnelle → Des difficultés lors de la transmission des exploitations, surtout hors cadre familial
<u>Un lien fort entre parcellaire agricole et sites d’exploitation</u>	
Des sites agricoles nombreux et répartis sur tout le territoire, souvent en dehors de la tâche urbaine mais de plus en plus concernés par l’habitat linéaire Globalement une bonne structuration du parcellaire et des surfaces attenantes aux bâtiments agricoles importantes (en moyenne 10 ha), ce qui facilite les conditions de travail et permet le développement des bâtiments Un parcellaire agricole assez regroupé : réparti sur 3 communes en moyenne, avec 2/3 de la SAU sur la commune du siège	Quelques sites agricoles contraints par l’urbanisation → Un développement pouvant être compromis, surtout en cas d’activités d’élevage (réciprocité) ou pour les exploitations ne disposant que d’un seul site → Des sièges ou des bâtiments identifiés en tissu urbain Des secteurs au parcellaire morcelé , lié à des d’aménagements fonciers anciens et à la présence d’éléments physiques (fossés) → Des contraintes d’exploitation qui peuvent occasionner des pertes de revenus et/ou des charges (temps de déplacement...)
<u>Un territoire maillé par un réseau hydrographique dense</u>	
Des terres agricoles drainées historiquement	Le drainage : une nécessité pour exploiter, des investissements lourds et des procédures de plus en plus complexes

DIMENSION FONCIERE	
OPPORTUNITES	MENACES
<u>Un territoire de rencontre situé entre trois pôles urbains (Lille, Dunkerque et St Omer) et la Belgique</u>	
Une gestion économe de l’espace agricole rendue obligatoire par les lois Grenelle et ALUR (optimisation et densification des secteurs de développement) Le diagnostic agricole qui permet une meilleure prise en compte des questions agricoles dans les documents d’urbanisme La préservation d’espaces agricoles bien structurés →Des opérations d’aménagement foncier en cours ou en réflexion sur le territoire Maintien du potentiel agricole du secteur par la mise en œuvre du principe Eviter, Réduire, Compenser Mise en place de dispositif de compensations foncières lors d’emprises	Un foncier agricole convoité, en lien avec un contexte géographique spécifique qui accentue la pression foncière : développement périurbain, notamment autour des principales villes (Hazebrouck, Bailleul...), proximité de la Belgique qui participe à l’augmentation des prix du foncier agricole, emprises...
<u>Relations entre agriculture et monde urbain</u>	
Une bonne représentativité dans les institutions locales : de nombreux maires agriculteurs, des conseillers municipaux...	Des interactions parfois problématiques entre le monde urbain et les activités agricoles →Des risques de conflits de voisinage du fait du rapprochement d’habitations ou d’activités diverses près des sites agricoles - Avec présence d’élevage, afin de veiller au respect du principe de réciprocité - Entraînant des nuisances inhérentes à certaines activités pour les riverains (élevage, bâtiments pommes de terres ventilés...) ou des ICPE végétales (teillages, stockages de céréales...) →Des dégradations aux cultures subies (détritus en bordure de champs pouvant blesser les animaux ou provoquer un refus de contrats, vols de légumes, vandalisme, piétinements...) →Des problèmes à proximité des talus des infrastructures linéaires : prolifération de lapins, déchets →Des difficultés lors de dépôts de permis de construire notamment en élevage

DIMENSION ECONOMIQUE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<u>Des exploitations performantes avec des productions très diversifiées</u>	
75 % des exploitations ont au moins un atelier d'élevage, 3/10 en ont au moins deux Des activités d'élevage diversifiées et sources de valeur ajoutée : - Des exploitations performantes avec une PBS²⁶ moyenne plus élevée que sur le reste de la région, en lien avec les productions animales - Des élevages bovins lait et viande très présents mais dans la moyenne régionale (tant en proportions qu'en volumes) - Un bassin de production majeur en NPDC pour les porcins, les volailles de chair et les poules pondeuses d'œufs à couver Des exploitations dynamiques qui se développent →34 % des exploitations enquêtées ont au moins un projet de bâtiment Une grande variété de productions végétales - ¼ de la SAU est destinée à l'élevage : prairies et cultures fourragères - 45 % en céréales, commercialisées ou autoconsommées par le bétail - ¼ des surfaces portent des cultures principalement destinées à une valorisation industrielle. 57 % des exploitations font des contrats de culture avec les industriels de l'agroalimentaire et des industries non alimentaires sur en moyenne 14 ha : une garantie de revenus et une sécurité pour les agriculteurs - De nombreux sous-produits pouvant être valorisés, notamment pour l'alimentation du bétail : pulpes, drèches → Des exploitations riches de leur diversité qui s'adaptent aux conditions climatiques et à la conjoncture	Des activités d'élevage fort touchées par une mauvaise conjoncture : crise laitière, viandes bovines et porcines... Des activités insuffisamment rémunératrices actuellement par rapport au temps de travail passé Des activités d'élevage qui ont besoin de place pour se développer : - Un enjeu fort autour des bâtiments d'élevage qui doivent pouvoir évoluer (mise aux normes, extension de bâtiments, nouveau bâtiment...) - Un respect des surfaces agricoles nécessaires à l'épandage, surtout lorsque les exploitations veulent augmenter leur cheptel Des cultures soumises aux aléas climatiques et aux variations de prix La possibilité de faire de nombreuses cultures pourrait inciter des agriculteurs à abandonner les productions animales au profit des productions végétales

²⁶ Production Brute Standard

<u>Un territoire qui présente un tissu agro-industriel et des débouchés solides</u>	
De nombreux opérateurs de proximité (en amont et en aval) dans la plupart des filières, également en Belgique : laiterie Danone, coopérative Sypénord, Bonduelle... Une activité qui crée de nombreux emplois, sur le territoire et sur les territoires voisins Une bonne situation géographique, en lien avec la présence de villes moyennes (Hazebrouck, Bailleul, Steenvoorde...) et la proximité de Lille qui présentent des marchés de consommation de proximité (MIN de Lomme, Marché de Phalempin...)	Des agriculteurs soumis aux exigences des industriels qui fonctionnent selon des logiques européennes, voire mondiales : les industries agro-alimentaires du secteur tendent à privilégier des pays qui ont une main d’œuvre moins couteuse ou changent leurs stratégies de commercialisation →les agriculteurs doivent diversifier leurs débouchés pour écouler leur production et assurer leurs revenus Peu d’outils d’abattage pour la viande de boucherie (bovins, porcins, ovins) : des inquiétudes concernant l’abattoir Timmerman de Zegerscappel, l’abattoir de Bailleul ne traite que les ovins... Le bétail est abattu principalement à Noeux les Mines, St Pol sur Ternoise ou en Belgique pour les porcs.
<u>Les activités de diversification</u>	
Un recours aux circuits courts, principalement en complément des circuits longs La présence de points de vente collectifs de produits fermiers : Hazebrouck, Bailleul... Quelques exploitations pratiquent l’accueil du public (hébergement, ferme pédagogique...) Un certain développement des énergies nouvelles et le développement du pôle de méthanisation à Renescure	Un potentiel réel du fait de la diversité des productions et de la situation géographique mais assez peu d’exploitations en ont développé : - Des exploitations très diversifiées sur lesquelles il est difficile de dégager du temps pour développer une activité de vente ou d’accueil - Des débouchés difficiles à mettre en place pour certains circuits courts, notamment la restauration collective qui nécessite une organisation importante pour que l’opération soit rentable pour les agriculteurs - Une professionnalisation de ces activités semble nécessaire - Des dispositifs tels que les distributeurs de produits ou les points de vente collectifs sont plus adaptés aux besoins mais attention à la saturation →Un potentiel certain mais une organisation à mettre en place

OPPORTUNITES	MENACES
<u>Conditions d’exploitation</u>	
Des conditions pédo-climatiques très propices aux activités agricoles Des îlots de taille suffisante pour de bonnes conditions d’exploitation et pour faire des contrats de culture avec les industriels	Des interactions avec le monde urbain qui pèsent sur les conditions de travail des exploitants et peuvent avoir des conséquences financières (charges supplémentaires, pertes de revenus) - Les difficultés de circulation des engins agricoles (50% des exploitations enquêtées) : itinéraires dangereux, routes étroites, augmentation du gabarit des engins agricoles, ralentisseurs, stationnements anarchiques, manque d’entretien des arbres... - Les incivilités (36% des exploitations enquêtées) : en premier lieu les déchets dans les champs pouvant entraîner le refus des récoltes par les industriels ou des blessures sur les animaux - Les dégâts de gibier (27% des exploitations enquêtées) : une réglementation lourde et des démarches longues pour obtenir des dérogations. Un ressenti : il est difficile d’augmenter les rendements, qui ont tendance à plafonner alors que les charges augmentent et que les prix fluctuent Des conséquences liées à la crise dont les effets son difficilement mesurables à court terme
<u>Diversification et innovation</u>	
Un bassin local de consommation conséquent et une proximité avec Lille Circuits courts : une évolution de la demande → Une demande de la part du consommateur de petites quantités et d’une large gamme de produits diversifiés → Un développement des circuits courts (vente à la ferme, points de vente collectifs, grandes et moyennes surfaces...) et des distributeurs automatiques La présence de filières de qualité et/ou de marques collectives (Porcs du Haut Pays, Cocorette...) →Des niches possibles, source de valeur ajoutée pour les agriculteurs engagés →Une valorisation du territoire, avec pour certains cahiers des charges des parcours herbeux obligatoires (poulet Label Rouge, Cocorette, poules pondeuses plein air...) Le changement de destination : une opportunité pour les bâtiments situés en zone agricole	Des craintes concernant l’avenir et la transmission de l’abattoir Timmerman à Zegerscappel, vital pour le maintien d’un l’élevage bovin et porcin orienté circuits courts et petits volumes

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<u>L’agriculture participe à l’identité du territoire</u>	
¾ du territoire est mis en valeur par l’agriculture Un paysage agricole caractéristique : diversité des cultures, présence d’élevage, haies, mares, ...	
<u>Agriculture et biodiversité</u>	
Les cultures diversifiées et les activités d’élevage favorisent la biodiversité : cycles culturaux, floraisons successives, matières organiques... Une évolution des pratiques, bénéfiques à l’environnement - Des actions liées à la conditionnalité des aides PAC : bandes enherbées, mares, haies (Surfaces d’Intérêt Ecologique) - Des contributions volontaires : semi direct, bas volume, réduction des intrants...	
OPPORTUNITES	MENACES
Associer le monde agricole en amont et évaluer les impacts globaux (multitude de zonages : SAGE, TVB...) sur l’activité agricole Privilégier des mesures contractuelles négociées plutôt que le réglementaire avec un souci de simplification des démarches Un potentiel de développement de l’agriculture biologique	Le poids actuel des multiples réglementations et la crainte de leur renforcement qui peuvent porter atteinte à la viabilité de l’exploitation et à l’attractivité du territoire dans le cadre du renouvellement des générations. - Des sites agricoles nombreux et dispersés sur l’ensemble du territoire : les réglementations environnementales peuvent avoir des impacts lourds (exemple : les zones humides) - Des craintes identifiées par la mise en place de la TVB (emprises, cloisonnement de l’espace...)

BESOINS ET ENJEUX AGRICOLES

LE FONCIER AGRICOLE : UN BIEN NON RENOUVELABLE, UNE RESSOURCE A PRESERVER

La multifonctionnalité de l'agriculture

Il est important de préciser que l'agriculture est une activité multifonctionnelle qui revêt principalement trois fonctions :

- « Campagne ressource » : une fonction économique
 - o Production de biens alimentaires et non alimentaires
 - o Production de matières premières ou de produits transformés
 - o Création d'emplois non délocalisables directs et indirects
 - o Circuits de commercialisation associant filières courtes et filières longues
- « Campagne nature » : une fonction environnementale
 - o Mise en valeur et entretien des espaces
 - o Composante du paysage qui donne de la couleur selon les saisons
 - o Maintien d'espaces ouverts
- « Campagne habitée » : une fonction sociale
 - o Lieu de vie : habitats, déplacements...
 - o Agriculture garante de l'identité et de l'attractivité du territoire : patrimoine bâti et culturel riche
 - o Contribution au dynamisme du tissu social dans les zones rurales

Le territoire Flandre Intérieure constitue un territoire rural situé au carrefour de grandes agglomérations. L'agriculture contribue fortement à valoriser et à entretenir cet espace, mais aussi le cadre de vie de tout ce territoire.

Ce concept de multifonctionnalité définit toute la place de l'agriculture dans la société.

L'aménagement des communes du secteur doit ainsi prendre en compte les besoins de l'agriculture en économisant le foncier agricole afin que toutes les activités humaines puissent s'exercer en bonne cohabitation. Il est donc nécessaire de préserver l'avenir de l'agriculture, permettre son bon fonctionnement et ne pas compromettre ses potentialités ainsi que ses perspectives d'évolution car l'agriculture est une activité qui doit s'adapter en permanence à la réglementation et aux lois du marché (locales, européennes, mondiales...)

PRECONISATIONS POUR LE PLUI : ASSURER LA PERENNITE DES EXPLOITATIONS ET LEUR DEVELOPPEMENT, MAILLON ESSENTIEL A DE NOMBREUSES FILIERES

Préconisations par rapport aux documents d'urbanisme

- Bien appréhender le foncier comme support d'une activité économique : support de production, pour les plans d'épandage mais également support des bâtiments et des projets de développement
- Intégrer le monde agricole dans l'élaboration du projet de territoire en localisant les activités existantes ainsi que les projets afin qu'ils soient bien pris en compte et procéder à l'actualisation de ces données
- Avoir une gestion économe du foncier agricole et préserver l'espace agricole contre les différentes formes de mitage (habitat, boisement,...)

- Préserver les parcelles attenantes aux bâtiments ainsi que les accès aux bâtiments agricoles et îlots d'exploitation. Accorder également une attention particulière aux parcelles de proximité situées dans un rayon de 500 mètres autour des sites agricoles (carte des enjeux agricoles)
- Permettre l'évolution des bâtiments agricoles et de nouvelles implantations grâce à une traduction réglementaire adaptée (zonage, règlement, repérage de bâtiments, notamment les bâtiments d'élevage en lien avec le périmètre de réciprocité...)
- Adapter la traduction réglementaire aux enjeux environnementaux des espaces sans porter atteinte à sa viabilité et apprécier ses effets sur l'activité agricole, y compris en zone humide (privilégier le zonage A en zone agricole)
- Intégrer la circulation agricole dans la conception des aménagements urbains afin de ne pas complexifier les circulations et prendre en compte les questions de sécurité pour les traversées de communes, envisager la possibilité de permettre aux engins agricoles d'emprunter des itinéraires de contournement...
- Encourager la diversification de l'activité agricole et mener une réflexion sur le changement de destination des bâtiments agricoles (activités d'accueil, hébergement)
- Faciliter les démarches administratives lors d'un projet
- Favoriser le dialogue entre le monde agricole, la sphère politique et les habitants

Enjeux complémentaires

- Valoriser le métier d'agriculteur et encourager l'esprit d'entreprise afin de permettre le renouvellement des générations
- Développer des échanges entre collectivités et monde agricole à partir du retour d'expériences et dans un souci d'anticipation (diagnostic agricole, futures études d'impacts agricoles...)
- Mettre en place des dispositifs de compensations foncières en cas d'emprise
- Favoriser la communication afin de faire connaître et mieux accepter les nuisances inhérentes à l'activité agricole
- Valoriser les activités de vente directe et la consommation locale en lien avec le bassin de consommation et contribuer au développement de débouchés, notamment en restauration collective
- Identifier et valoriser les contributions à la biodiversité existantes et encourager les pratiques raisonnées
- Veiller au bon entretien du réseau hydraulique

SPATIALISATION DES ENJEUX

Les principaux enjeux spatiaux sont repris dans les cartes à enjeux jointes au rapport.

Ces enjeux sont multiples et délimitent des « zones dites à enjeux agricoles ». Elles sont principalement liées au bâti agricole, au parcellaire et aux types de productions.

L'ensemble des sièges des exploitations en activité recensées ont été géolocalisés sur le territoire. Pour les exploitations enquêtées, soit 78 % des exploitations, la localisation des sites et du régime sanitaire des bâtiments a également été indiquée. Le lien entre bâti et parcellaire agricole a également été fait au niveau des parcelles de proximité.

Les éléments abordés ci-dessous concernent uniquement les exploitations enquêtées et ne sont donc pas exhaustifs. Ils n'ont pas vocation à se substituer à une étude d'impact précise et actualisée des zones touchées par un projet. A titre d'exemple, ce travail ne prend pas en compte les impacts cumulés liées à des emprises successives sur une même exploitation. Afin d'évaluer les impacts d'un projet sur l'agriculture du secteur d'autres informations doivent être prises en compte (âge des exploitants, ...).

Selon les types d'enjeux, différents points de vigilance ont pu être localisés.

DES ENJEUX LIES AU BATI AGRICOLE

Le bâti existant

Les bâtiments repérés lors des enquêtes comprennent le siège et les différents sites.

L'orientation technico-économique et la présence d'élevage avec le régime sanitaire ont été indiqués pour les exploitations enquêtées. Pour rappel, le régime sanitaire induit des distances d'éloignement des tiers minimales :

- Pour le Règlement Sanitaire Départemental, la distance minimale à respecter est de 50 mètres
- Pour les Installations Classées Pour l'Environnement ICPE, la distance minimale à respecter est de 100 mètres.

Les projets

Les projets des exploitations ont été identifiés sur la cartographie. Les parcelles accueillant ces projets méritent une vigilance particulière. Il s'agit de permettre le développement économique d'une exploitation (mises aux normes, modernisation, diversification, arrivée d'un associé...) ou la délocalisation de ces bâtiments lorsque les contraintes en zone urbaine ou périurbaine sont trop fortes.

DES ENJEUX LIES AU PARCELLAIRE

Les parcelles de proximité

Les parcelles dites « de proximité » portent sur les îlots d'exploitation situés dans un rayon de 500 m autour des bâtiments de l'exploitation.

Ces parcelles proches des bâtiments apparaissent comme importantes pour le bon fonctionnement des exploitations quelles que soient leurs productions (meilleure surveillance du cheptel bovin, bonne accessibilité, manœuvres facilitées à proximité des bâtiments...) et leur développement futur (notamment en lien à des projets de bâtiments). Elles nécessitent donc une attention particulière.

DES ENJEUX LIES AUX PRODUCTIONS

Cet enjeu concerne des parcelles où des productions particulières sont implantées. Il s'agit notamment :

- des parcelles en maraîchage ou horticulture ou des cueillettes ;
- de cultures pérennes de type arboriculture, pépinières, plantes aromatiques ...;
- des parcelles cultivées en agriculture biologique ou en cours de conversion à l'agriculture biologique

LES EQUIPEMENTS SPECIFIQUES : FORAGE, SERRES OU TUNNELS

Les forages présentant un enjeu important pour les exploitations à proximité ont été géolocalisés. Cependant, les forages situés à proximité directe des bâtiments n'ont pas été repris ; ces forages sont liés à l'enjeu « bâti agricole ».

Les serres et tunnels constituent des équipements qui impliquent des investissements parfois très importants et constituent un outil de travail parfois indispensable à l'activité de l'exploitation. Certains sont démontables mais la plupart de ces équipements restent en place sur la même parcelle d'une année sur l'autre.

CONCLUSION

Le territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure garde un caractère agricole très marqué avec $\frac{3}{4}$ de sa surface mise en valeur par l'agriculture et plus de 800 exploitations recensées. La dynamique agricole est forte sur ce territoire, avec 17 exploitations par commune en moyenne et des productions (animales et végétales) très diversifiées : céréales, pommes de terre, légumes de plein champ, betteraves, houblon, arboriculture..., mais aussi des élevages nombreux et variés : bovins laitiers et allaitants, porcins, avicoles...

La Flandre Intérieure représente à l'échelle du Nord Pas de Calais un bassin de production majeur pour les pommes de terre de consommation, les porcs et les volailles. L'activité agricole du territoire est une activité économique à part entière qui génère plus de 1 600 emplois rien que sur les exploitations enquêtées (chefs d'exploitation, salariés agricoles) et près de 2 500 emplois dans les établissements des filières amont et aval (coopératives, négoce, industries agro-alimentaires, ...), et ce uniquement au sein du périmètre d'étude.

L'agriculture est une vraie richesse pour ce territoire rural dynamique, composé de villes moyennes et de communes rurales, et qui jouit d'une situation géographique favorable. Toutefois, l'attractivité de ce territoire entraîne un développement démographique et urbain relativement important qu'il convient de maîtriser par le biais des documents d'urbanisme.

Le travail présenté dans ce rapport a consisté à réaliser l'état des lieux de l'agriculture sur le territoire destiné à avoir une connaissance partagée de l'agriculture du territoire. Le diagnostic agricole a bénéficié d'une forte implication des élus locaux et d'une participation active des agriculteurs et des responsables agricoles, avec pour résultat une participation de 78 % des exploitations aux enquêtes. L'objectif de ce diagnostic est d'alimenter les travaux du PLUI afin que l'agriculture soit bien prise en compte en amont des documents d'urbanisme.

Au regard de l'état des lieux de l'agriculture sur le territoire, il est important de mettre l'accent sur la gestion économe du foncier agricole, afin de réduire la perte en surfaces agricoles (utilisation des friches, densification des zones d'habitat et de développement, optimisation des taux de remplissage des zones d'activités,...). Il est impératif de limiter le morcellement de l'espace agricole en limitant l'étalement urbain afin de ne pas déstructurer davantage l'espace agricole. De même, les parcelles attenantes aux bâtiments agricoles qui constituent un enjeu primordial pour le fonctionnement et l'évolution des exploitations doivent être préservées dans la mesure du possible. Concernant le bâti agricole, différents points de vigilance peuvent être mis en avant : mise en application du principe de réciprocité (RSD/ICPE), possibilités d'extensions et/ou de nouveaux projets agricoles... Par ailleurs, avec une Surface Agricole Utile par exploitation plus faible que la moyenne régionale, une présence importante des activités d'élevage et de productions à forte valeur ajoutée, toute emprise peut avoir des conséquences économiques importantes et pouvant aller jusqu'à remettre en cause la viabilité d'une exploitation.

Enfin, en mobilisant des acteurs clés autour de la question agricole, le diagnostic agricole a suscité d'importantes interrogations et attentes au sein du monde agricole. Il est important de poursuivre le dialogue entre le monde agricole, la sphère politique et la population du territoire. Le diagnostic agricole va constituer un outil d'aide à la décision sur le territoire. La bonne prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme contribuera à donner aux agriculteurs la visibilité nécessaire pour développer leur exploitation.

ANNEXES

GLOSSAIRE, SIGLES ET ABBREVIATIONS

AB Agriculture Biologique

AOP Appellation d'Origine Protégée

CCFI Communauté de Communes de Flandre Intérieure

Chef d'exploitation

Personne physique qui assure la gestion courante de l'exploitation.

CIPAN Culture Intermédiaire Piège à Nitrates

CUMA Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

C'est une forme de société coopérative agricole permettant aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole.

DUP Déclaration d'Utilité Publique

EARL Entreprise A Responsabilité Limitée

ETA Entreprise de Travaux Agricoles

GAEC Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GMS Grandes et Moyennes Surfaces

IAA Industrie Agro Alimentaire

ICPE Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

MAE Mesure Agro-Environnementale

MSA Mutualité Sociale Agricole

NATURA 2000

Réseau de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale en termes de faune et de flore.

OTEX Orientation Technico-économique des Exploitations

Notion développée par la DRAAF et permettant de classer les exploitations selon leur activité principale. L'OTEX est déterminée à partir de la part relative des Marges Brutes Standards (MBS) des différentes productions dans la MBS totale de l'exploitation.

PAC Politique Agricole Commune

PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal

PP Prairie permanente

PPRI Plan de Prévention de Risques Inondation

RGA Recensement Général de l'Agriculture

Collecte d'information organisée tous les 10 ans par les services de la DRAAF, auprès de l'ensemble des exploitants agricoles du territoire national et qui constitue une photographie de l'agriculture française.

RNR Réserve Naturelle Régionale

Aire protégée faisant partie des réserves naturelles de France. Elle peut être complétée par d'autres statuts juridiques de protection, tels que l'Arrêté préfectoral de protection du Biotop.

RSD	Régime Sanitaire Départemental
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux <i>Déclinaison du SDAGE. Le SAGE doit permettre une mise en œuvre des principes de gestion équilibrée mais à l'échelle d'un bassin versant hydrographique. Les documents de planification doivent être en conformité avec ces schémas.</i>
SAU	Surface Agricole Utile <i>Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.</i>
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCOT	Schéma de Cohérence Territorial
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux <i>Le SDAGE est un document de planification à l'échelle du bassin Artois-Picardie. Il vise à retrouver le bon état écologique des eaux. Un nouveau SDAGE qui porte sur la période 2016-2021 a été adopté en octobre 2015.</i>
SIE	Surface d'Intérêt Écologique
TL	Terre Labourable
UGBTA	Unité Gros Bétail Tout Aliments <i>Compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentré).</i>
VA	Vaches allaitantes <i>Élevées pour la production de viande.</i>
VL	Vaches laitières <i>Élevées pour la production de lait.</i>
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique <i>Espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable, mais n'ayant aucune portée réglementaire.</i>

Diagnostic agricole – PLUI de la CC de la Flandre Intérieure

QUESTIONNAIRE

Commune de :

EPCI :

Date :

Réalisé par :

EXPLOITATION ET COORDONNEES

LEGENDE	N°	N° RPG :	N°PACAGE
RAISON SOCIALE			
N° SIRET			
ADRESSE	du siège :		Postale (si différente du siège) :
PERSONNE ENQUETEE	NOM : Prénom : ☎ Fixe : Portable : Mail :		
STATUT	☐ Individuel ☐ Sociétaire ☐ GAEC ☐ EARL ☐ SCEA ☐ SCL		

DIMENSION HUMAINE

CHEF D’EXPLOI-TATION (C.E.)	CE	NOM Prénom	Année De naissance	sexe		Année d’installation	Si double activité	
				F	H		Agriculture Activité Principale	Agriculture Activité secondaire
	1			☐	☐		☐	☐
	2			☐	☐		☐	☐
	3			☐	☐		☐	☐
ASSOCIES	1			☐	☐		☐	☐
	2			☐	☐		☐	☐
	3			☐	☐		☐	☐
FORMATION	CE	< BAC	BAC	BAC + 2		BAC + 5		
	1	☐	☐	☐		☐		
	2	☐	☐	☐		☐		
	3	☐	☐	☐		☐		
	4	☐	☐	☐		☐		
SUCCESEUR	☐ OUI ☐ NON ☐ Ne sais pas							
Si plus de 55 ans	NOM/PRENOM : AGE : Cadre familial : ☐ oui ☐ non Echéance : ☐ - 5 ans ☐ + 5 ans							
MAIN D’OEUVRE	Type	Permanents		Saisonniers		apprenti		
		Nbre	Temps de travail	Nbre	Temps de travail	Nbre	Temps de trav	
	Salariée							
	Projet d’embauche							
	Familiale non rémunérée	Nbre :		Temps de travail :				
	Groupement d’employeur :	Nbre de salariés		Temps de travail :				
ORGANISATION DU TRAVAIL		☐ Adhérent à une CUMA ☐ Appel à une entreprise						

DIMENSION FONCIERE

BATI DE L’EXPLOITA-TION	Différents sites		Com-mune	Faire valoir			Type de bâtiments			
	Nom-bre :	A siège B C D		Proprié-taire	Locataire	Indivision	Elevage		autre	
			ICPE				RSD			
								☐		☐
								☐		☐
	Bâtiments spécifiques		☐ Pomme de terre ☐ Forcerie d’endive		☐ silos à grains		☐ Autre, à préciser			

	Serres ou tunnels	Surface totale :m ²		Surface vitrée :m ²				
				Surface plastique :m ²				
Avez-vous des bâtiments susceptibles de changer de destination en zone A du PLU en vigueur : ☐ oui préciser le site (A,B,C..) :								
DIMENSION FONCIERE (suite)								
FONCIER DE L'EXPLOITA- TION	S.A.U . totale :	LOCALISATION		FAIRE VALOIR				
		Surface sur la commune du siège	Nombre de communes total	Surface			Nombre de proprié- taires (hors OP)	
				Propriétaire	Locataire	Occupation précaire (OP)		
	ha	ha		ha	ha	ha		
	Nombre d'îlots PAC :			Surface en échanges cultureaux :ha				
	OCCUPATION DU SOL			Surface totale :		Surface attenantes aux bâtiments :		
		Terres labourables		ha		ha		
		Prairies permanentes		 ha		ha		
	HYDRAULIQUE	Surface irriguéeha		Forage : ☐ oui ☐ non				
		Surface drainée :ha		Problème d'érosion : ☐ oui ☐ non				
	EVOLUTION DE L'EXPLOITATION	Depuis 10 ans						
		Diminution :ha			Augmentation :ha			

DIMENSION ECONOMIQUE							
ORIENTATION TECHNICO ECONOMIQUE	☐ polyculture ☐ maraîchage ☐ horticulture ☐ polyculture-élevage ☐ élevage ☐ cultures spécialisées, précisez						
ADHESION A UN GROUPE de DEVELOPPMENT	oui	GEDA,CETA	Légumes	GABNOR	Accueil à la ferme	Autres,précisez	
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
METHODE DE PRODUCTION	☐ conventionnelle ☐ pratiques raisonnées						
	☐ agriculture biologique : ☐ totalité ☐ partielle ☐ en projet						
PRODUCTIONS VEGETALES							
Cultures	Surface En ha	Evolution		Circuits courts	Circuits longs		
		Dvlpt	Arrêt		frais	Transforma- tion	Nom de société, Négoce, localisation
Prairies permanentes		☐	☐			☐	
Cultures fourragères		☐	☐				
Céréales		☐	☐			☐	
Maïs grains		☐	☐			☐	
Colza		☐	☐			☐	
Lin		☐	☐			☐	
Betteraves sucr		☐	☐			☐	
Chicorée		☐	☐		☐		
Pomme de terre		☐	☐	☐	☐	☐	
Endives		☐	☐	☐	☐	☐	
Légumes plein ch		☐	☐	☐	☐	☐	

Maraîchage		☐	☐	☐	☐	☐	
Fruits rouges		☐	☐	☐	☐	☐	
Arboriculture		☐	☐	☐	☐	☐	
PRODUCTIONS VEGETALES (suite)							
Pépinière		☐	☐				
Horticulture		☐	☐				
Surface d'intérêt écologique (PAC)	Surface :ha						
Cultures sous contrat	Surface : Type de culture :						

PRODUCTIONS ANIMALES											
Types d'élevage	Effectifs/an	Evolution		Circuits courts	Circuits longs (destination)						
		Dvlpt	Arrêt		Frais	Transforma- tion	Nom de société, Négoce, localisation				
Vaches laitières											
Vaches allaitantes											
Bov engraisst											
Total bovins											
Porcs naisseurs											
Porcs engraisst											
Total porcs											
Ovins											
Caprins											
Volailles pondeuses											
Volailles chair											
Lapins											
Chevaux élevage											
Autres , précisez											
Observations :											
ACTIVITES de DIVERSIFICATION											
CIRCUITS COURTS		Adhésion à un réseau				Démarche de qualité		Evolution d'ici 5 ans			
Types	oui	Bienv. à la ferme	ARVD	AMAP	Autres	Saveur en or	Agri. Bio.	Autre	Dvlpt	Création	Arrêt
Vente à la ferme	☐										
Marché	☐										
Point de vente collectif	☐										
Restauration collective	☐										
Autre, précisez	☐										
ACCUEIL A LA FERME		Adhésion à un réseau						Evolution d'ici 5 ans			
Types	oui	Bienv. à la ferme	Gîtes de France	Accueil paysan	Savoir vert	Campus vert	Autres	Dvlpt	Création	Arrêt	
Hébergement	☐										
Ferme pédagogique	☐										
Visite à la ferme	☐										
Ferme équestre	☐										

Centre équestre	☐									
Pension de chevaux	☐									
Autres, précisez	☐									
Observations :										
ACTIVITES de DIVERSIFICATION (suite)										
ENERGIES NOUVELLES		Evolution d'ici 5ans					Evolution d'ici 5 ans			
Types	Oui	Dvlpt	Création	Arrêt	Types	Dvlpt	Création	Arrêt		
Méthanisation	☐				Eolien					
Photovoltaïque	☐				Géothermie					
Bois énergie	☐				Autres, précisez					
INVESTISSEMENTS DEPUIS 5 ANS et EN PROJET (hors renouvellement de matériel)										
Catégories	Investissements récents				Projets dans les 5 ans					
	Année de réalisation	Type d'investissement			Type d'investissement					
Matériel équipement										
Lié aux cultures										
Lié à la production animale										
Lié à la diversification										
Bâtiments										
Production végétale										
Production animale										
Diversification										
DIMENSION ENVIRONNEMENTALE										
TYPES	ZONAGES	oui	Site d'exploitation concerné				Surface en ha	Observations		
			A	B	C	D				
EAU	Champs captants	☐	☐	☐	☐	☐				
	Plan de prévention des risques d'inondations	☐	☐	☐	☐	☐				
	Zones humides (SAGE)	☐	☐	☐	☐	☐				
	Autres, précisez	☐	☐	☐	☐	☐				
Biodiversité Paysages	Sites classés	☐	☐	☐	☐	☐				
	Espaces Naturels sensibles	☐	☐	☐	☐	☐				
	Trame bleue-trame verte	☐	☐	☐	☐	☐				
	Autres, précisez	☐	☐	☐	☐	☐				
Types	Mesures et contributions	☐	Surface en ha		Linéaire en Km		observations			
Mesures contractuelles	Couverture hivernale (CIPAN)	☐								
	PVE	☐								
	MAE (type) :	☐								
	Plantation de haies	☐								
	Programme Eau et Agri	☐								

	(PEA)				
	Autres, précisez	☐			
Contributions à la biodiversité sur l'exploitation	Le linéaire de haies : existantkm planté depuis moins de 10 ans :.....km En projet :Km				
	La présence d'une mare : ☐ oui - En projet ☐ oui			Des prairies fleuries : ☐ oui - en projet ☐ oui	
	Les auxiliaires des cultures : ☐ intéressé ☐ mise en oeuvre				
	Les insectes pollinisateurs (ruches) : ☐ intéressé ☐ mise en oeuvre				
	Autres initiatives, précisez :				
PRATIQUES AGRICOLES	Types	oui			
	Reliquats azotés	☐	Nombre :		Surface :
	Méthodes alternatives (désherbage,..)	☐	Type de culture :		Surface :
	Autres, précisez	☐			

PERSPECTIVES D'AVENIR			
Vision sur l'avenir de l'exploitation	Optimiste ☐	Incertaine ☐	Pessimiste ☐
Vision optimiste (à compléter)		Vision pessimiste (à compléter)	
-L'arrivée d'un jeune sur l'exploitation, par exemple - - -		-La pression foncière, par exemple - -..... -.....	
Remarques générales :			

L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA FLANDRE INTERIEURE

Diagnostic Agricole du PLUi de la
Communauté de Communes de Flandre Intérieure

Atlas Cartographique



Mars 2017

Sommaire

Présentation du territoire de la CCFI.....1

Exploitations enquêtées et non enquêtées sur la CCFI.....2

Utilisation du sol.....3

Structure du parcellaire agricole.....4

Aménagements fonciers.....5

Unités Gros Bétail (UGB) par communes.....6

Orientation des exploitations sur la CCFI.....7

Régime sanitaire des exploitations enquêtées.....8

Orientation des exploitations non enquêtées.....9

Carte de repérage pour les ZOOMS.....10

Carte des enjeux agricoles ZOOM 1.....11

Carte des enjeux agricoles ZOOM 2.....12

Carte des enjeux agricoles ZOOM 3.....13

Carte des enjeux agricoles ZOOM 4.....14

Carte des enjeux agricoles ZOOM 5.....15

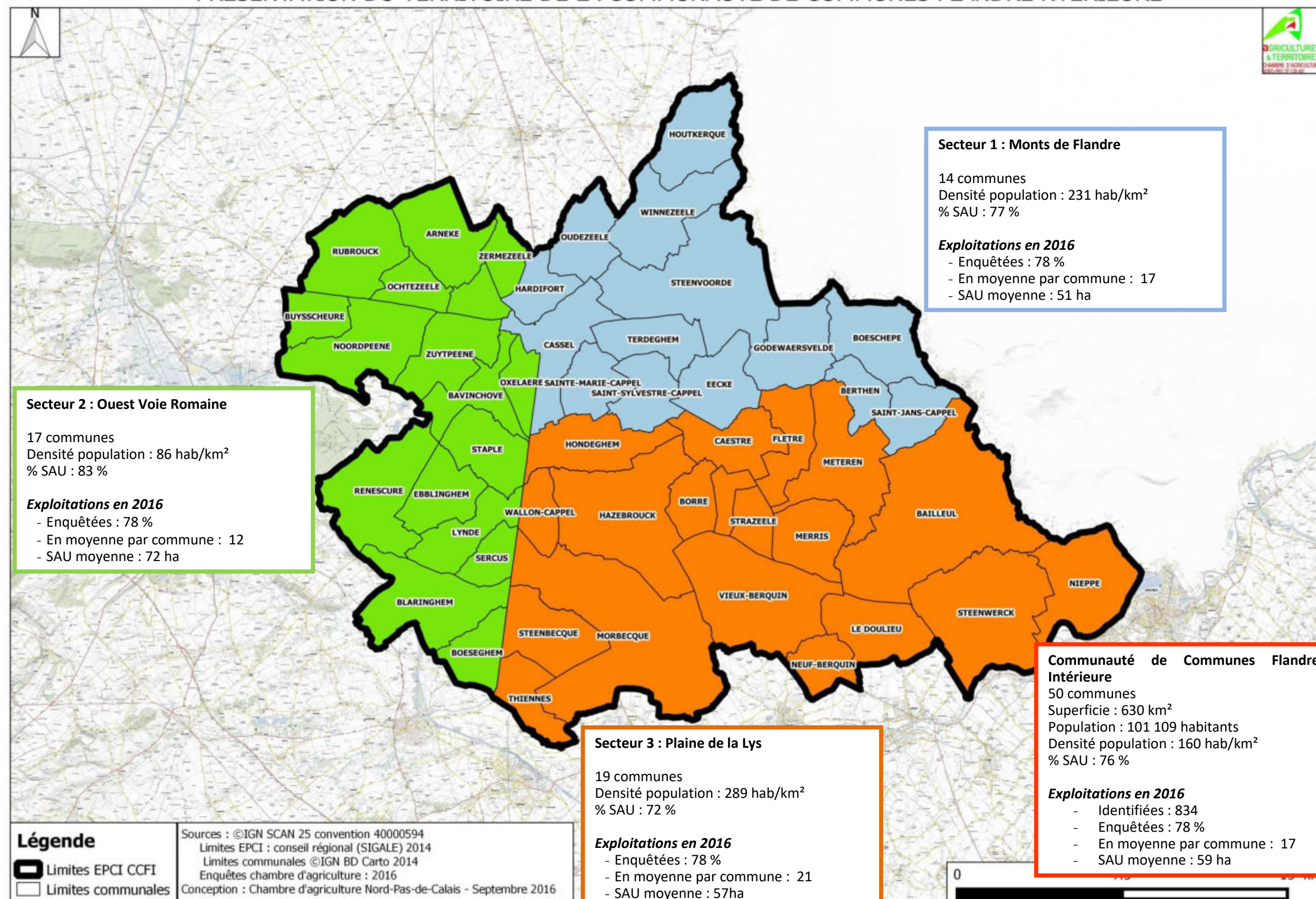
Carte des enjeux agricoles ZOOM 6.....16

Carte des enjeux agricoles ZOOM 7.....17

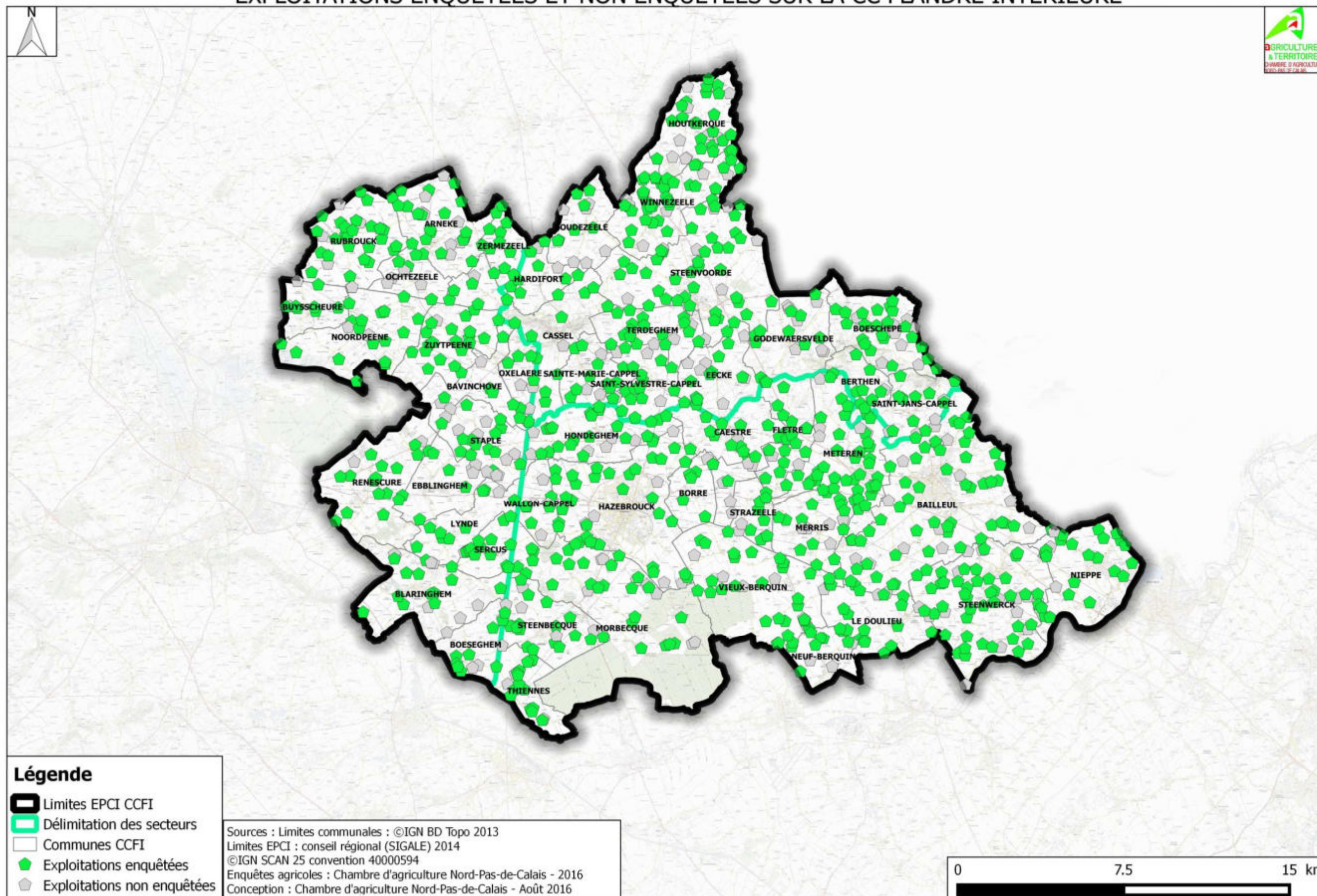
Vu pour être annexé à la délibération d'approbation
du PLUi du Conseil Communautaire de la CCFI
en date du 27 janvier 2020

Signé par : Valentin BELLEVAL
Date : 24/02/2020
Qualité : Vice-Président URBANISME

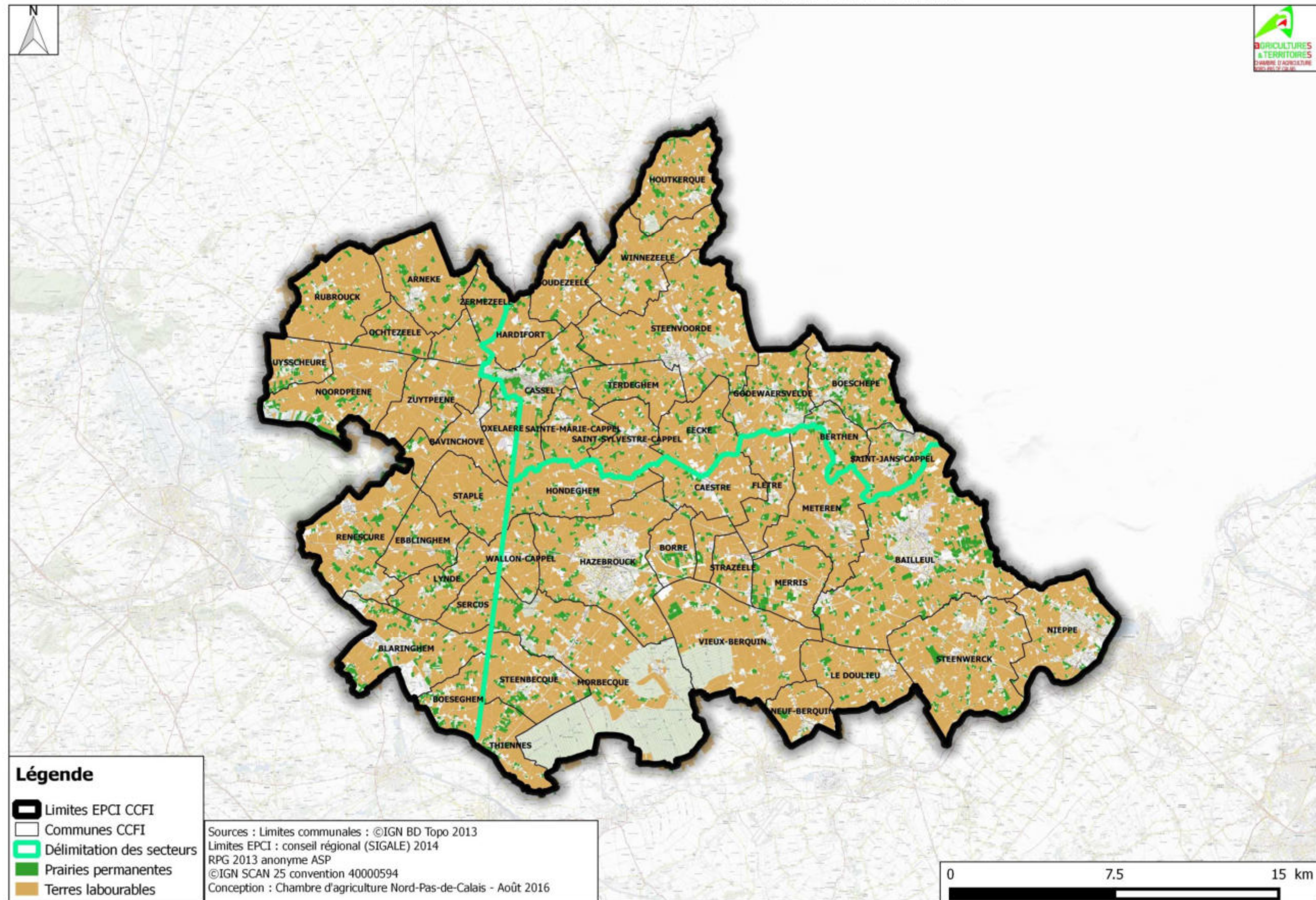
PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE



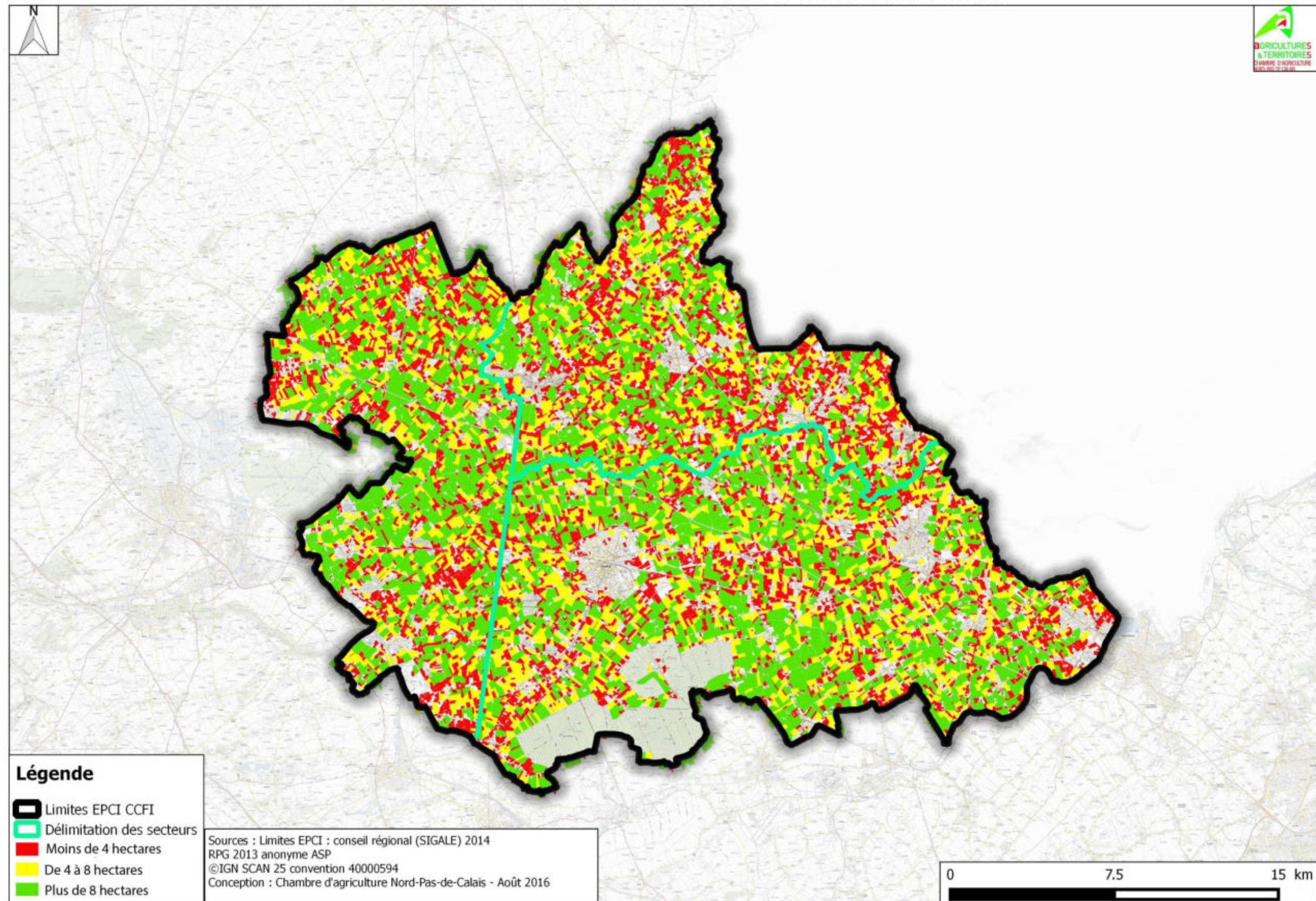
EXPLOITATIONS ENQUETEES ET NON ENQUETEES SUR LA CC FLANDRE INTERIEURE



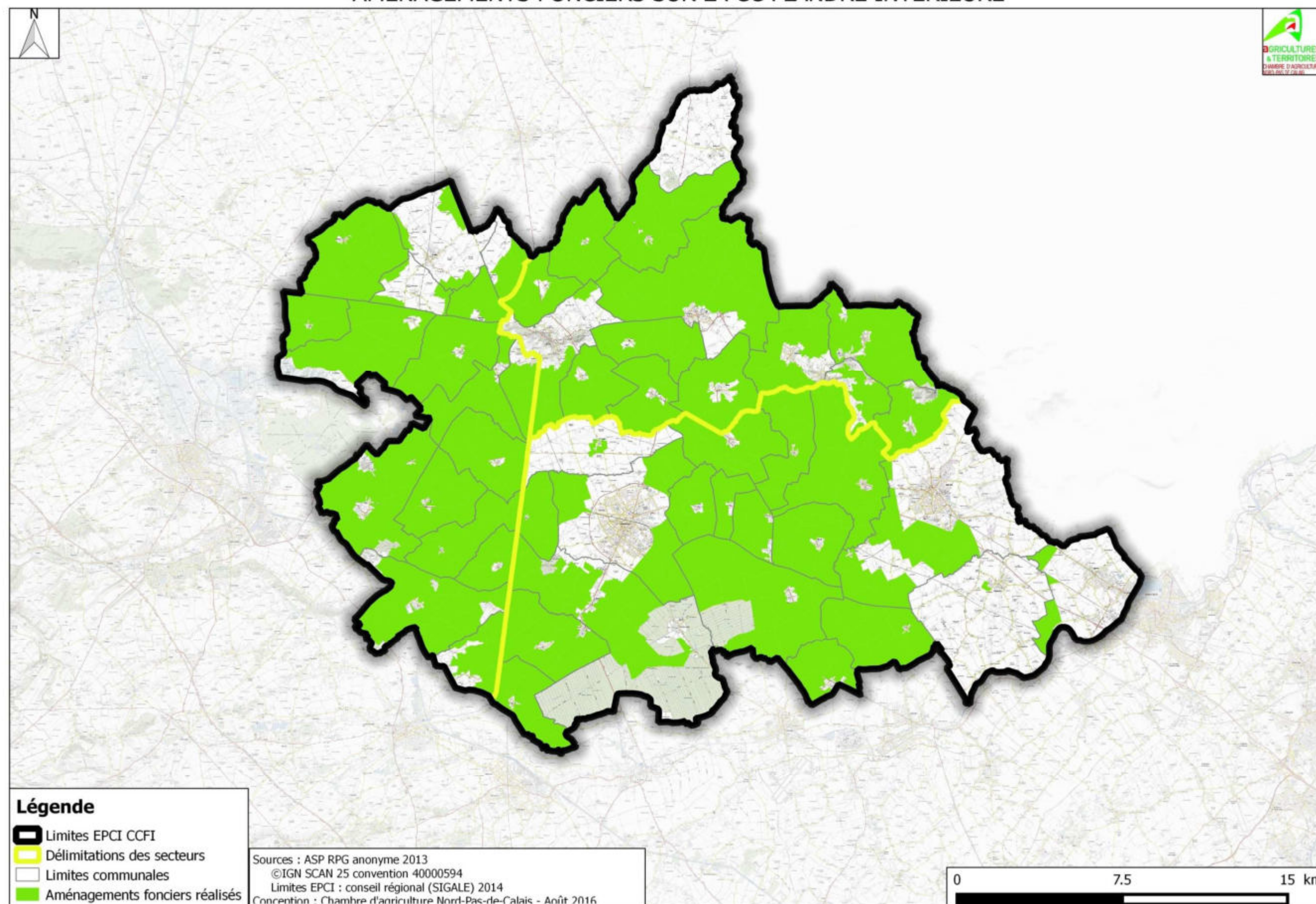
UTILISATION DU SOL SUR LA CC FLANDRE INTERIEURE



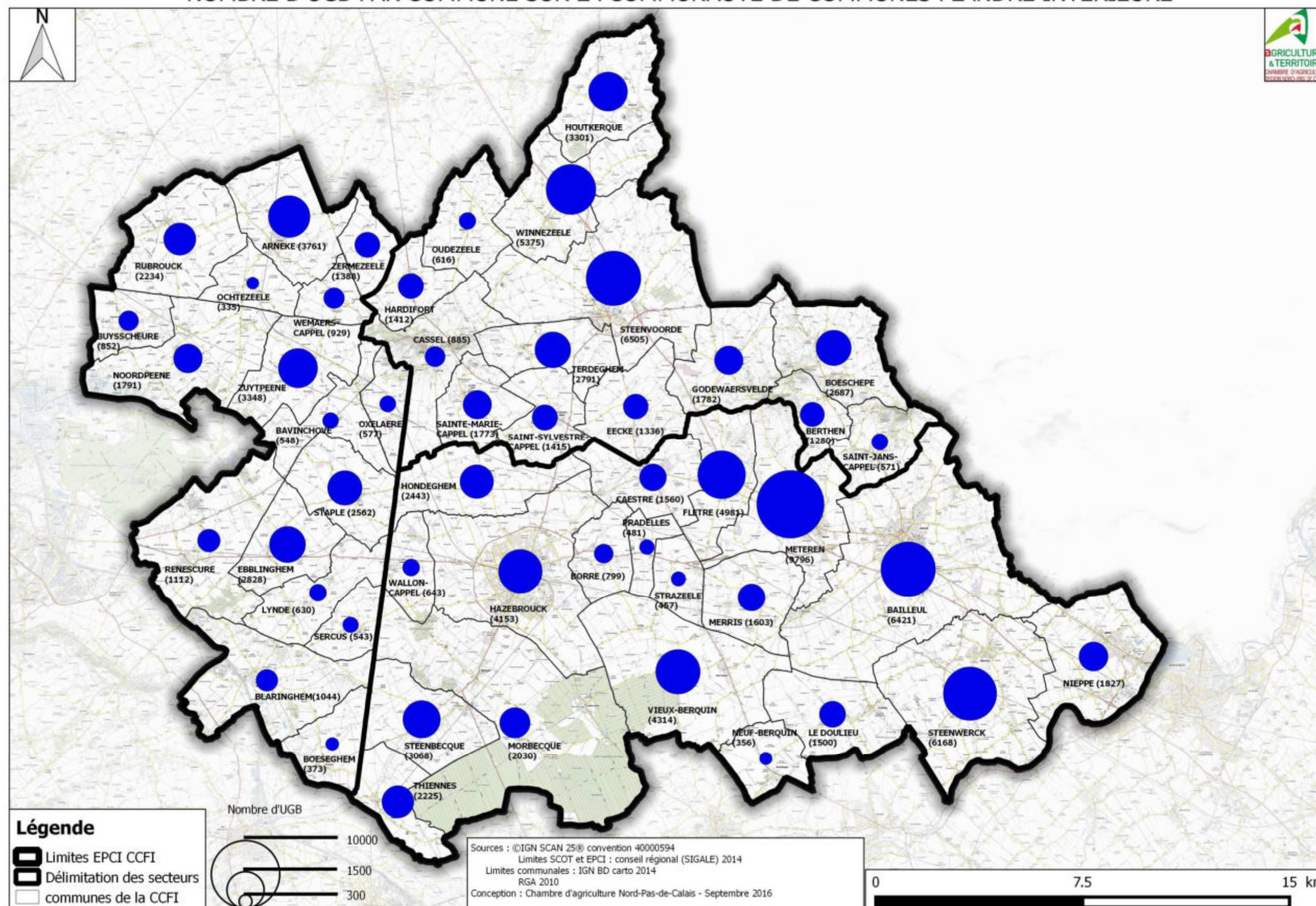
STRUCTURE DU PARCELLAIRE SUR LA CC FLANDRE INTERIEURE

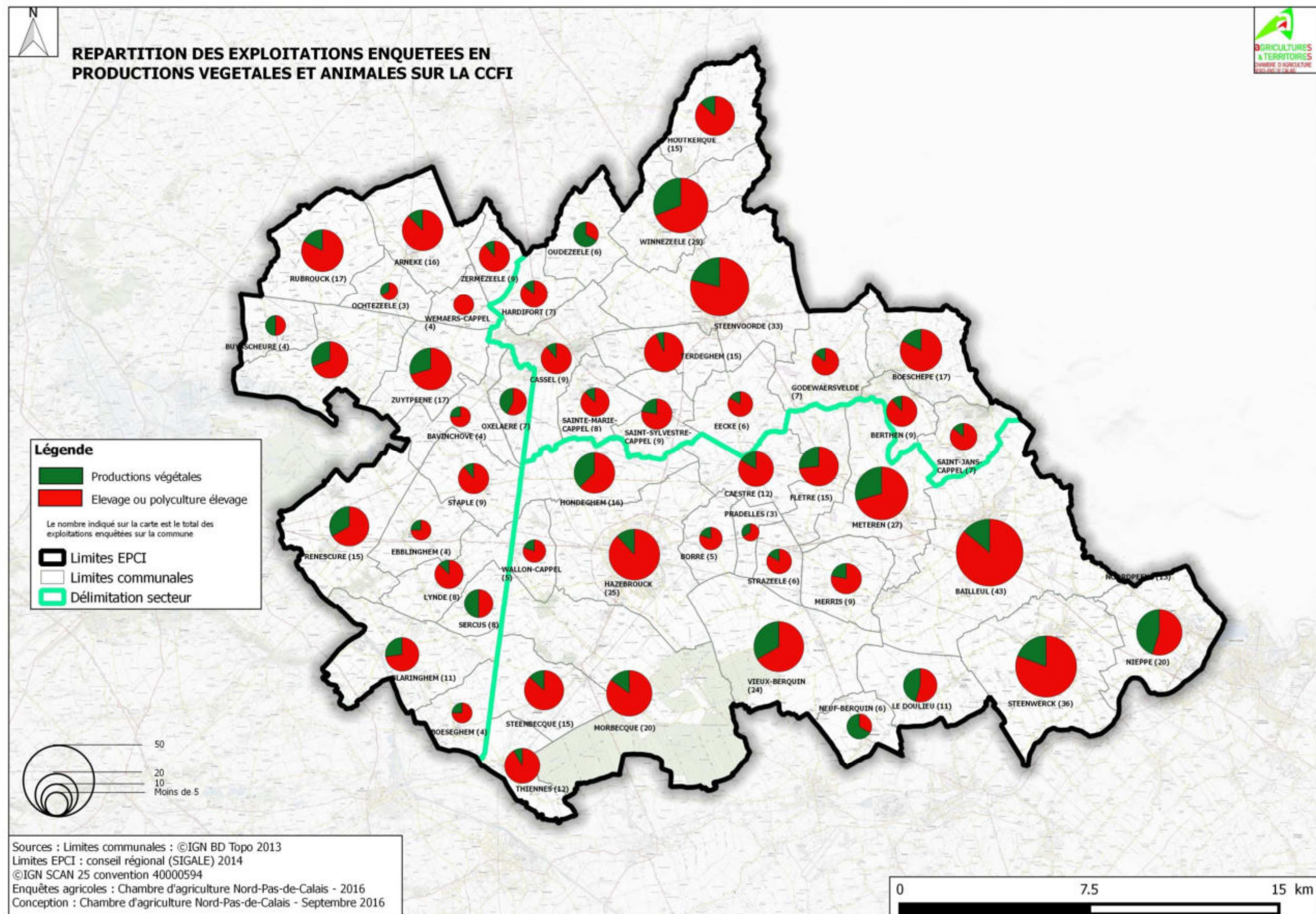


AMENAGEMENTS FONCIERS SUR LA CC FLANDRE INTERIEURE

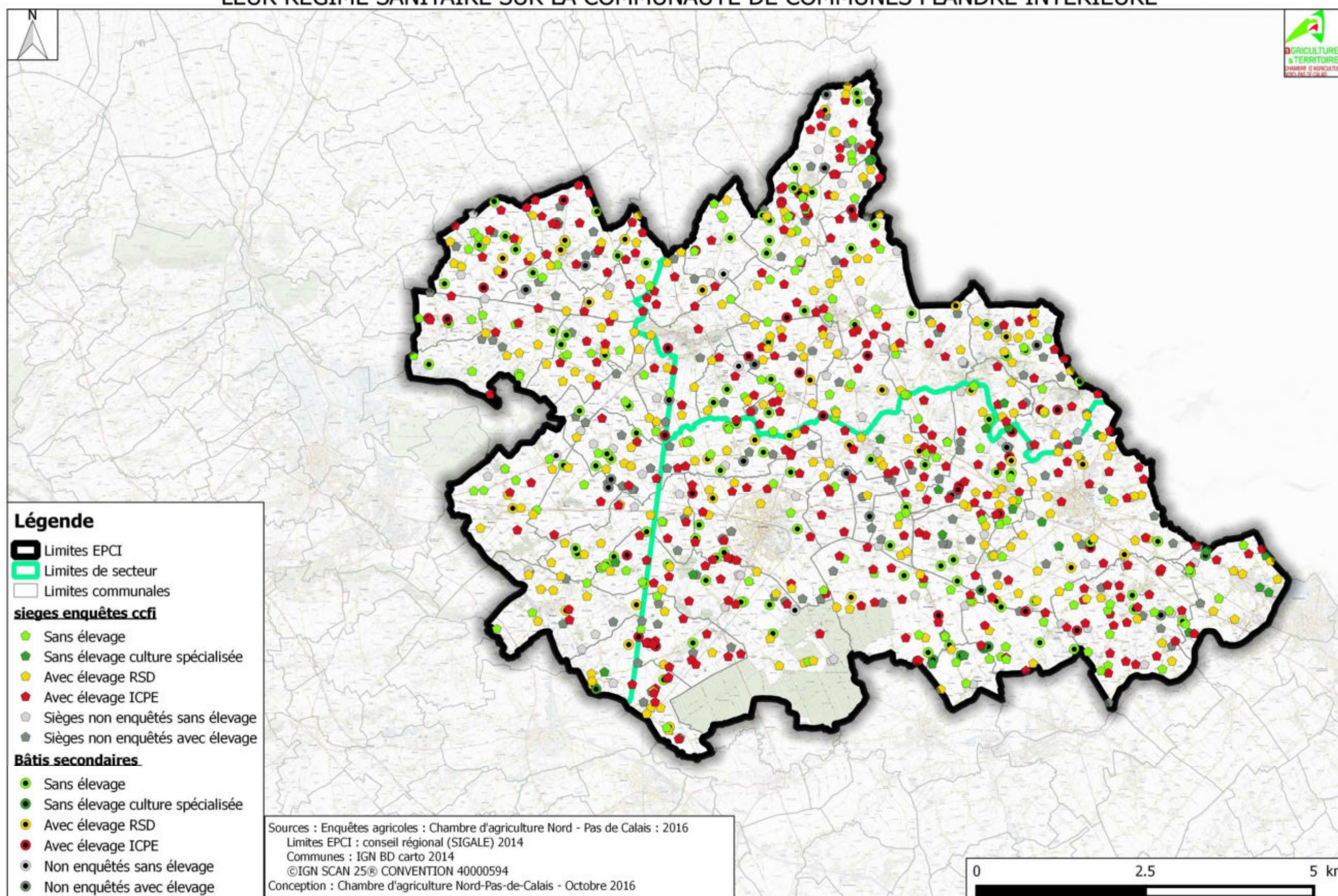


NOMBRE D'UGB PAR COMMUNE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE

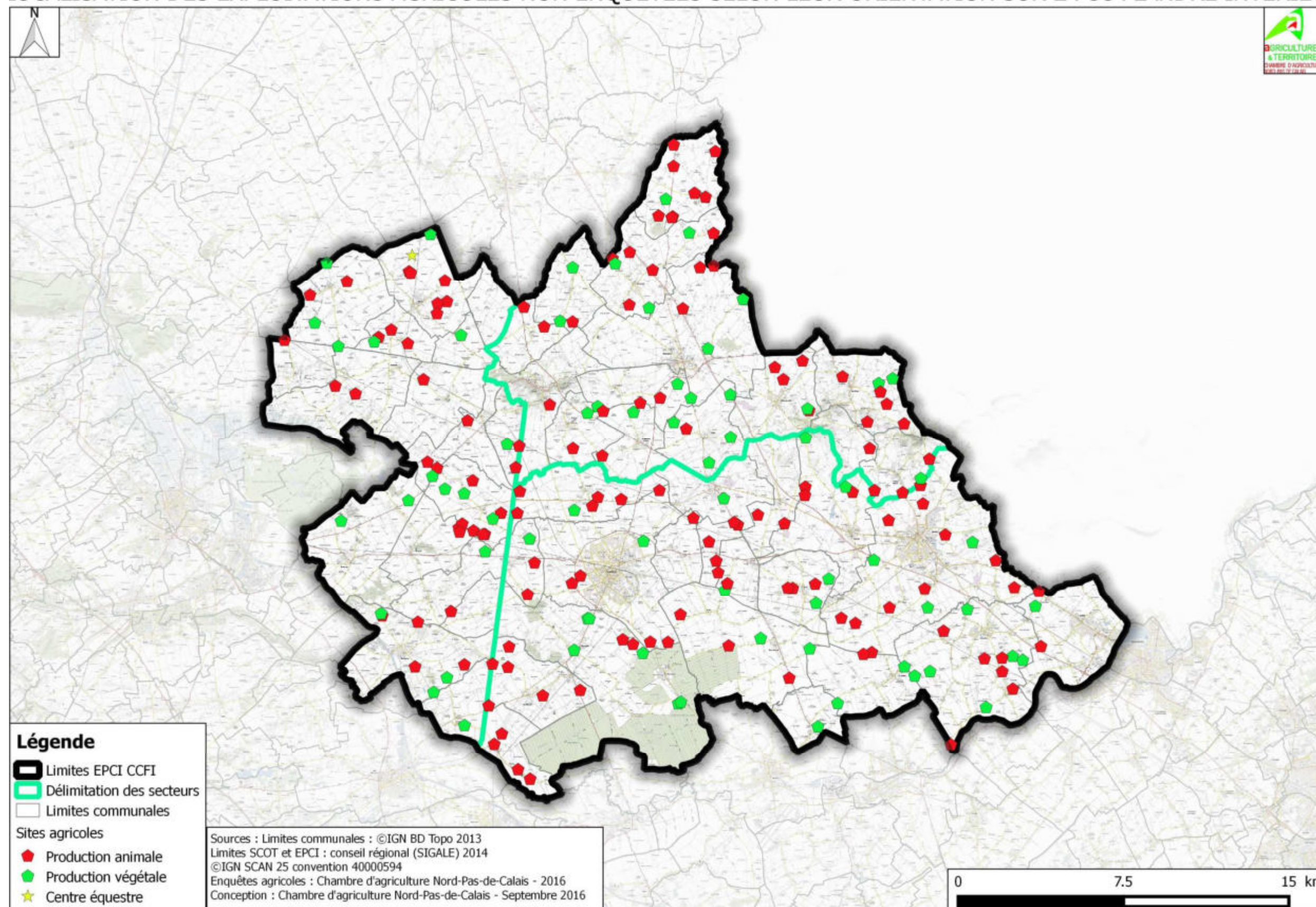


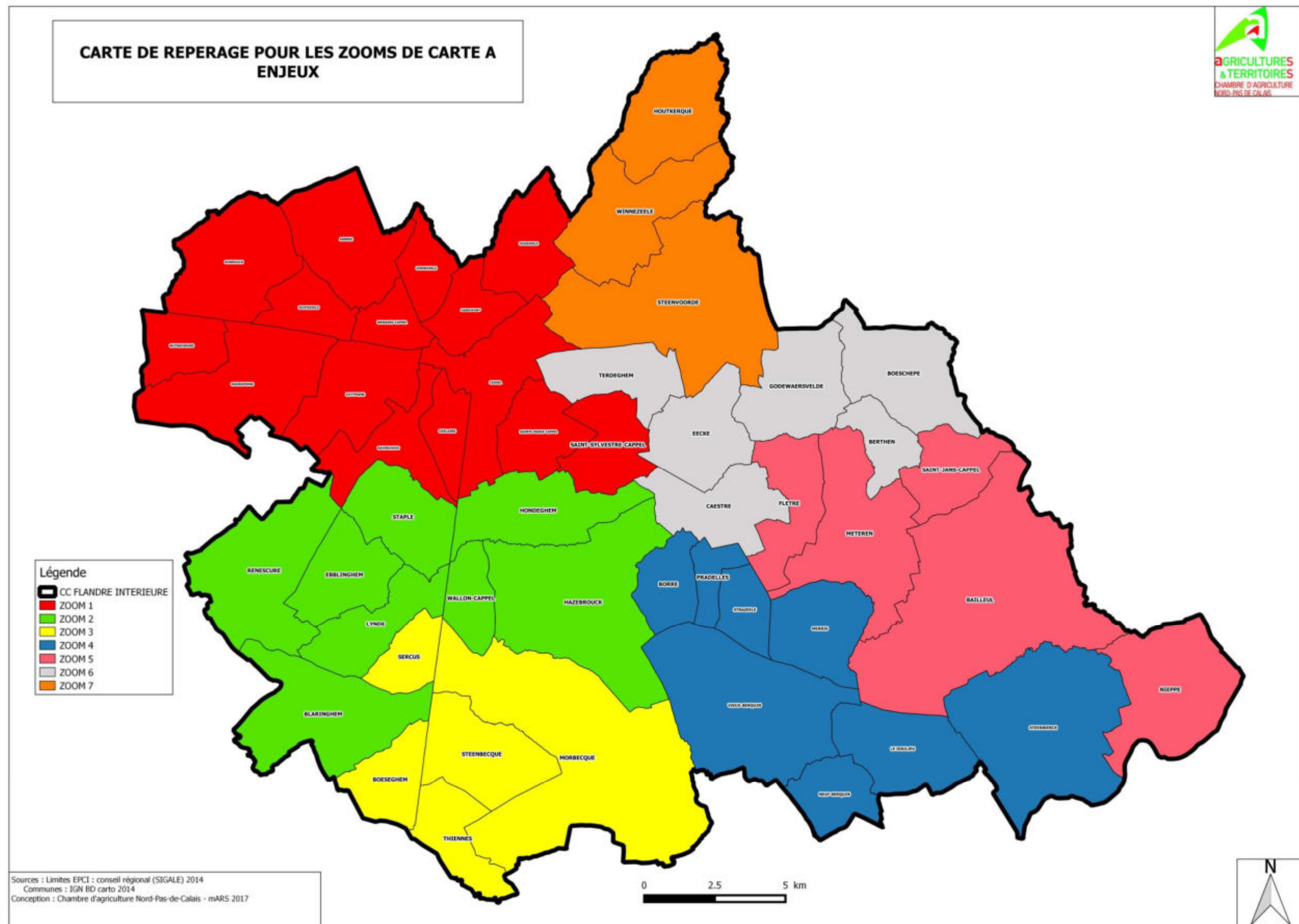


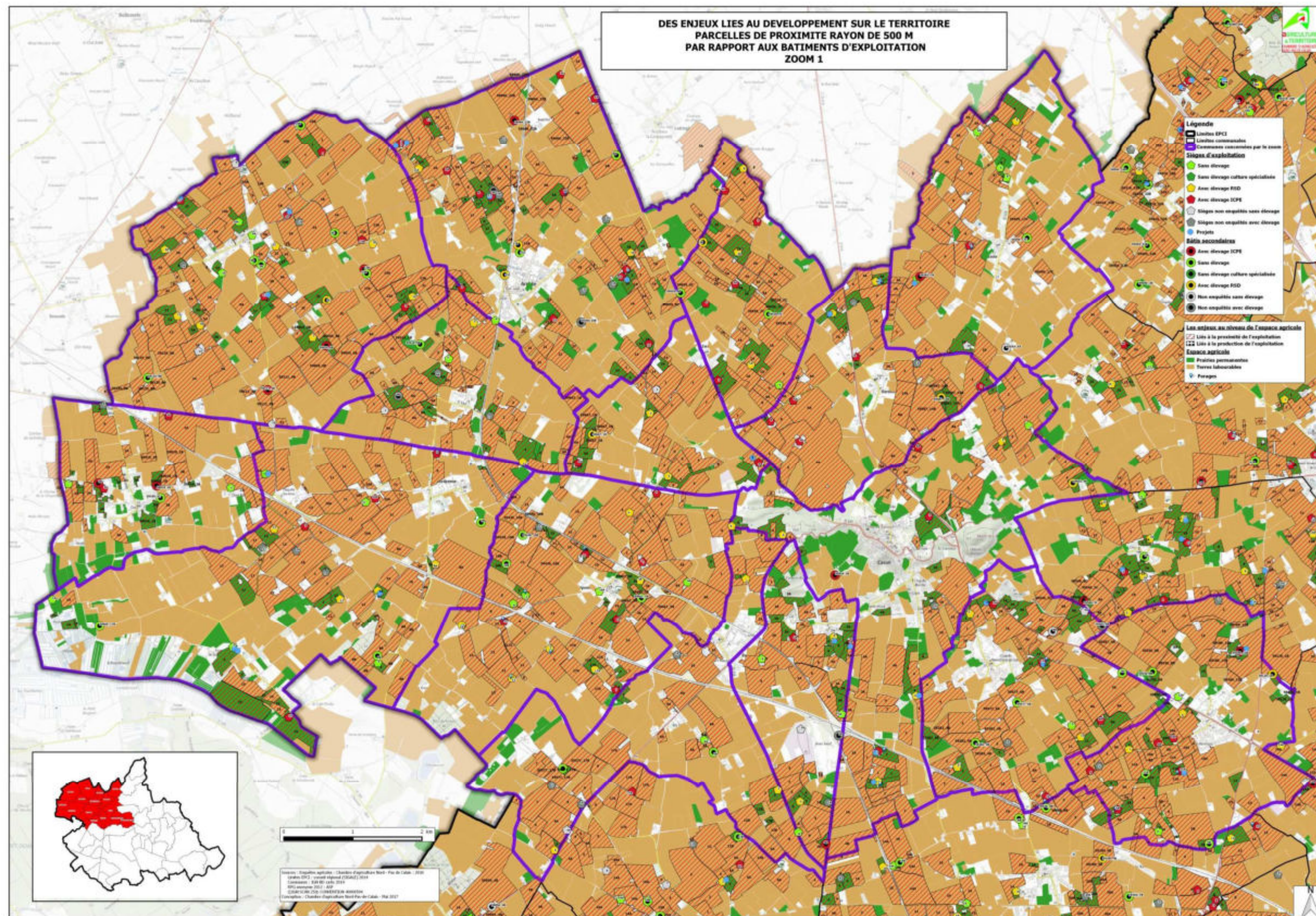
LOCALISATION DES SIEGES ET DES SITES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON LEUR REGIME SANITAIRE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE

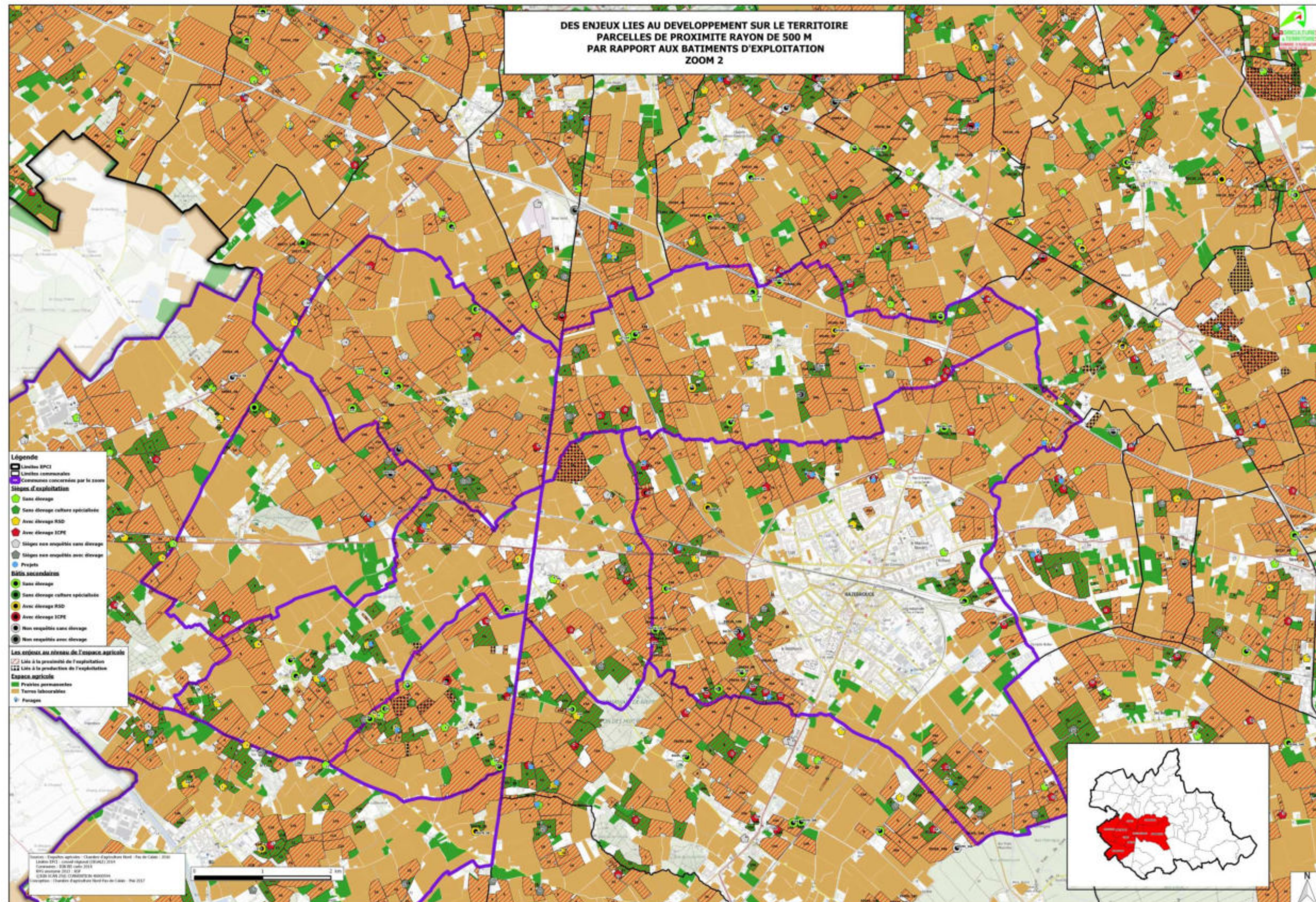


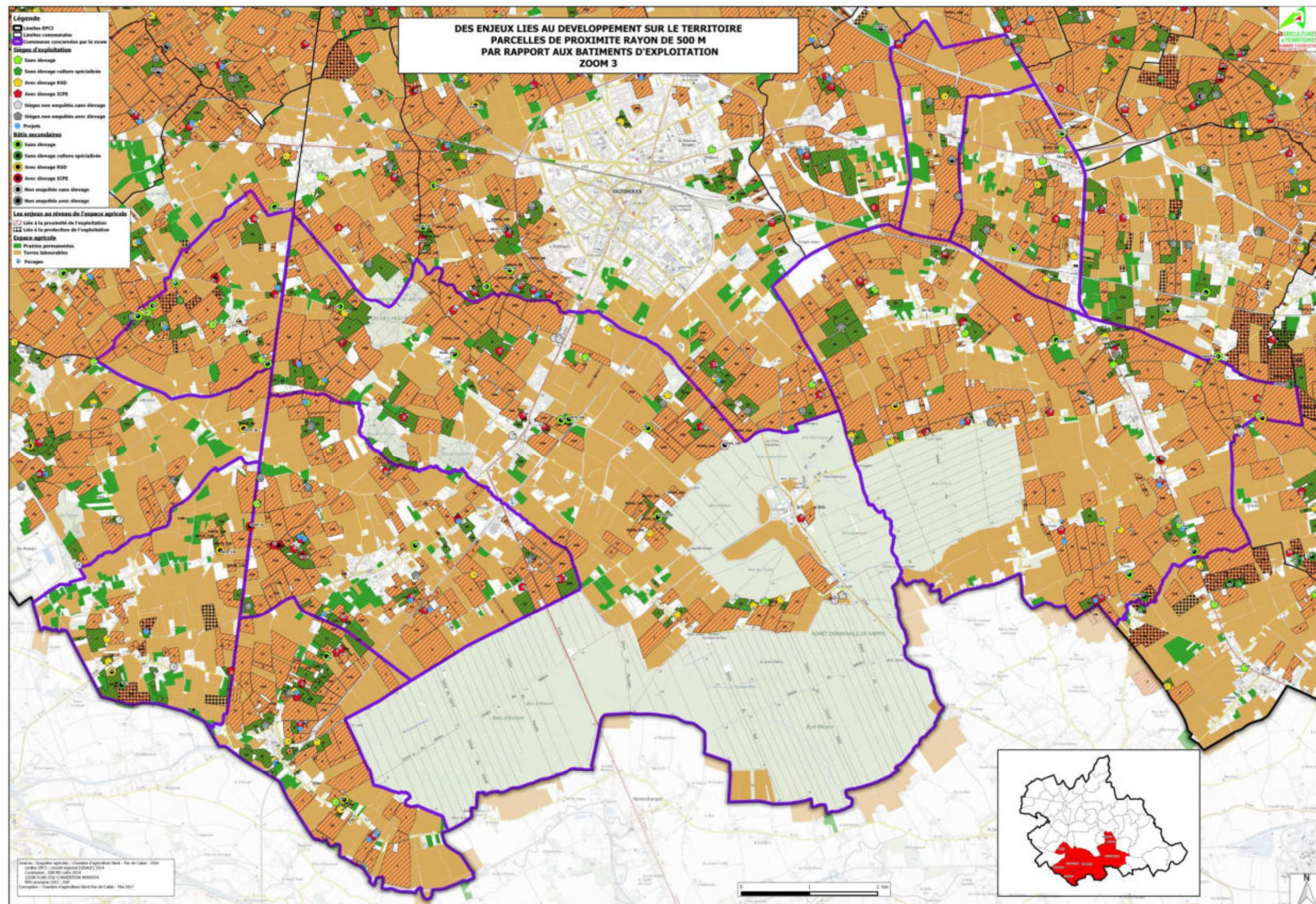
LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES NON ENQUETEES SELON LEUR ORIENTATION SUR LA CC FLANDRE INTERIEURE

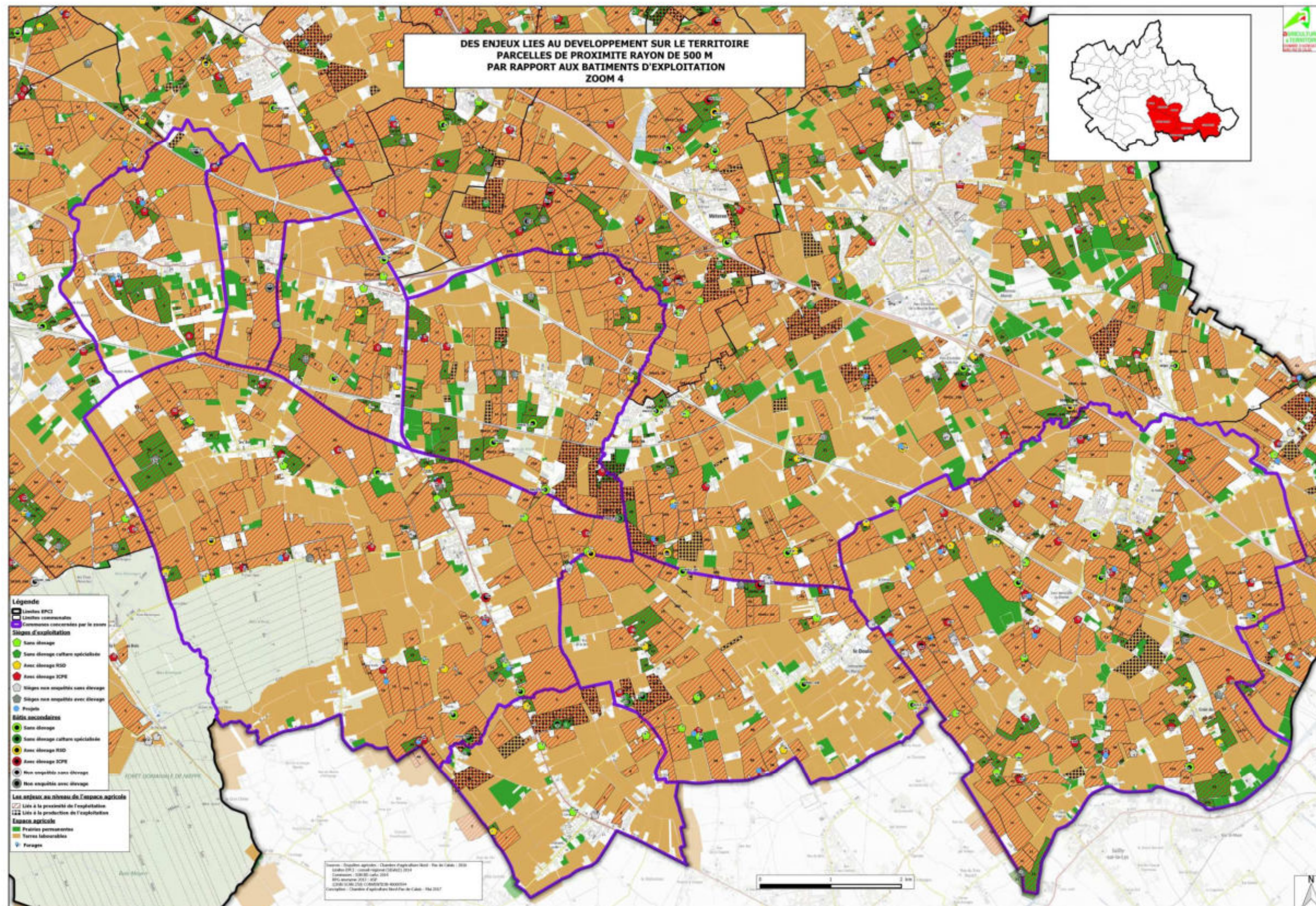


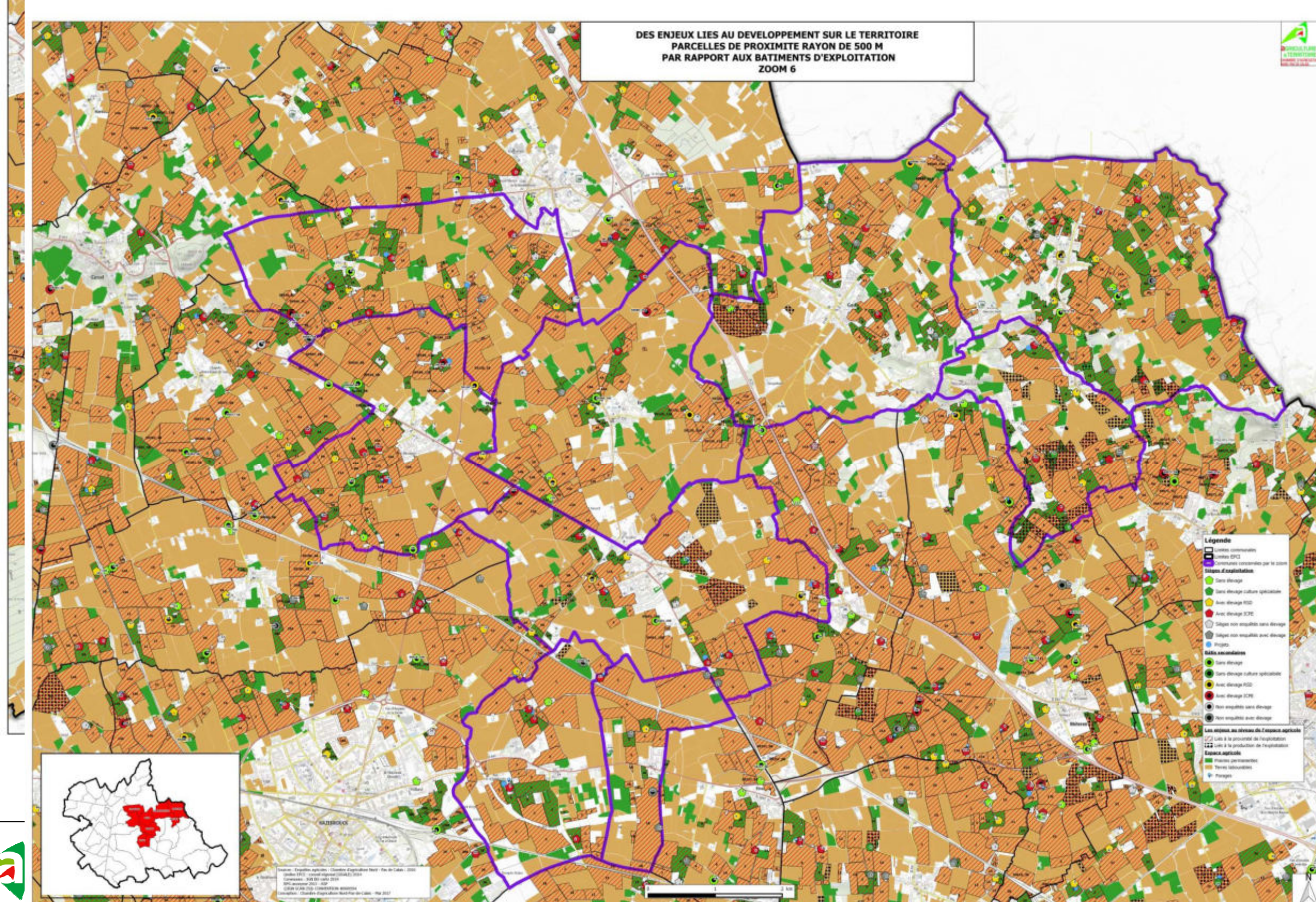
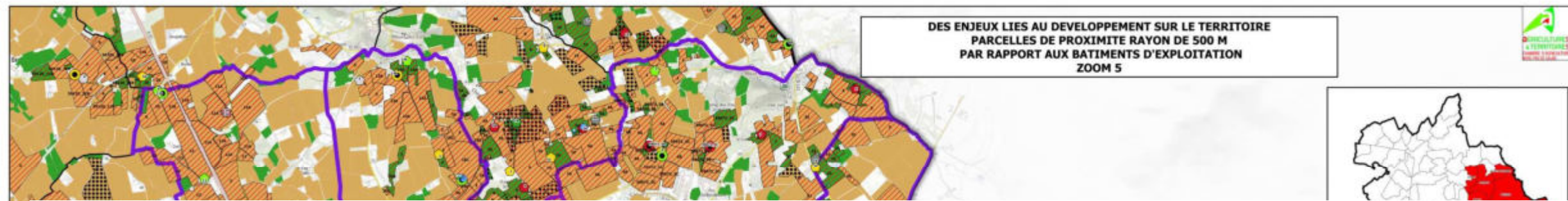


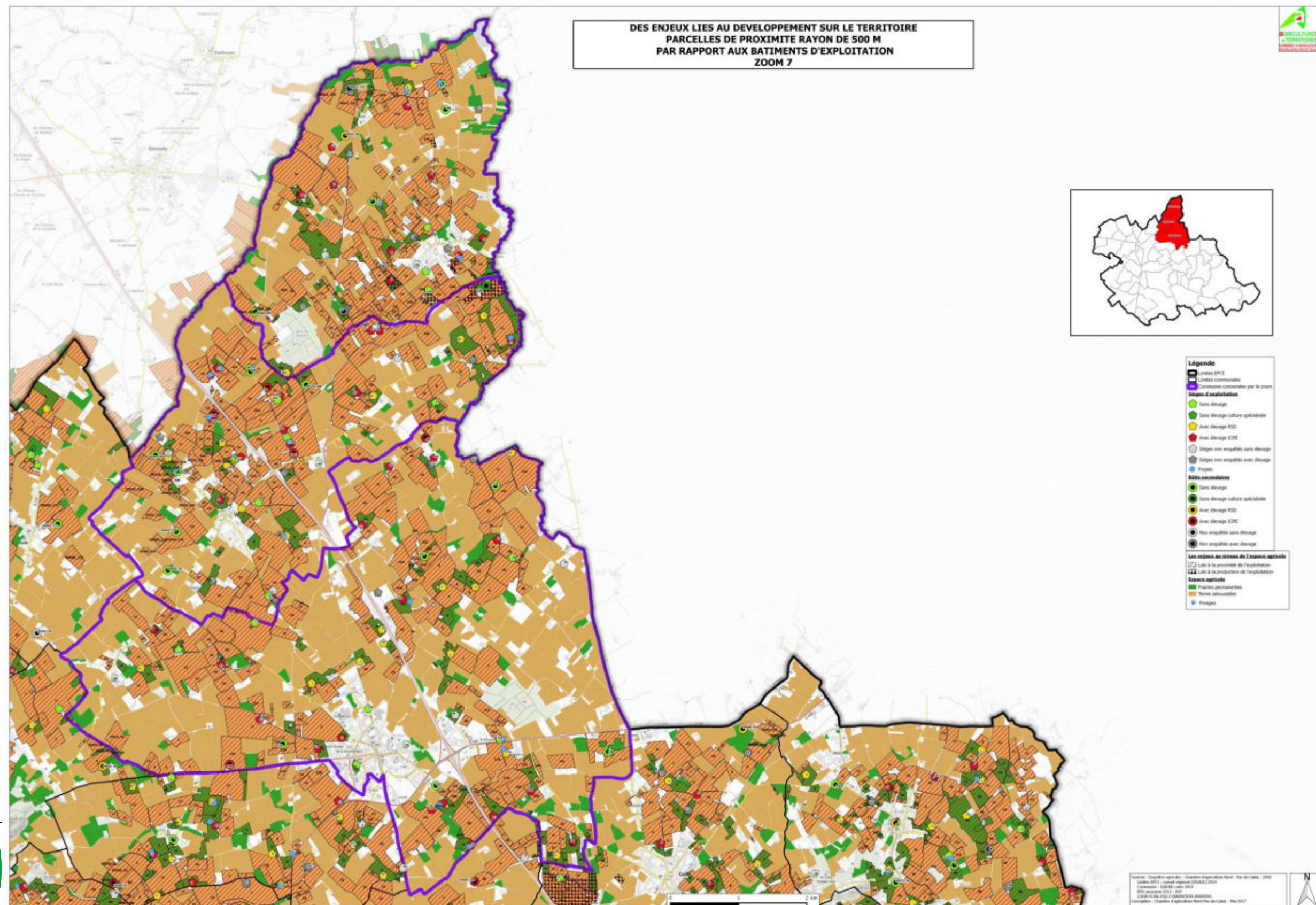














Ce document a été réalisé par le Service Études
de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais.

